

L'affaire Saulnier: des bandes sonores n'ont pas été déposées

par Jean-Pierre Charbonneau

Tandis que les milieux policiers attendent la décision de la Cour d'appel dans l'affaire du chef Saulnier, déclaré incompetent il y a un an par la Commission de police du Québec, Le Devoir apprend, de sources sûres, que des documents importants, en possession de la Sûreté du Québec et du Bureau de recherche sur le crime organisé, ne furent pas déposés à l'enquête tenue, au début de 1972, sur la conduite du directeur de la police de Montréal.

Dès l'an dernier, des rumeurs avaient circulé au sujet de bandes sonores sur lesquelles des conversations téléphoniques avaient été enregistrées, conver-

sations trahissant la satisfaction qu'auraient éprouvée des dirigeants de la mafia de Montréal lors de la nomination de M. Saulnier, et indiquant que ses personnes auraient été informées de la nomination avant même que le comité exécutif de la ville et, à plus forte raison, le conseil municipal et la population apprennent le nom de l'élusur lequel le maire Jean Drapeau avait jeté son dévolu.

Or, nous avons appris depuis ce temps que non seulement ces rumeurs étaient fondées, mais que la SQ et le Bureau de recherche du Québec sur le crime organisé possèdent en outre plu-

sieurs enregistrements de conversations téléphoniques ayant un lien direct avec la conduite du directeur Saulnier.

C'est fortuitement — à l'occasion d'une vaste enquête menée conjointement par la Gendarmerie royale du Canada, la SQ et la police de Montréal sur le trafic international de l'héroïne et l'exploitation illégale de maisons de jeu dans la région métropolitaine — que les policiers auraient intercepté des conversations téléphoniques impliquant des personnes qui se faisaient fort d'établir des contacts "utiles" entre la pègre et les autorités policières municipales.

L'une de ces personnes a déjà fait

partie de l'escouade de la moralité de la police de Montréal à l'époque où M. Saulnier en était l'officier commandant.

Elle aurait eu des relations fréquentes et familières avec le directeur Saulnier, à la suite de sa nomination à la direction de la police de Montréal; elle aurait en même temps été très proche de personnages influents dans les milieux interlopes montréalais. Les bandes sonores en possession de la SQ et du BRQCO établiraient que cette même personne fut informée par le chef Saulnier d'importants changements projetés à la police de Montréal avant même

Voir page 6: L'affaire Saulnier

La responsabilité de M. Jérôme Choquette

Le ministre de la Justice connaît le contenu des enregistrements téléphoniques dont Le Devoir révèle aujourd'hui l'existence. Il a sans doute obéi, l'an dernier, à des motifs sérieux lorsqu'il décida qu'il n'y avait pas lieu d'en saisir la Commission de police du Québec chargée d'enquêter sur la conduite du chef Saulnier.

Mais trop de personnes étaient au courant de l'existence des bandes sonores pour que ce fait puisse demeurer indéfiniment secret. Maintenant que le fait est public, M. Jérôme Choquette doit expliquer les motifs qui dictèrent sa ligne de conduite l'an dernier. Il doit surtout faire en sorte que ce nouvel aspect de l'affaire Saulnier soit tiré au clair sans retard.

Il ne saurait y avoir d'organisme plus autorisé à se prononcer sur ce sujet que cette même Commission de police, qui enquête présentement sur le crime organisé. Car plusieurs personnes concernées par les conversations qu'intercepta la police ne sont pas inconnues de la Commission, ayant déjà comparu devant elle ou devant le faire éventuellement.

Si le ministre Choquette veut faire la lumière autour de ces documents dont nous nous bornons à révéler l'existence et sur le contenu desquels nous nous abstenons de tout jugement qui pourrait être injuste envers quiconque, il doit les transmettre maintenant à la Commission d'enquête sur le crime organisé afin que celle-ci puisse juger s'ils ont quelque lien avec l'objet de son enquête. Il doit en même temps requérir de la Commission, dans les plus brefs délais, un rapport établissant la signification de ces documents tant en ce qui touche l'activité d'infiltration du crime organisé qu'en ce qui a trait à l'aptitude de M. Jean-Jacques Saulnier à être, à cet égard, un gardien discret, prudent et sûr de l'intérêt public.

Claude RYAN

la météo

Généralement ensoleillé. Max.: 70.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office ferial

VOL. LXIV - NO 138

Montréal, jeudi 14 juin 1973

15 CENTS

Nixon bloque les prix pendant soixante jours

WASHINGTON (AFP) — Le président Richard Nixon a décidé hier de bloquer les prix pendant 60 jours pour lutter contre la nouvelle flambée inflationniste qui sévit aux Etats-Unis depuis le début de l'année.

Dans une allocution télévisée, consacrée à la situation de l'économie américaine, M. Nixon a annoncé que cette période de blocage de deux mois sera suivie par l'imposition d'un système de contrôle des salaires et des prix plus strict que celui qui est actuellement en vigueur.

Le blocage des prix, aux niveaux de la première semaine de juin, ne s'appliquera pas aux prix agricoles. M. Nixon a expliqué que cela aurait eu pour effet de réduire la production et d'accroître ultérieurement la poussée des prix alimentaires après la période de blocage.

Il a par contre annoncé l'introduction d'un nouveau système de contrôle des exportations de produits agricoles pour éviter que la demande étrangère ne pousse à la hausse des prix américains.

Le président, qui n'a fait aucune allusion à la position difficile du dollar sur les marchés financiers mondiaux, a affirmé à ses compatriotes qu'en dépit de la flambée des prix l'économie américaine était toujours la plus forte du monde.

"Nous avons toutes les raisons d'être optimistes pour l'avenir, a-t-il dit. Nous pouvons être fiers que l'économie américaine soit de loin la plus libre, la

plus forte et la plus productive du monde entier. Elle nous donne le plus haut niveau de vie du monde. Nous sommes au milieu d'un des plus grands booms de notre histoire. Plus d'Américains ont un emploi aujourd'hui que jamais dans le passé. Le travailleur moyen gagne aujourd'hui plus que jamais. Votre revenu achète aujourd'hui plus que jamais."

M. Nixon a annoncé que le système

de contrôle des salaires et des prix de la phase IV qui suivra le blocage de deux mois redeviendra obligatoire comme il l'était dans la phase II et non plus seulement volontaire comme il l'était dans la phase III entrée en vigueur au mois de janvier dernier.

M. Nixon a souligné que la rigueur budgétaire et le strict contrôle des dépenses fédérales restaient des éléments

Voir page 6: Nixon

Feu vert au port de superpétroliers

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Le gouvernement du Québec a donné le feu vert à son ministre des Richesses naturelles, M. J.-Gilles Massé, pour la poursuite des études et des négociations devant mener à la construction, au Québec, d'un port pouvant accueillir les super pétroliers venant du Moyen-Orient.

Cet accord de principe du cabinet était, selon M. Massé, devenu nécessaire à cause de la complexité et de l'envergure de ce projet, qui figure mainte-

nant, au même titre que la baie James, sur la liste des grands dossiers du gouvernement Bourassa.

M. Massé compte être en mesure d'annoncer le site précis de cet important développement portuaire "d'ici quelques mois et sûrement avant la fin de 1973".

A l'issue d'une conférence sur "la politique de l'énergie au Québec", prononcée hier devant les membres de l'Association des marchands d'huile, M. Massé a mentionné cinq sites possibles: Sept-Îles et Saint-Irène, sur la rive nord, Ile-Verte, Grande-Ile de Kamouraska et Gros-Cacouna.

D'après les informations fournies par des fonctionnaires des ministères de l'Industrie et du Commerce ainsi que des Richesses naturelles, il semble déjà presque assuré que le gouvernement opte en faveur de la Grande-Ile de Kamouraska.

M. Massé a également mentionné la possibilité que le Québec s'approvisionne au moyen d'un oléoduc relié à un développement portuaire au Nouveau-Brunswick.

Voir page 6 Superpétroliers

Stans admet avoir détruit la liste des contributions

WASHINGTON (d'après AP et l'AFP) — Maurice Stans, l'ancien secrétaire américain au Commerce et trésorier de la campagne du président Nixon, a déclaré hier aux membres de la commission Ervin qu'il avait détruit lui-même la liste des contributions à la caisse électorale de son parti quelques jours après le cambriolage du Watergate mais que c'était là une "pure et innocente coïncidence".

M. Stans a admis avoir agi sur l'avis légal de Gordon Liddy, lui-même accusé plus tard d'avoir dirigé l'équipe qui a cambriolé le siège du Parti démocrate.

L'ancien trésorier républicain a déclaré à de nombreuses reprises aux enquêteurs qu'il n'était qu'un simple percepteur pour son parti et qu'il n'avait aucune autorité sur les dépenses qu'effectuait le Comité pour la réélection du président Nixon.

Au début des audiences, M. Stans a dû subir un feu nourri de questions en rapport avec un memo intercepté par la commission qui prétend que Stans avait réservé un million de dollars sur le budget de son département pour les fins de la campagne présidentielle. Le memo est signé par Jeb Magruder, l'ancien directeur adjoint du comité pour la réélection présidentielle, qui l'avait adressé au procureur général d'alors, John Mitchell.

Stans a soutenu invariablement qu'il n'avait jamais eu connaissance de ce memo ni des faits qu'il rapporte que l'ancien secrétaire au Commerce n'est dans leur totalité.

Voir page 6: Stans



Le premier ministre, M. Trudeau, a allumé hier à la flamme du Centenaire le flambeau des Jeux du Canada 1973, qu'il a confié à la coureuse Glenda Reiser. Cette dernière l'a brandi dans un bref défilé sur la colline parlementaire. Le flambeau sera transporté dans un véhicule spécial jusqu'aux villes et centres importants où des athlètes le prendront en charge dans des cérémonies. Le flambeau traversera ainsi le Canada tout entier, de Terre-Neuve jusqu'à la Colombie-Britannique, où débiteront les Jeux le 3 août, à Burnaby-New Westminster. (Téléphoto CP)

Long débat au Conseil municipal

Drapeau fait passer son projet du parc Viau - Cinq dissidents

par Gilles Léveillé

Le village olympique sera aménagé dans le parc Viau dans l'emplacement de la deuxième partie du golf municipal actuel. Ainsi en a décidé le Conseil municipal de Montréal, hier soir, vers minuit trente, après un très long débat, le deuxième en autant de soirs sur la même question.

Cinq conseillers, MM. Paul-Émile Robert (Ahuntsic), Georges Marchand (Laval), Jean-Paul Cloutier (Papineau), Adrien Angers (Mercier) et Jean K. Malouf (St-Edouard) ont enregistré leur dissidence quant à la décision favorable de l'assemblée. Le vote a été fait par écrit, événement assez rare dans les annales de Concordia.

Le scrutin des conseillers a été cependant précédé d'un débat de procédure sur une proposition d'amendement soumise par le conseiller Marchand. M. Marchand voulait retarder de quelques jours la prise de décision sur le projet du maire concernant le parc Viau, afin que les autorités municipales puissent faire pression auprès du Comité international olympique et du gouvernement fédéral et sauvegarder possiblement le parc Viau.

Le président de la séance, M. Joffre Laporte, a cependant jugé la motion du conseiller Marchand irrecevable, non sans que le maire Drapeau, qui habituellement préside aux débats, déclare auparavant que, s'il occupait le fauteuil du maire, il jugerait, lui l'amendement Marchand irrecevable.

La proposition du conseiller Marchand avait un triple objectif: intervenir auprès du Comité international olympique (CIO), du gouvernement fédéral et du Canadien Pacifique, afin, dans le premier cas, de faire modifier le règlement concernant l'unité du lieu du village, et, dans les deux autres cas, d'étudier plus sérieusement les possibilités d'utilisation des terrains de l'ordonnance militaire de la Longue-Pointe et des usines Angus comme emplacement du village.

"Qu'on tente l'effort ultime, l'effort de l'athlète à la ligne d'arrivée", a dit M. Marchand pour empêcher la disparition du parc Viau.

La proposition d'amendement comportait également une disposition ayant pour but de retarder l'approbation de

l'emplacement du parc Viau jusqu'au moment où le conseil municipal serait saisi d'un avant-projet précisant les modalités d'aménagement du village.

Pour M. Marchand, il est loain d'être assuré que le projet de village olympique du maire Drapeau ne deviendra pas un ghetto. Il est aussi à déplorer que le conseil municipal n'ait pas reçu la moindre information concernant la ren-

tabilité du programme de construction. M. Marchand a finalement déploré que le conseil municipal n'ait pas été saisi avant la séance d'hier soir du projet de village.

Au début de la séance, le conseiller Paul-Émile Robert s'en est pris violemment au maire Drapeau pour ses réponses à la légère qu'il lui avait données

Voir page 6: Drapeau

À une seule condition...

Le PC confirme qu'il appuie le projet Turner

par Claude Lemelin

OTTAWA — Le leader parlementaire des progressistes-conservateurs, M. Gerald Baldwin, a confirmé hier que l'opposition officielle appuierait aux Communes les deux projets de loi budgétaires nécessaires pour appliquer enfin — "après un an, 36 jours, quatre heures et 44 minutes et demie", s'est-il moqué — la politique budgétaire énoncée le 8 mai 1972 par le ministre des Finances, M. John Turner, pour renforcer l'industrie manufacturière canadienne et poser le premier jalon, au dire du ministre, d'une nouvelle stratégie industrielle au pays.

A une condition, toutefois, a dit M. Baldwin, pour éviter que les libéraux minoritaires ne se sentent trop en sécurité: c'est que le gouvernement se montre "raisonnable" en comité, lors de la deuxième lecture des projets de loi, et accepte les suggestions que formuleraient les conservateurs afin d'améliorer la procédure d'examen et de contrôle des répercussions présumément bénéfiques des avantages fiscaux fort appréciables que les bills Turner consentent aux compagnies engagées dans la fabrication et la transformation.

"Aucun amendement ne peut être pro-

posé en deuxième lecture, a signalé M. Baldwin. A cette étape du processus législatif, il nous sera donc impossible de faire des suggestions à cet égard. J'espère néanmoins que le ministre se laissera inspirer par les conseils fort sensés qu'il a recueus du chef de l'oppo-

Voir page 6: Le PC

À l'enquête sur le crime

Un entretien téléphonique révèle qu'un jockey savait quel cheval allait gagner

par Bernard Racine

La Commission d'enquête sur le crime organisé a entendu hier l'enregistrement d'une conversation téléphonique dans laquelle un conducteur de chevaux de la piste Blue Bonnets annonçait, plusieurs heures à l'avance, que son cheval allait gagner la deuxième course en soirée.

La police avait enregistré la conversation le 18 janvier, grâce à une table d'écoute branchée sur la ligne téléphonique d'un dentiste, le Dr Léopold Mathieu.

A 17h16, le dentiste avait reçu un appel du conducteur de chevaux Jean-Paul Gauthier, qui l'informait que le cheval No 4, "Miss Caillette", qu'il allait conduire le soir, gagnerait la deuxième course.

Le procureur de la commission, Me Charles Cliche, a versé au dossier de l'enquête un exemplaire du "Journal de Montréal" du lendemain, montrant qu'en effet Miss Caillette avait gagné la deuxième course qu'il avait été conduit par

Voir page 6: Entretien

Financement des partis

L'UN propose une formule qui rejoint celle du PQ

par Pierre O'Neill

QUEBEC — L'Union nationale indique concrètement son appui au principe de démocratisation des finances politiques en proposant plusieurs réformes.

Devant le sous-comité parlementaire chargé d'étudier les dépenses électorales et le financement des partis, le député unioniste de Chicoutimi, M. Jean-Noël Tremblay, a fait connaître hier la position de son parti. A plusieurs égards, la politique que préconise l'UN rejoint le programme "avant-gardiste" du Parti québécois.

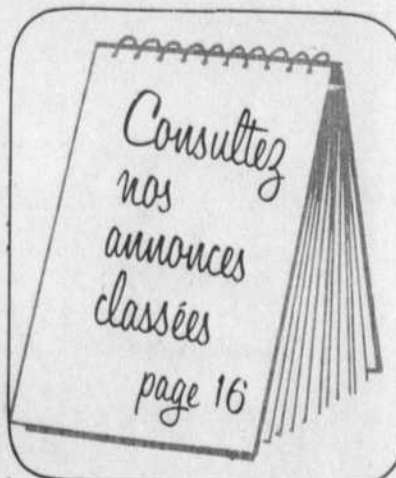
Le gouvernement et les trois partis d'opposition ont convenu d'inspirer leurs travaux des recommandations du rapport Barbeau, document fédéral qui date de 1966. Les parlementaires ont également fait l'unanimité sur la nécessité d'une reconnaissance juridique permanente des partis politiques québécois.

L'opposition a par ailleurs dénoncé la lenteur des travaux du sous-comité. L'Union nationale et le Ralliement créditiste ont appuyé le Parti québécois qui exigeait du gouvernement l'engagement de présenter une loi sur le financement des partis avant l'ajournement de la session. Avant de défaire la motion péquiste aux voix, les libéraux ont qualifié "d'irréaliste" cette tentative de fixer un échéancier alors que seulement quelques éléments du dossier sont connus.

Au chapitre des dépenses électorales, l'Union nationale suggère d'abord que la loi actuelle soit amendée pour assurer un remboursement aux partis politiques.

Aux termes de la présente loi, les candidats déclarés élus ou ayant obtenu au moins 20% des votes valides donnés ou qui sont autorisés à avoir des repré-

Voir page 6: Financement



ottawa

OTTAWA (CP) — Le premier ministre, M. Trudeau, a annoncé hier que le projet de loi sur les dépenses électorales sera présenté aux Communes d'ici quelques jours. Il n'a pas donné d'autres détails, sauf pour dire que le bill privé de Mlle Flora MacDonald sur le même sujet, en comparaison, sera bien faible.

OTTAWA (CP) — Le bureau du premier ministre n'a pas confirmé ou démenti hier la rumeur voulant que Mme Trudeau attende un enfant. La nouvelle avait été annoncée à la radio, où on a même précisé que la grossesse de Mme Trudeau se terminerait à la fin de l'année. Au bureau du premier ministre, on a refusé de commenter l'affaire.

OTTAWA (CP) — Le budget annuel d'Information Canada pourrait augmenter substantiellement dans un avenir rapproché, et en même temps, les budgets d'information des divers ministères seraient rognés. Le directeur des opérations d'Information Canada, M. Tom Ford, déposant hier devant la commission sénatoriale sur les finances, a expliqué que le budget d'Information Canada irait en augmentant à l'ouverture des centres régionaux d'information. Les demandes de renseignements adressées aux ministères pourront dorénavant être acheminées à ces centres. Les prévisions budgétaires d'Information Canada pour 1973-74 se chiffrent par \$10.8 millions.

OTTAWA (CP) — L'importante hausse des exportations canadiennes durant le premier trimestre est attribuable à une augmentation de 25% des achats de produits canadiens par les États-Unis. Statistique Canada, dans des chiffres rendus publics hier, note que les exportations vers les États-Unis pour le premier trimestre se chiffrent par \$5,3 milliards, en comparaison de \$4,26 milliards pour la même période l'an dernier. Les exportations globales se chiffrent par \$7,4 milliards en comparaison de \$5,8 milliards il y a un an.

OTTAWA (PC) — La consommation et la circulation de drogues telles que la marijuana, le haschisch et l'héroïne ont considérablement augmenté depuis 1968 au Canada, ce qui a entraîné une hausse proportionnelle du nombre des agents de la police fédérale chargés d'en limiter le trafic. Selon un document déposé hier aux Communes par le gouvernement, les saisies de marijuana sont passées de 848 livres en 1968-69 à 618 livres en 1969-70; 2.692 livres en 1970-71; 4.237 livres en 1971-72 et 6.445 li-

vres du 1er avril 1972 au 31 décembre 1972. Dans le cas du haschisch, le nombre de livres saisies s'établit comme suit pour les mêmes années, à partir de 1968-69: 84, 1.171, 826, 3.957 et 1.971 livres, ce dernier cas du 1er avril au 31 décembre 1972. Les policiers fédéraux ont saisi 2.089 capsules d'héroïne en 1969-70, 12.739 l'année suivante, 17.671 en 1971-72 et 27.922 capsules entre le 1er avril et le 31 décembre 1972.

VANCOUVER (CP) — Il est à craindre que la saccharine est un agent du cancer de la vessie, tout comme les cyclamates dont l'usage a été interdit il y a quelques années. Deux urologues ont livré cette constatation au congrès de l'Association des urologues canadiens, qui se déroule à Vancouver. Les Drs Larry Taranger, de Toronto, et Elwin Fraley, du Minnesota, ont déclaré que les effets des cyclamates sur l'organisme n'étaient pas encore connus dans leur totalité et qu'il fallait entrevoir la possibilité d'une réaction à retardement à cet agent artificiel utilisé pour remplacer le sucre. Selon le Dr Taranger, on peut s'attendre dans les dix prochaines années à un grand nombre de cancers résultant de l'usage des cyclamates. La même chose pourrait s'appliquer à la saccharine, a dit le Dr Fraley.

OTTAWA (CP) — Deux sociologues de l'université Carleton et McMaster entreprendront l'année prochaine une étude sur le succès, sa définition, les personnes qui en ont et celles qui n'en ont pas. La première étape de ce travail s'effectuera en juillet avec la collaboration de Statistique Canada qui adressera des questionnaires à quelque 60.000 Canadiens. Le but de l'étude est de déterminer dans quelle mesure le domaine de l'éducation a progressé au Canada et dans quelle mesure la société s'est rapprochée de l'égalité. Les résultats ne seront pas connus avant l'été de 1974.

LONDON (CP) — Un des administrateurs de la Régie ontarienne de commercialisation du tabac, à qui on demandait une contribution pour ériger un monument à la mémoire du Dr Norman Bethune à sa ville natale de Gravenhurst, en Ontario, a répondu: "Ce lui qui donne de ses sous pour rendre hommage à un communiste dans ce pays est cinglé". La Régie a finalement décidé de contribuer \$100 pour le monument commémoratif. La même Régie, l'an dernier, a conclu une vente de \$750.000 de tabac canadien à la Chine, où le Dr Bethune est un héros national.

Rien n'entame la sérénité de M. Spicer

OTTAWA (PC) — Le Commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, n'est pas du tout choqué de constater que certains députés ont voté contre les principes d'application du bilinguisme dans la fonction publique.

Ces principes ont été adoptés par le Parlement, la semaine dernière, et 16 députés anglophones conservateurs, M. John Diefenbaker en tête, s'y sont opposés. "La société n'a pas à être monolithique", a-t-il affirmé, en réponse à une question d'un journaliste, mercredi, au Cercle national des journalistes, à Ottawa, où il prenait la parole à l'occasion d'un dîner-causerie.

"Si certains députés s'opposent à une loi, a-t-il poursuivi, laissons-les manifester leur opposition."

M. Spicer espère que ces principes n'entreront jamais en contradiction avec la Loi sur les langues officielles adoptée par le Parlement en 1969.

Sans revenir sur leur paternité, M. Spicer a révélé qu'en 1971, il avait préconisé un peu le même genre d'assouplissement.

Dans une première partie de son allocution, le Commissaire a brossé le tableau de la situation de l'enseignement du français au pays. Alors que dans son premier rapport, il mentionnait que c'était un "désastre", dans son second "une catastrophe", il craint d'avoir à écrire l'an prochain que c'est "une apocalypse".

Néanmoins, il est consolé de constater que les parents acceptent de plus en plus qu'on enseigne le français comme langue seconde à leurs enfants.

Quant au Québec, il a prétendu qu'il est "affreux" d'y constater que les élèves anglophones des cours secondaires ne puissent s'exprimer en français. "Encore là, toutefois, il y a des signes intéressants de progrès, comme la création de cours linguistiques entre les différentes provinces."

En ce qui touche l'information sur le bilinguisme, M. Spicer est d'avis qu'il faudrait que le gouvernement crée un centre d'information rapide accessible à tout le public, aux députés et aux journalistes.

M. Spicer, a avoué, lui le premier, avoir cru que maintenant que la Loi sur les langues officielles avait été adoptée, en 1969, tous les problèmes étaient réglés.

DeBané dément Lévesque

OTTAWA (DNC) — Le député libéral de Matane aux Communes, M. Pierre DeBané, a émis hier un bref communiqué dans lequel il nie catégoriquement être attiré par l'idée de l'indépendance du Québec et envisager de rallier un jour le Parti québécois, comme l'a affirmé récemment M. René Lévesque.

Après avoir rappelé son adhésion au fédéralisme et sa confiance que les Canadiens de langue française pourront s'épanouir et progresser dans le cadre d'un "Canada uni et fort", M. DeBané déclare que "ceux qui me prêtent d'autres tendances sont dans l'erreur. Je regrette que l'on exploite politiquement des attitudes qui visent à maintenir l'équilibre essentiel du pays".

Il semble que la mise au point du député de Matane résulte d'une décision personnelle plutôt que de pressions venues de l'intérieur du Parti libéral. Au contraire, de nombreux députés parmi les plus influents auraient conseillé à M. DeBané d'ignorer tout simplement les dires du chef péquiste.

Le député précise que, selon lui, c'est le vouloir-vivre collectif qui constitue le seul fondement valable d'un pays. "C'est précisément pour que cette volonté de vivre ensemble ne s'éteigne pas que j'ai rappelé la



nécessité que le Canada soit édifié sur l'association de ses deux majorités, poursuit M. DeBané. C'est évidemment là une oeuvre de tous les jours, jamais achevée. Comme l'a démontré le débat en Chambre, la semaine dernière, les forces séparatistes, conscientes ou inconscientes, surgissent sporadiquement au sein des deux groupes."

Motion du PC de non-confiance demain à Ottawa

OTTAWA (Le Devoir) — Deux jours après la publication par Statistiques Canada de chiffres démontrant une nouvelle augmentation de 0,7% de l'indice du coût de la vie, le député conservateur de Don Valley, James Gilles, va présenter demain aux Communes une motion de non-confiance, rédigée en ces termes: "Que cette Chambre n'a plus confiance au gouvernement qui, par son adhésion obstinée et faiblarde à des politiques démodées, accroît sans cesse le fardeau du peuple canadien en lui imposant de graves augmentations du coût de la vie".

Une grève menace le Toronto Star

TORONTO (CP) — Le Toronto Star, le quotidien au plus grand tirage du Canada, est menacé d'une grève, les membres de la Guilde des journalistes de Toronto s'étant prononcés hier à 532 voix contre 89 en faveur d'un arrêt de travail pour appuyer leurs revendications.

Au même moment, les négociations reprenaient entre la Guilde et les représentants du journal. Le litige repose sur la question salariale.

Quatre autres syndicats représentant des employés du journal se sont déjà prononcés en faveur de la grève. La loi interdit tout débrayage de la part des employés ou tout lock-out de la part de la compagnie avant le 18 juin.

Le président du comité de négociations du syndicat des mécaniciens a fait savoir qu'un local de grève serait ouvert prochainement à proximité du journal.

La Guilde, qui compte 1.350 membres, représente le personnel de la rédaction, le personnel de bureau, le tirage, la publicité, etc.

Le vote de grève a été pris sur une résolution qualifiant d'insuffisante la hausse de salaire de \$30 par semaine, échelonnée sur deux ans, pour les journalistes.

Après cinq mois de négociations, ont décidé les membres de la Guilde, le Star "n'a pas encore fait d'offre monétaire sérieuse".

Un des directeurs de la Guilde a souligné que les journalistes du Montreal Star, dont le tirage est trois fois moins important que celui du Toronto Star, touchent un salaire hebdomadaire de \$285 l'an prochain. A l'heure actuelle, les journalistes du Toronto Star touchent un salaire hebdomadaire maximum de \$240.

La loi anti-coalitions violée par des compagnies de ciment ?

OTTAWA (Le Devoir) — Le député néo-démocrate de Selkirk, M. Doug Rowland, a accusé hier aux Communes trois compagnies de ciment du Québec de s'être rendu coupables de collusion sur les prix.

Selon M. Rowland, ces trois compagnies, Canada Cement Lafarge Ltd, St-Lawrence Cement Co. et Independence Cement (de Joliette), se seraient

concertés, le 1er mai 1973, pour fixer à \$28,72 la tonne le prix de leurs produits, ce qui constituerait une violation flagrante de la législation fédérale en matière de concurrence.

M. Rowland a précisé, pour le bénéfice des Communes, que le vice-président de Canada Cement Lafarge n'est nul autre que M. James Sinclair, le beau-père du premier ministre Trudeau, tandis que le président de St-Lawrence Cement fait partie du Conseil consultatif du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce.

Visiblement pris de cours, M. Herb Gray, ministre de la Consommation et des Corporations, a déclaré qu'il demanderait aux fonctionnaires de la Direction des coalitions de son ministère de faire enquête au sujet des allégations du député Rowland.



Nordair et Québecair à baie James Quenneville défend l'ODEQ

OTTAWA (d'après la CP) — La Commission canadienne des transports a accordé aux compagnies Nordair et Québecair la permission d'exploiter le service aérien en direction de l'emplacement LG-2 du projet de développement hydro-électrique de la baie James.

La compagnie Nordair pourrait desservir LG-2 à partir de Montréal avec escale à Matagami tandis que Québecair aura son point de départ à Bagotville.

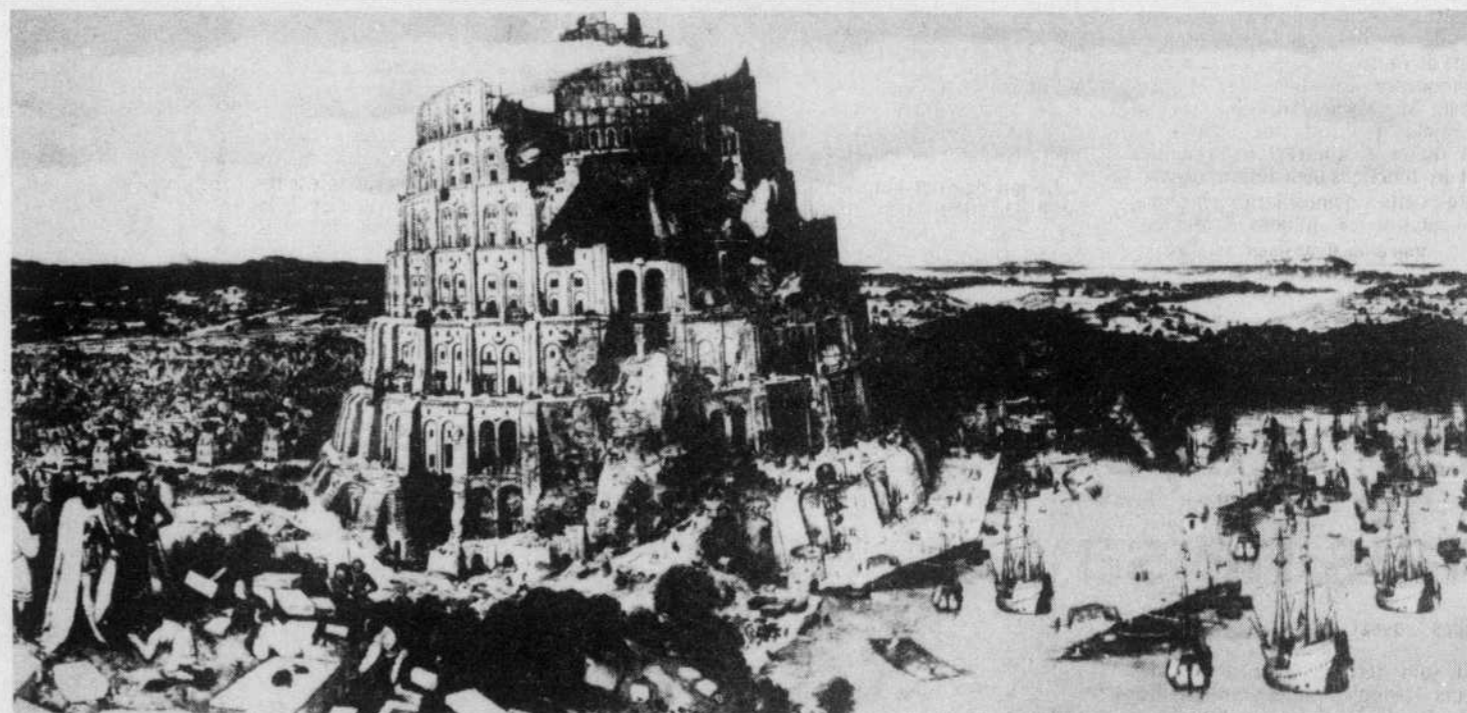
La Commission canadienne

des transports a en même temps accordé à Québecair la permission d'exploiter cinq fois par semaine une liaison aérienne entre Québec et Val d'Or. En même temps, Nordair a obtenu l'autorisation de transporter des passagers sur sa liaison actuelle Montréal-Val d'Or-Fort George-Grande Baie-Fort Chimo, jusqu'à maintenant, Nordair ne pouvait transporter que du fret sur la portion Montréal-Val d'Or de cette liaison.

QUEBEC (PC) — Se portant à la défense de l'ODEQ, dont il est le ministre responsable, M. Robert Quenneville a qualifié hier de "tissu de mensonges" le manifeste de Matane sur le développement de l'Est du Québec.

Inité à participer au congrès annuel du Conseil régional de développement de l'Est du Québec, à Rivière-du-Loup, en fin de semaine dernière, le ministre Quenneville s'est livré à une critique très dure d'un manifeste publié la semaine précédente à Matane par le CRD et les Opérations-Dignité, en collaboration avec de nombreux groupes socio-économique en cours dans le Bas-du-Fleuve et la Gaspésie.

Ses propos ont été évoqués à l'Assemblée nationale hier par le Parti québécois et M. Quenneville a soutenu qu'il pouvait prouver publiquement les "performances" de l'Office de développement de l'Est du Québec, chargé d'appliquer cette entente de \$411 millions qui prendra fin en 1976.



La tour de Babel en est l'exemple typique: on ne peut pas toujours écouter ce qu'on raconte autour de soi.

Reproduction d'un tableau de Pieter Bruegel

Le choix d'un emplacement industriel: quel critère adopter pour le choix des renseignements?

Si vous songez à établir une usine au Canada, ce ne sont pas les renseignements qui vous manqueront. Chiffres, faits saillants, prédictions, opinions afflueront de toutes parts, tant et si bien que vous ne saurez comment en extirper les renseignements qui vous seraient utiles. Ce qu'il vous faut, c'est quelqu'un qui voie les choses suivant votre point de vue. Faites appel à un organisme spécialisé, tel le Service d'expansion industrielle du CN.

Le CN connaît à fond toutes les régions du Canada. Et du fait qu'il dessert chacune de ces régions, il lui est possible de les évaluer objectivement.

Sur votre demande, nous préparerons rapidement une analyse d'emplacements industriels gratuite d'après vos propres spécifications. Une analyse complète, fournie et supportée par des faits probants. Pour ne pas affecter les prix, cette analyse sera confidentielle. Il n'est pas nécessaire que l'on connaisse votre désir d'expansion ou de déménagement.

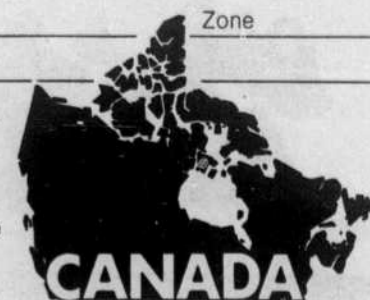
Si notre offre vous intéresse, il vous suffit de remplir le bon ci-contre. Nous arriverons sûrement à nous comprendre.

CN
la source des meilleurs renseignements

J'aimerais profiter de votre service gratuit et confidentiel de recherche d'emplacements industriels. Veuillez communiquer avec moi.

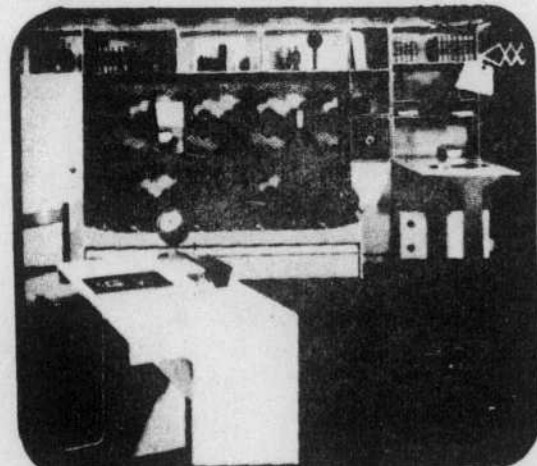
Nom _____
Titre _____
Compagnie _____
Adresse _____
Ville _____ Zone _____
Prov. _____

Retourner à:
Maurice Masse
Directeur de l'expansion industrielle
Canadien National
C.P. 8100,
Montréal 101, Québec



RÉNOVATIONS DOMICILIAIRES ET COMMERCIALES A BON MARCHÉ

IMPOSSIBLE... DIREZ-VOUS !
MAIS NON... !INVITEZ-NOUS
POUR UNE ESTIMATION GRATUITE
APPELÉZ-NOUS EN TOUT TEMPS
273-7267



- SALLE DE JEUX GARAGE
- RALLONGE TOITURE
- PORTES TERRASSEMENT
- ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX DE TOUTS GENRES
- SALLE DE BAINS CUISINE

DecoRenov
INC.

7164 rue ST-HUBERT
MONTREAL 328

Menus à prix fixe Faites votre choix

\$600

(taxe et pourboire non inclus)

Choix de :

- Crêpe au Homard
- ½ doz. Esgargots
- Soupe aux Palourdes
- Soupe à l'Oignon
- Vichyssoise

Choix de :

- Pétoncles de Digby,
- Eperlans de l'Atlantique,
- Fillet de Perche Océan,
- Croquettes au Thon,
- Fillet de Sole,
- Pâtisserie

\$900

(taxe et pourboire non inclus)

Choix de :

- Crêpe au Homard
- Coquetel de Crevettes

Choix de :

- Soupe à l'Oignon,
- Soupe aux Huîtres,

Choix de :

- Daurade de Floride,
- Sole Anglaise,
- Steak Minute,
- Scampi,
- Cuisses de Crabes Alaska

Choix de :

- Pâtisserie
- Meringue Glacée

Desjardins
1175 rue Mackay, Montréal
RÉSERVATIONS : 866-9741

L'expert de Munich

Montréal a de l'avance mais reste cachotière

par Jean V. Dufresne

Au rythme de son cheminement actuel, les Jeux de Montréal se comparent très favorablement à ceux de Munich, à la même époque.

Dans l'ensemble, le bilan sommaire de celui qui fut à Munich le directeur des services technologiques, M. Hans-Georg Tschiersch, de passage ces jours-ci à Montréal, est nettement optimiste.

En gros Montréal est aussi avancée que Munich dans son planning général, et carrément en avance aux plans technique et construction.

M. Simon St-Pierre, vice-président délégué du COJO, en a d'ailleurs profité hier au cours d'un entretien avec la presse pour rappeler que le programme complet des Jeux sera présenté en septembre au congrès du comité international. "Ce sera la première fois, dit-il, qu'un programme est ainsi produit trois ans à l'avance".

M. Tschiersch qui agit comme conseiller officieux du COJO, vus son expérience à Munich, a accompli plusieurs visites à Montréal. Hier, cependant, il a dit "trouver regrettable de n'avoir pu trouver autant d'information que je désirais pour savoir où on en est rendu". "Je suis certain, côté information publique, que Munich était plus avancée que Montréal. A lire les journaux aujourd'hui en Allemagne, sur les Jeux de Montréal, il semble qu'on ait rien de précis", a-t-il ajouté.

Les propos de M. Tschiersch viennent confirmer les reproches formulés à combien de reprises par la presse contre l'attitude cachotière de M. Drapeau vis-à-vis les activités du comité organisateur.

Cependant le COJO veut profiter le plus possible de l'expérience munichoise et l'appui de M. Tschiersch lui est précieux.

Ainsi, on s'est vite rendu compte à Munich que concentrer toute l'information sur les Jeux dans un seul centre d'ordinatrices était coûteux, vue la difficulté de modifier un "programme" en cours de route.

L'homologue canadien de M. Tschiersch, M. Michel Guay, a précisé à ce sujet "qu'il est très logique de penser qu'ici à Montréal les systèmes auront des fonctions bien déterminées".

Toute cette quinquillerie extrêmement coûteuse (\$8 millions à Munich)

Voir page 6: Munich



Les statistiques du maire Drapeau sur les espaces verts à Montréal passent ici au bistouri de M. Jean-Claude Marsan, architecte et urbaniste diplômé, professeur à la faculté d'Aménagement de l'Université de Montréal, lors de la conférence de presse donnée hier par le Regroupement pour la préservation des espaces verts. (Photo Le Devoir par Alain Renaud)

L'architecte d'Habitat 67 propose la Cité du Havre

L'architecte Moshe Safdie vient de faire la demande au maire Jean Drapeau de prendre en considération la Cité du Havre comme emplacement du village olympique.

M. Safdie est l'auteur de plusieurs pavillons de l'Expo '67, ainsi que de Habitat '67 et des locaux administratifs de l'Exposition, qui sont justement situés dans la Cité du Havre.

Comme le souligne le célèbre architecte dans un télégramme au maire, la Cité du Havre est de taille adéquate, de propriété publique et déjà équipée.

Le fait que cet emplacement est propriété publique permettrait à la ville de l'obtenir à peu de frais, déclare M. Safdie. Quant au déplacement des athlètes

vers le stade olympique, l'architecte estime qu'il sera facile à assurer en utilisant le pont Jacques-Cartier.

Cette intervention de l'architecte s'ajoute aux nombreuses démarches déjà faites par les défenseurs des espaces verts, alarmés par le projet du maire de Montréal d'aménager le village olympique dans le terrain du golf Viau.

Tel que le conçoit le maire Drapeau, le terrain Viau demeurerait la propriété de la ville de Montréal, mais il serait loué, à long terme, à des entrepreneurs privés qui prendraient charge du développement immobilier. Ce sont également les entrepreneurs qui devraient recueillir le financement nécessaire à la construction des habitations, dont ils conserveraient la propriété.

Cri d'alarme des Espaces verts

Le canal olympique est en voie d'engloutir l'île Notre-Dame

par Gilles Léveillé

Entre un tiers et 40% de la superficie de l'île Notre-Dame est présentement en voie d'être englouti pour faire place au canal des épreuves olympiques de canoë. Ces travaux nécessitent plusieurs millions de dollars et consacrent la dilapidation d'une partie des investissements faits pour aménager les îles de l'Expo, pourtant jamais ils n'ont été soumis à un débat public.

Cette affirmation, lancée comme un cri d'alarme et d'indignation, a été faite, hier après-midi, par le Regroupement pour la préservation des espaces verts, au cours d'une conférence de presse. La rencontre avec les journalistes, qui a duré près de deux heures, a été une suite ininterrompue de réfutations aux affirmations du maire Drapeau, celles de lundi à l'Assemblée nationale de Québec et celles de mardi soir au conseil municipal, au sujet de la construction du village olympique dans le parc Viau.

Combat jusqu'au bout et par "tous les moyens civilisés"

Nullement impressionné par le dossier du maire Jean Drapeau sur le choix de l'emplacement du Village olympique de 1976, le Regroupement pour la préservation des espaces verts est revenu à la charge, hier, contre le projet du parc Viau et a déclaré son intention de le combattre "par tous les moyens civilisés".

Au cours d'une conférence de presse réunissant le secrétaire général du Regroupement, M. Jean Hubert, l'architecte et urbaniste diplômé Jean-Claude Marsan, et plusieurs dirigeants des associations faisant partie du Regroupement, la bataille des espaces

verts s'est engagée dans une nouvelle phase.

Le Regroupement a réfuté à peu près toutes les affirmations faites par le maire Drapeau ces jours derniers, contesté l'exactitude des statistiques avancées par le promoteur des jeux Olympiques dans la métropole et lancé une alerte à la spoliation d'un autre espace vert à Montréal, l'île Notre-Dame, emplacement des épreuves de canoë en 1976.

Les porte-parole du Regroupement ont, en outre, annoncé une intensification des pressions qu'ils exercent déjà

Voir page 6: Combat

Cartes à l'appui, et dans certains cas l'original en main, les membres du Regroupement ont divulgué à la presse la portée des travaux d'aménagement du canal olympique, dans une partie de l'île Notre-Dame. La piste des épreuves, longue de 2000 mètres et large, au minimum, de 108, sans compter les emprises, est aménagée dans la partie sud de l'île. Des milliers d'arbres seront abattus par suite des travaux: 1800 conifères, 750 feuillus, dont certains de collections uniques, et 7000 petits arbres et arbustes, affirme le Regroupement.

"C'est extraordinaire que des travaux d'une telle envergure ont pu être mis en route sans que ça ait été débattu", a dit l'un des porte-parole du groupe.

Voir page 6: Espaces verts

Élections scolaires

Les citoyens sont intéressés mais ne savent pour qui voter

par Gilles Provost

Le 6 juin dernier, environ 44% des électeurs anglophones ou francophones de l'île de Montréal avaient l'intention ferme d'aller voter aux élections scolaires du 18 juin mais, par contre, moins de 30% étaient capables de dire dans quelle commission scolaire ils habitaient, révèle un sondage téléphonique du Centre de sondage de l'université de Montréal.

Réalisé pour le compte des présidents d'élections catholiques et protestants qui voulaient mesurer l'efficacité de leur campagne de publicité, ce deuxième sondage laisse prévoir une participation plus faible que celui réalisé par CROP pour le quotidien La Presse deux jours auparavant.

Cette différence tient en grande partie au taux de participation plus faible du côté protestant, notamment dans la commission scolaire protestante de Lakeshore où 11 des 15 commissaires ont déjà été élus par acclamation et où

Voir page 6: Elections scolaires

Air Canada maintient le service et CP Air est menacée à son tour

La société Air Canada a réussi à maintenir hier un service presque normal malgré le débrayage de quelque 3.500 mécaniciens et préposés aux usagers à Montréal, Sept-Îles, Yarmouth, Sydney, Gander et Stephenville (T.-N.).

Un porte-parole de la compagnie a affirmé que certains vols ont été retardés de 10 à 30 minutes mais qu'aucun d'eux n'a été annulé. L'Association internationale des machinistes a annoncé pour sa part que des débrayages se produiront ce matin dans une ou plusieurs autres villes canadiennes.

D'autre part, les deux parties reprennent ce matin les pourparlers en présence du nouveau médiateur, M. Bernard Wilson, sous-ministre fédéral du Travail. La médiation de M. Roy Gallagher avait échoué la semaine dernière et les négociations sont rompues depuis ce temps.

La société Air Canada a fait savoir qu'elle reprend les négociations avec "souplesse et intérêt". La compagnie soutient que les négociations achoppent sur les questions salariales et que les autres points sont presque réglés.

Pour sa part, l'Association internationale des machinistes souligne qu'ou-

tre la question salariale, plusieurs autres points sont encore en litige, dont la politique de bilinguisme et l'attitude discriminatoire de la compagnie au moment de mises à pied.

Voir page 6: Air Canada

■ aujourd'hui

A 9h, colloque international de neurochirurgie à l'hôpital Notre-Dame, 1560 rue Sherbrooke est, Montréal.

A 10h, congrès de fondation de l'Association des directeurs des centres d'accueil du Québec, à l'hôtel Wellington de Sherbrooke.

A 11h30, ouverture du scrutin des enseignants en vue de l'élection du nouvel exécutif de l'Alliance. Le dépouillement se fera à partir de 20h à la polyvalente Jeanne-Mance, 4240 Bordeaux.

A 18h30, présentation du documentaire cubain "OIRON" sur l'invasion de la Baie des cochons, au McGill Union Center, rue MacTavish. Entrée libre.

Vos meubles remis à neuf

Pour le 1/3 du prix des neufs

garantie 10 ans

Nos experts peuvent refaire entièrement vos meubles dans une couleur nouvelle, reparer les défauts occasionnés par les années, etc.

Estimation gratuite

LES SPÉCIALISTES DU MEUBLE Enrg.

7469, 18e Ave. Mt. 721-0947

Nous nous occupons aussi de rembourrage

tôt ou tard

Tôt ou tard... un veston sport à partir de \$69.50

6818, rue St-Hubert
Place Bonaventure

ON NE PEUT PAS TOUT VOUS MONTRER, VOUS DEVEZ VOIR PAR VOUS-MÊME.

Arnaud Boudrias

VIENT DE PARAÎTRE... AUX ÉDITIONS DU JOUR

CONTES DE MON IGLOU

recueillis et traduits par Maurice Métayer illustrations d'Agnès Nanogak

— Vingt-deux merveilleuses légendes tirées du folklore de la tribu Inuit et qui offrent une vision de l'homme esquimaud.
— Magnifiquement illustré par la grande artiste esquimaude Agnès Nanogak.

En vente partout au prix de \$6.95 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél.: 274-2551

éditorial

Le rapport Hanigan et les finances municipales

A la suite du réaménagement général des fonctions qu'il propose au sein de la Communauté urbaine de Montréal, le comité d'étude Hanigan, chargé d'étudier l'avenir de la CUM, ouvre, sur le financement de celle-ci, des perspectives fort constructives.

Le budget de la CUM s'établit, pour l'année 1973, à \$146 millions, dont \$133 millions en provenance des villes-membres. Si les autorités supérieures entérinaient l'élargissement du rôle de la CUM que propose M. Hanigan et ses collègues du comité d'étude, ce budget passerait, en 1977, à \$390 millions. Le service de la police y occuperait encore une place capitale, avec des dépenses de \$131 millions; mais il n'absorberait plus que 33% des dépenses totales, contre 66% actuellement.

Comment serait financé ce budget sensiblement accru? La question a d'autant plus d'importance que les dépenses municipales croissent à un rythme très rapide depuis quelques années, tandis que la propriété foncière, d'où les villes tirent la partie la plus substantielle de leurs revenus, progresse à un rythme plus lent.

Nous déplorons l'autre jour que le comité Hanigan, avant de définir les fonctions de la CUM, n'ait pas d'abord procédé à une revue critique des fonctions présentement assumées par les villes. La même remarque s'applique à la partie financière du document, sauf que les auteurs, visiblement préoccupés d'équité, sont vite ramenés à la base même du problème, laquelle ne peut être que la capacité financière des villes-membres.

Dans cette perspective, deux thèmes majeurs doivent être soulignés. D'abord, aucun financement réaliste ne sera concevable en dehors d'une participation relative égale de toutes les villes au financement des dépenses municipales sur l'île de Montréal. Deuxièmement, aucune stabilité financière ne sera concevable à moins que Québec n'assume sa part du fardeau de la CUM.

On constate vite, en examinant les chiffres mis à jour par le comité Hanigan, que la richesse varie beaucoup d'une ville à l'autre et qu'il en va inévitablement de même du fardeau fiscal. Certaines villes comme Saint-Laurent, Mont-Royal, Westmount, Montréal-Est, ont l'avantage de pouvoir s'appuyer sur une richesse foncière considérable pour le financement de leurs dépenses municipales. D'autres villes, plus riches en population qu'en immeubles commerciaux ou industriels, ont, par contre, une capacité financière moins grande.

La CUM a déjà instauré un effort de mise en commun plus efficace des responsabilités. Mais il reste beaucoup à faire si l'on tient compte des données éloquentes

que rappelle le rapport Hanigan. La base de tout financement équitable devrait consister en un effort fiscal à peu près égal de toutes les villes de l'île. A cela devrait s'ajouter un programme de péréquation qui permettrait de compenser, à l'aide de la richesse excessive des uns, la pauvreté intolérable des autres.

Les formules que préconise à cette double fin le comité Hanigan ne sont sans doute pas parfaites. Pour mesurer les besoins réels en matière de péréquation et apprécier à sa juste valeur l'effort de chaque ville, il faudrait notamment introduire des critères plus variés et plus subtils que ceux dont semble s'être inspiré le rapport du groupe d'étude. En principe, cependant, les objectifs d'équité et de partage que vise le comité Hanigan sont définis avec une remarquable clarté. Il ne faudra surtout pas les perdre de vue sous prétexte qu'on n'aurait pas encore trouvé la formule parfaite pour les réaliser.

S'il n'en tient qu'au comité Hanigan, la participation des villes-membres de la CUM ne devrait pas dépasser à l'avenir la norme de \$1 par \$100 d'évaluation foncière. Cette norme paraîtra assez peu réaliste, vu que déjà, cette année, la participation des villes-membres au budget de la CUM atteint environ \$1.20 par \$100 d'évaluation. L'idée d'un tel plafond est excellente. Mais ce plafond aurait avantage à ne pas se situer en-deçà des normes déjà instaurées en pratique. Car tout changement trop radical se traduirait inévitablement par une hausse correspondante des impôts perçus par le gouvernement provincial.

A supposer que le plafond de la contribution fondée sur la taxe foncière soit établi à un niveau quelque peu plus élevé que ne le voudrait le comité Hanigan, il resterait à trouver, entre les dépenses prévues de la CUM et les revenus qu'elle retirerait des villes-membres, une marge qu'on peut situer, pour 1977, autour de \$100 millions. D'où viendrait cette marge équivalant à 25% du budget?

Le comité Hanigan compte d'abord — si paradoxal que cela soit — sur des revenus de l'ordre de \$25 millions en provenance du gouvernement fédéral au chapitre de la police. S'agit-il là d'une partie du remboursement que M. Choquette aimerait obtenir d'Ottawa en retour de services assumés au Québec par la police provinciale et locale? Le rapport se contente de mentionner ce chiffre au tableau contenu à la page 150. Comme il ne l'explique nulle part (du moins à notre connaissance), autant ne pas y investir trop d'espoir.

Si l'on excepte les quelque \$41 millions consistant en subventions conditionnelles en vertu de programmes existants, il resterait, pour assurer le financement de la CUM en 1977, à compter sur certains transferts de fonctions de la CUM à Québec et

surtout, sur des subventions accrues de Québec à la CUM.

En matière de subventions provinciales, trois éléments, entre autres, doivent être soulignés:

1) La région de Montréal demeurant le cœur économique du Québec et fournissant au gouvernement provincial la partie la plus importante de ses revenus, ce dernier doit veiller à ce que cette région ne soit pas surtaxée et reçoive la part d'aide dont elle a besoin pour maintenir sa position. Il n'est que normal qu'au cours des prochaines années, son attention se porte de façon toute spéciale sur la CUM.

2) Les subventions à la CUM ne sauraient être établies indépendamment de l'aide que, directement ou indirectement, le Trésor provincial doit aussi fournir aux villes-membres de la CUM.

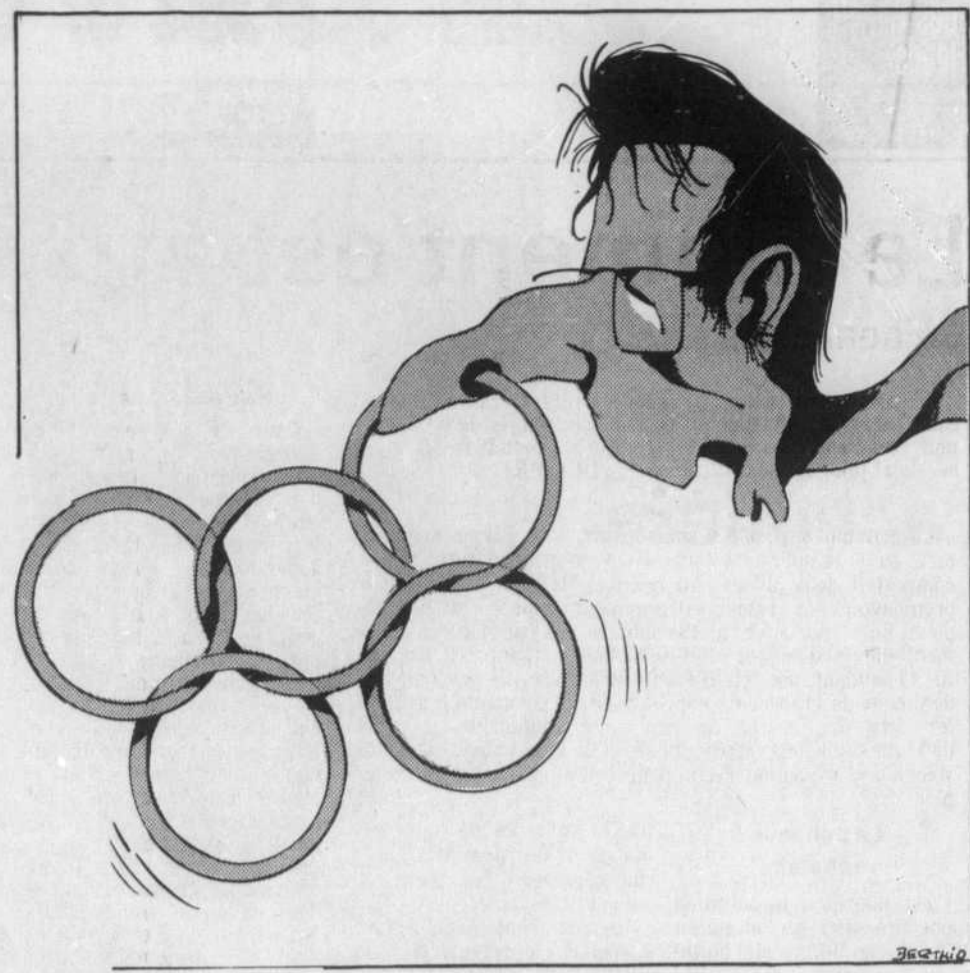
3) L'aide de Québec aux villes-membres de la CUM doit tenir compte de la richesse relative de chacune. Elle doit éviter, dans toute la mesure du possible, de se définir suivant des formules trop mathématiques qui auraient pour effet de favoriser davantage, en pratique, les villes plus riches.

Le comité Hanigan signale opportunément, à cet égard, l'effet de distorsion que risquent d'entraîner le mode actuel de partage du fruit de la taxe de vente et les critères dont s'inspirent les subventions aux villes de la CUM annoncées dans le dernier budget Garneau. Autant il reste difficile de trouver des formules parfaitement justes, autant il convient d'accueillir avec intérêt les suggestions qui visent à mettre un peu plus d'équité dans les subventions.

Le comité Hanigan s'aventure parfois au-delà de ses plates-bandes pour aborder la fiscalité scolaire. Il est alors moins heureux et moins pertinent. Quand il recommande, par exemple, un contrôle plus serré de Québec sur les dépenses inadmissibles des commissions scolaires, envisage-t-il sérieusement de resserrer davantage des contrôles déjà trop stricts et trop tatillons? Quand il suggère ailleurs de ramener à un même taux de taxation, pour fins scolaires, les immeubles des particuliers et ceux des sociétés, se rend-il compte qu'il propose en réalité une hausse importante de l'impôt sur le revenu des particuliers ou/et des sociétés?

C'est en définitive dans une perspective intégrée, embrassant tous les ordres de gouvernement, qu'il faut penser le financement des villes et de la CUM. Il faut soulager celles-ci et leur procurer une sécurité convenable, mais il faut aussi éviter de s'imaginer que l'on règle quoi que ce soit en ne faisant que transférer un fardeau désagréable d'un niveau de gouvernement à un autre.

Claude RYAN



— Oui, Meuuuuuuusieur le maire

lettres au DEVOIR

Le voeu d'un président de comité d'école

A Saint-Léonard, depuis 112 ans, l'enseignement est donné aux enfants. Cette Commission Scolaire de Saint-Léonard aura vécu de 1861 à 1973 pour devenir une partie de la Régionale Jérôme-Lévesque à l'est de l'île de Montréal et ce afin de se conformer à la Loi "71".

Depuis environ cinq ans les comités d'école ont existé comme "comité pédagogique" ou "comités parents-maîtres" pour être reconnus officiellement par la Loi 27, laquelle a pris effet en 72-73.

Les rôles de ces comités d'école sont: 1- de s'informer 2- d'animer le milieu 3- de conseiller l'école et la commission scolaire via le comité de parents.

En passant, les membres d'un

comité d'école n'ont aucun intérêt personnel sinon le bien-être de leurs enfants et celui des "autres" quelle que soit leur langue maternelle.

Ce sont des "BENEVOLES" qui ont besoin d'être appuyés dans leurs efforts d'animation du milieu.

A l'école primaire ou secondaire, les parents, élèves, professeurs et administrateurs ont des problèmes.

Soyez-en informés, intéressez-vous et participez à l'élaboration d'une "DEMOCRATIE" scolaire qui répond aux besoins des enfants sur lesquels nous misons pour l'avenir.

Lors des prochaines élections scolaires, vous aurez comme "parents" le devoir de VOTER pour un commissaire d'école.

Ne ratez pas l'occasion de prouver à vos enfants, amis ou voisins que votre participation à l'école commence par l'élection d'un commissaire.

Quelle que soit notre origine raciale, il faut nous rappeler que nos enfants fréquentent les mêmes écoles et que leurs problèmes sont aussi souvent les mêmes.

Ici, en toute objectivité, je crois en la collaboration entre citoyens de toutes origines afin d'améliorer l'école pour le plus grand bien de tous, même si depuis quelques années différents corps politiques ont eu intérêt à diviser culturellement les citoyens à la base.

Lundi, le 18 juin 1973, votez pour le candidat de votre choix.

Votez pour le candidat qui peut le mieux comprendre vos problèmes et ceux de vos enfants et ce, sans intérêts personnels.

Parlez-en avec parents, amis et voisins.

En octobre prochain vous pourrez faire plus en participant aux activités de votre comité d'école et en exigeant le dévouement d'un commissaire que votre quartier mérite.

Peut-être pourrez-vous être membre de votre comité d'école.

Participez dans l'esprit de la Loi 27 pour faire de l'école une fierté nationale.

Bernard THIBAUT, président, Comité d'école Alphonse-Pesant, Saint-Léonard, le 12 juin 1973.

Le pouvoir des parents: mythe ou réalité?

La réponse appartient aux électeurs qui auront à exprimer leur vote LUNDI 18 JUIN. Depuis plusieurs années circule dans le milieu scolaire un courant de démocratisation qui tend à rendre les parents davantage présents à la vie de l'école.

Jusqu'ici, toutes les tentatives, que ce soit les associations parents-maîtres, les ateliers pédagogiques, les comités consultatifs ou autres, n'ont pas réussi à être vraiment efficaces. De nombreux parents sont déçus de voir leur participation réduite à un simple rôle consultatif. Ils sont de plus en plus inquiets des situations difficiles créées par l'avènement des grandes écoles régionales et par les expériences toujours nouvelles que connaît notre système scolaire.

Par une loi nouvelle, le ministre de l'Éducation a mis entre les mains des parents un outil permettant de participer à trois niveaux soit comme commissaire d'école, comme membre du comité d'école ou comme membre du conseil de parents.

Or, jusqu'ici le lien entre la famille et l'école a été presque exclusivement assumé par la mère de famille, car c'est elle qui rencontre les professeurs ou les membres de la direction, qui va chercher le bulletin ou assiste aux assemblées de parents. Étant présente, elle est sûrement mieux informée et par conséquent plus motivée à jouer l'un des rôles de participation prévus par la loi.

Des femmes commissaires d'écoles, rien de plus normal par conséquent.

Est-ce qu'il n'y a pas 80% des membres de comités d'école mis sur pied l'an dernier qui sont des femmes? Pourquoi les femmes seraient-elles confinées au rôle consultatif laissant aux mains des hommes le rôle de décision et d'administration?

Evidemment, la tradition ne va pas s'évanouir d'elle-même. Ce sont les électeurs et les électrices, c'est-à-dire tous les citoyens canadiens de plus de 18 ans, propriétaires de locataires, mariés ou célibataires, ayant ou non des enfants, qui peuvent amorcer un changement et augmenter la représentation féminine compétente aux conseils des commissions scolaires.

Il est bien évident que le simple fait d'être représenté des parents à un comité d'école n'est pas le critère déterminant pour juger de la valeur d'un commissaire.

Ses fonctions d'animateur et d'administrateur sont aussi très importantes. Il doit, en effet, pouvoir rester à l'écoute des parents et aussi des contribuables, et disponible pour recueillir les opinions, suggestions et commentaires de la base; et en même temps lui transmettre tout au long de son mandat l'information nécessaire qui soutienne l'intérêt de la population particulièrement en ce qui aura trait à l'élaboration d'un nouveau système scolaire pour l'île de Montréal. Ses qualités d'administrateur se manifesteront par une clairvoyance aiguë dans le choix des méthodes et manuels d'enseignement afin d'améliorer la qualité de

l'enseignement et dans l'engagement et la promotion des membres du personnel à tous les niveaux. Le commissaire de demain devra pouvoir analyser les résultats des transformations opérées depuis les dix dernières années et se demander s'ils correspondent vraiment à l'effort financier considérable que les contribuables ont consenti. Il semble que la mise en application du rapport Parent laisse les parents et le public en général peu satisfaits.

Le rôle du commissaire-administrateur clairvoyant, honnête et intègre, ce sont les électeurs et les électrices qui vont le confier à l'un des leurs; c'est à eux d'être clairvoyants lundi le 18 juin et d'aller voter sans fautes pour le maintien de la démocratie. Quand on sait les sommes considérables que certains candidats dépensent actuellement pour se faire élire, on ne se demande plus quels intérêts de l'éducation ou de l'exploitation ils veulent servir.

Rester à l'écoute des parents éducateurs et des payeurs de taxes pour faire en sorte que notre système d'éducation, réputé le meilleur, réponde aux aspirations profondes des parents et du milieu et que l'effort financier qu'il exige produise le meilleur rendement, voilà l'essentiel du programme des deux candidates de la Commission scolaire Jérôme le Royer.

Marie-Paule MARCAURELLE, présidente, et Rita CAMBRON, secrétaire du comité d'école à la polyvalente Antoine-de-Saint-Exupéry à St-Léonard, St-Léonard, le 11 juin 1973.

"Advanced green when flashing..."

Ainsi donc, 80 intersections de Montréal changeront "prochainement" leur blanc bonnet contre un bonnet blanc, c'est-à-dire une mauvaise traduction contre une traduction mauvaise.

Je ne dis pas inexacte; je dis mauvaise. Et voici pourquoi: (1) "Priorité de virage", si l'expression est construite sur le modèle de "priorité de passage" est un calque incomplet, car toute priorité implique deux termes exécutant exactement la même opération, sauf que l'un des deux l'exécute AVANT l'autre. Tout le reste doit être identique dans les deux termes.

Rien de tel ici: certes il y a une priorité, mais ce n'est pas celle de virer à gauche dans les deux sens. Pour qu'il y ait priorité de virage, il faudrait que les automobiles venant en sens inverse puissent à leur tour faire la même opération, mutatis mutandis.

(2) "Au clignotement", construit sur le modèle de "au départ du train, au passage du convoi", etc., sous-entend le mot moment (i.e. au moment du départ du train, au moment du passage du convoi, au moment du clignotement etc.), et c'est donc un décalque parfaitement correct, quoique nouveau il me semble. Mais sa position après le mot "priorité" choque l'entendement, vu qu'on pourrait croire qu'on accorde ainsi la priorité au clignotement. Aucun risque de ce côté, bien sûr, mais faiblesse de style tout de même.

(3) "Du feu vert" est absolu-

ment superflu. Il faut être daltonien pour ne pas voir que c'est un feu vert qui clignote, et que c'est un clignotement de feux verts. Argument non négligeable du point de vue de l'espace et du graphisme. Mais, cette graphie peut-être fait l'affaire de ceux qui défendent l'importation de l'usage européen: on enseignera ainsi à notre population qu'il faut dire feu au lieu de notre lumière.

Pour ma part, voyant plus d'imprécision et d'incongruité au mot "feu" qu'au mot "lumière" en l'occurrence, je préconiserais qu'on s'en tienne à l'usage populaire canadien, qu'il n'y a aucune raison de chambarder quand ce n'est ni réaliste ni linguistiquement justifié de le faire.

Motif de plus pour biffer trois mots inutiles sur le nouveau panneau-indicateur (qu'on semble, en certains milieux, vouloir appeler "plaque" pour je ne sais quelle raison. C'est encore aller à contre courant...)

Je ne vois pour l'instant qu'une seule façon de rendre "Advanced green when flashing" sur les panneaux de circulation urbaine: VOUS AVEZ PRIORITE AU CLIGNOTEMENT.

C'est clair et net pour quiconque sait le sens du mot "priorité". Mais quelque chose me dit qu'on pourrait faire mieux...

Il serait malheureux que notre peuple, qui a tant couru l'échec sous toutes sortes de difficultés, doive maintenant abdiquer la totalité de sa parole, alors qu'il a essayé jusqu'en Louisiane, en Nouvelle-Angleterre, et dans TOUTES les provinces du Canada, et qu'elle est actuellement parlée par six millions de personnes, en excluant bien sûr les locuteurs de la presse électronique de l'Etat... c'est-à-dire tout ce que les Etats canadiens publient verbatim.

Jacques PROVENCHER, traducteur et interprète, Ottawa, 27 mai 1973

Le Parc Viau

Le "non" des Montréalais retentira partout

par le Regroupement pour la préservation des espaces verts

Texte intégral de la déclaration émise hier à Montréal par le Regroupement pour la préservation des espaces verts à la suite de la séance de la commission parlementaire à Québec sur le site du Village olympique. Les sous-titres sont du DEVOIR.

Au cours des derniers mois, le débat public autour de la question des espaces verts à Montréal a pris une ampleur et des dimensions qui montrent bien toute l'urgence et l'importance du problème.

Le Regroupement a souligné à la population que la qualité de la vie dans le milieu urbain montréalais était sérieusement menacée. Le plan d'aménagement de la C.U.M., différents rapports scientifiques dont le rapport Fenwick et de nombreux reportages parés ou écrits confirment sans équivoque cette situation d'urgence.

Pour le Regroupement, aucun élément nouveau n'est venu atténuer la situation au cours des dernières semaines. La ronde des millions, les indices de population ou les témoignages émerveillés des visiteurs étrangers ne convainquent plus la population d'idées fausses. Le Regroupement a attaché le grelot: c'est à une situation de dégradation de leur milieu que les Montréalais doivent faire face.

15,000 arbres sacrifiés

Les pertes continues de petits et de grands espaces verts s'accroissent pour toutes sortes de raisons. On continue à couper des arbres, à faire disparaître des surfaces vertes pour les transformer en parcs de stationnement. On aura perdu 1,000 arbres au Centre sportif, plus de 9,000 à l'île Notre-Dame pour l'aménagement du bassin de compétition pour les Jeux. On s'approprie à sacrifier 5,000 arbres sur le Parc Viau, probablement un millier d'autres pour des travaux le long de la rue Sherbrooke et du Golf Municipal. Jusqu'où iront les per-

tes? Montréal possède-t-elle encore un arbre par habitant? Possède-t-elle encore des boisés? Qui osera parler de nos accès au fleuve Saint-Laurent et à la Rivière-des-Prairies?

Indépendamment du problème du village olympique, le Regroupement continue à maintenir qu'aucun espace vert aménagé (qu'on l'appelle parc ou non) ou prévu pour aménagement ne doit être sacrifié au développement domiciliaire ou industriel. Bien plus, il faut de toute urgence consentir de gros sacrifices pour améliorer la situation dans notre ville en acquérant et en aménageant de grands espaces récréatifs, en récupérant des plages, en protégeant nos derniers boisés, en entretenant tous nos arbres. Les Montréalais doivent se garder de l'espace pour se récréer, vivre, respirer!

Dans ce contexte le Regroupement ne peut s'imaginer qu'on songe à sacrifier le Parc Viau, un espace de 85 acres, soit 3 millions de pieds carrés de verdure et plus de 5,000 arbres, complètement aménagé aux frais de la population, consacré par plus de vingt ans d'usage comme parc et espace vert et situé à proximité des quartiers très peuplés de Rosemont, de Maisonneuve - Hochelaga et de Mercier. Le Regroupement ne peut imaginer qu'on songe à construire sur ce site. Qu'on y ait songé il y a 25 ou 30 ans, dans le contexte de l'époque, peut-être. Mais qu'on invoque le témoignage de M. Camilien Houde et des notes bleues de l'après-guerre pour justifier l'utilisation d'un terrain comme le Parc Viau en 1973, voilà qui nous paraît déraisonnable. Il faudra bientôt comprendre que la situation a changé, que les Montréalais n'ont pas tant besoin de quelques nouveaux gros complexes résidentiels que de parcs, d'arbres et de verdure. Qu'on songe à leur enlever les meilleurs et rares territoires qu'ils ont au nom de motifs historiques, le Regroupement ne peut l'accepter.

Mais il y a mieux: on prétend utiliser le Parc Viau pour construire le village olympique parce qu'il n'y a pas d'autres sites pour le construire. S'il faut s'en fier au rapport présenté par le ministre Goldbloom et l'administration municipale lundi dernier à la commission parlementaire à Québec, la preuve semble faible. Se contentant en général des affirmations des services municipaux de Montréal, muni d'une minuscule carte de Montréal comme tout document, le ministre a éliminé en quelques minutes tous les sites

"étudiés". Aucun rapport déposé devant la commission, aucun témoignage d'experts; la grandeur exacte des sites étudiés, leurs sites de propriété, leur vocation, leur zonage; la commission n'a même pas eu droit à ces détails élémentaires et n'y a d'ailleurs prêté aucune attention. M. Goldbloom a parfaitement déblayé le territoire pour l'administration municipale; comme par hasard, aucun site n'est disponible sauf le Parc Viau.

La preuve n'est pas faite

Le Regroupement n'accepte pas cette conclusion. Pour nous il y a des sites où l'on peut construire un village olympique à Montréal en dehors des espaces verts. Si on veut y mettre de la bonne volonté et de la compétence, on finira bien par trouver. Pour le moment la preuve n'est pas faite sérieusement qu'aucun site n'est disponible. On a donné des bribes d'information, on a accumulé les affirmations gratuites... mais on n'a rien prouvé.

Le Regroupement vient aussi poser devant la population le problème du règlement du village unique édicté par le Comité International Olympique. Ce règlement a permis à beaucoup d'hommes politiques de se défilier devant leurs responsabilités, au cours des derniers jours.

Ce règlement est une contrainte artificielle qu'on pourrait facilement contourner si toutes les parties en cause y mettaient un peu de bonne foi. On l'a fait presque à chaque olympiade pour le nombre de villages, le type d'accommodements, la distance entre les villages et le stade principal. Le C.I.O. a toujours su faire des concessions pour faciliter l'organisation des Jeux par la ville hôte. Les Jeux eux-mêmes évoluent de quatre ans en quatre ans. Rien n'indique que la population doit sacrifier un bien précieux à un règlement... Tous comprendront que le règlement doit se modeler aux besoins de la population, à la situation de la ville hôte, pour le plus grand bien des gens, des athlètes et des Jeux.

Pour le Regroupement la contrainte prioritaire n'est pas de respecter la "parole donnée" par nos administrateurs en 1969 à un comité international privé sur un détail de réglementation mais plutôt de protéger la qualité de notre milieu de vie en sauvegardant à tout prix un espace vert comme le Parc Viau.

Si on ne parvient pas à accommoder le règlement 36 sur le village

"unique" à la situation de Montréal, il faudra bien remettre beaucoup de choses en question, devant la population du pays et aussi devant l'opinion internationale. Le Regroupement confirme qu'il est décidé à le faire par tous les moyens raisonnables à sa disposition. On apprendra que les Jeux Olympiques ont contribué à la dégradation du milieu de vie des Montréalais. On apprendra que le règlement 36 a servi à une aberration: sacrifier au Village Olympique un parc métropolitain déjà aménagé dans une ville qui manque de parcs.

Quant au village temporaire le Regroupement considère la solution intéressante et valable mais tient à prévenir la population du fait que l'échec de cette solution ne prouverait en rien que le Parc Viau doit être sacrifié. Il n'est pas prouvé que toutes les ressources sont épuisées pour trouver une solution acceptable au choix de sites pour la construction d'un village olympique temporaire ou permanent. L'idée lancée par le ministre Goldbloom a ses mérites. Mais elle n'est pas pour nous la dernière planche de salut. Il reste plusieurs mois, quoi qu'en dise l'administration municipale pour trouver une solution décente.

La population a dit non

Le Regroupement a travaillé pour la population et lui a présenté de bonne foi des informations objectives. Il n'a aucun intérêt à tromper le public et les gens l'ont bien compris. La population s'est prononcée sans équivoque contre l'utilisation du Parc Viau comme site du village olympique. Le Regroupement a constaté avec satisfaction la tendance manifestée dans le récent sondage sur le choix d'un site et sur les espaces verts. La population s'est exprimée éloquentement au cours des derniers mois: le Regroupement compte faire entendre cette voix aussi longtemps et aussi loin qu'il le faudra.

Le dossier du Parc Viau et des espaces verts reste ouvert. Quelle que soit la décision des autorités, le Regroupement contestera la construction du Village Olympique sur le Parc Viau. Pour nous, c'est un mauvais choix, ce sera une mauvaise décision et nous mettrons tout en oeuvre pour informer la population et l'aider à mieux s'opposer à un geste dont les conséquences humaines, sociales, écologiques et économiques seront irréparables.

la parole du jour

"Le coeur seul connaît son propre chagrin et nul étranger ne pourra jamais partager sa joie" — Proverbes 14, 10

"Mieux vaut une portion de légumes avec de l'affection qu'un boeuf gras avec de la haine" — Proverbes 15, 17

LE DEVOIR

Le DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Notre-Ville-Lacelle, L'Angelesse, Québec. Le DEVOIR est autorisé à employer et à diffuser les informations publiées dans le DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne, \$35 par année, six mois \$19, A l'étranger: \$40 par année, six mois \$22, trois mois \$12. Édition du samedi: \$10 par année. Édition quotidienne, livre à domicile par porteur: 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste overseas sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (ligne groupée)

des idées

des événements

des hommes

Le moment est arrivé de ralentir le crédit bancaire

par GERALD K. BOUEY

Extrait de l'allocution prononcée par M. Gerald K. Bouey, gouverneur de la Banque du Canada, au congrès de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, à Québec, le 11 juin. Les sous-titres sont du DEVOIR.

Au début des années soixante-dix, la politique monétaire a eu à remplir une tâche dont on pouvait dire qu'elle comportait deux phases. Au cours de la première, il fallait promouvoir un essor suffisamment rapide et durable pour faire retrouver à l'économie des niveaux relativement élevés d'emploi et d'utilisation de l'appareil productif. Cependant, une fois cet objectif en vue, il convenait évidemment de changer de cap et d'aider l'économie à s'orienter vers une courbe de croissance soutenue, à l'abri de toute surchauffe inflationniste, et de la maintenir sur cette voie d'une expansion accompagnée d'un haut niveau d'emploi.

La politique monétaire

C'est pourquoi la politique monétaire suivie au Canada en 1971 et en 1972 a été nettement expansionniste. Son objectif principal était de contribuer à stimuler les progrès exceptionnels rapides de la dépense, de la production et de l'emploi qui étaient nécessaires pour que l'économie retrouvât le plus tôt possible des niveaux d'activité plus satisfaisants. La politique de réserves-encaisse fut libérale au point que les banques à charte furent en mesure non seulement de satisfaire sans difficulté toutes les demandes normales de crédit, mais encore de rechercher activement d'autres possibilités de prêt.

Il en est résulté un accroissement de 21% en 1971, puis de 23% en 1972, du crédit bancaire octroyé sous forme de prêts, de concours hypothécaires et d'avoirs du même genre. Bien que les banques n'aient pas réussi, depuis la mi-1971, à augmenter leurs avoirs liquides dans la même proportion, elles ont vu croître leur bilan de 19% en 1971 et de 15% en 1972. Dans l'ensemble, la monnaie hors banques et les dépôts dans les banques à charte ont enregistré une progression assez comparable au cours de la même période.

Pendant un certain temps l'économie n'a pas réagi aussi vigoureusement ni aussi nettement qu'on l'aurait désiré à cette croissance rapide de la monnaie et du crédit ainsi qu'aux mesures expansionnistes prises par le gouvernement. Au troisième trimestre de l'an passé, encore, l'expansion manifestait des signes d'hésitation tempori-

re, et l'absence de toute tendance significative à la baisse du chômage était particulièrement décevante.

Depuis l'automne dernier, toutefois, le rythme de l'activité économique au Canada s'est accéléré de façon saisissante. Les progrès remarquables de notre économie depuis l'automne dernier ont dissipé les doutes qui pouvaient exister au sujet de la vigueur de la tendance expansionniste actuelle. Certes, l'accroissement exceptionnellement rapide de la production au dernier trimestre 1972 et au premier trimestre en 1973 s'explique en partie par un phénomène de rattrapage consécutif aux perturbations causées dans le courant de l'année dernière par les grèves. Mais la comparaison du niveau actuel des principaux indicateurs économiques avec celui d'il y a un an donne quand même des résultats impressionnants.

Laissez-moi indiquer quelques chiffres. (Les taux de croissance que je vais citer portent sur l'année se terminant par le dernier trimestre pour lequel des données sont disponibles.) Le produit national brut s'est accru de 13 1/2% en valeur et de 8% en volume, tandis que la production industrielle augmentait de 9 1/2%. Ces chiffres sont identiques ou même légèrement supérieurs à ceux, pourtant spectaculaires, qu'on enregistrés les Etats-Unis au cours de la même période. Si nous passons aux principaux éléments de la demande, nous voyons que l'ensemble des dépenses de consommation dépasse de 13% le chiffre d'il y a un an, alors que les dépenses en biens durables ont progressé de 22% et nos exportations, comme nos importations, de près de 25%.

Vive augmentation

Cette vive augmentation de la demande a également eu un effet sensible sur l'emploi, dont le taux en février, en mars et en avril s'établissait à presque 5% de plus qu'un an auparavant. En outre, la progression de l'emploi a été sensible dans toutes les régions du Canada, les gains les plus remarquables — ayant été observés dans les provinces Atlantiques et au Québec. Bien que la très forte demande de main-d'œuvre soit allée de pair avec une croissance exceptionnelle de la population active, elle a finalement produit une nette baisse de taux de chômage, qui, de 6,9% en septembre, est passé à 5,5% en mars et à 5,4% en avril. C'est là une évolution des plus satisfaisantes.

Par suite de l'accélération récente de l'activité au Canada, nous nous trouvons actuellement beaucoup plus près du niveau maximum d'utilisation de l'appareil productif que nous ne l'avons été depuis quelque temps. Si le taux de chômage global est d'un rien inférieur à 5 1/2%, il est descendu à 4% pour les hommes de 25 ans et plus, soit à un niveau d'environ 1/2% seulement supérieur à celui qu'a connu cette catégorie de la population active au milieu des années soixante. En fait, il existe déjà des indices de tensions sur le marché du travail, en raison de la pénurie de main-d'œuvre expérimentée dans diverses régions du pays.

En outre, les commandes en souffrance et les délais de livraison ont augmenté dans le cas d'un certain nombre de produits de base importants, tels que le bois d'œuvre, le ciment et certains aciers, produits chimiques et produits de l'industrie du papier, à mesure que ces branches d'activité approchent de leur niveau maximum de production. Toutefois, sur le marché du travail comme sur celui des produits industriels, la situation est loin d'être uniforme dans tout le pays et, dans notre appréciation de la conjoncture, nous devons continuer à tenir compte des disparités régionales.

Justu'ici, l'accroissement des pressions observées sur les prix peut être attribué à l'évolution des marchés internationaux, qui ont été le théâtre d'un renchérissement, à peu près sans précédent, de nombreuses denrées alimentaires et d'autres produits de base. Ne perdons pas de vue, toutefois, que nous courons le risque d'aggraver ces pressions d'origine extérieure si nous laissons la demande intérieure augmenter à un rythme tel qu'une grande partie de notre appareil de production ne soit l'objet de tensions.

D'après les chiffres provisoires disponibles actuellement, le taux annuel de croissance du P.N.B. réel au cours des six mois se terminant avec le premier trimestre de 1973 a, semble-t-il, approché des 12%, soit de plus du double des 5 à 5 1/2% généralement considérés comme le taux de croissance maximum que le Canada pourrait soutenir à long terme. Il est vrai qu'un certain nombre de baromètres de l'activité économique tels que les ventes d'automobiles, les mises en chantier de logements et l'accumulation de stocks semblent avoir atteint des niveaux tellement élevés que leur progression devrait très probablement marquer le pas. Néanmoins, des indicateurs prospectifs tels que les intentions d'investissement et les nouvelles commandes de produits manufacturés donnent à penser que nous pouvons escompter une poursuite de la forte croissance actuelle de la production et de l'emploi.

Aux USA

Aux Etats-Unis aussi, l'expansion économique est bien en train. Dès les premiers mois de 1973, la progression de l'emploi avait abaissé le taux de chômage global à 5% et celui des adultes du sexe masculin à quelque 3,4%. La politique économique suivie dernièrement aux Etats-Unis a surtout reflé-

té la crainte que l'expansion soit trop rapide et que l'économie ait atteint le seuil à partir duquel d'autres augmentations comparables de la demande renforceraient les pressions inflationnistes sur les marchés des biens et du travail et rendraient plus difficiles les efforts visant à éviter une baisse ultérieure.

Les Américains, pour caractériser le problème auquel doit faire face leur économie, ont emprunté au vocabulaire de l'aéronautique le terme de "rentrée". Autrement dit, on convient généralement qu'il s'agit maintenant de ramener le rythme d'expansion de l'économie au taux voulu pour maintenir un niveau élevé d'activité et d'emploi. Une économie qui progresse à un rythme beaucoup plus rapide que son taux potentiel de croissance à long terme doit nécessairement ralentir un jour ou l'autre. L'important est de savoir si la transition s'effectuera sans heurts sur le plan de la production, de l'emploi et des prix. Il va sans dire que la conjoncture économique au Canada sera grandement influencée par le résultat atteint aux Etats-Unis.

Dans le domaine de la poli-

tique monétaire, le système de réserve fédérale a pris des mesures en vue de freiner le taux extrêmement rapide d'expansion du crédit bancaire. Depuis le début de l'année, les taux d'escompte de la réserve fédérale sont passés de 4 1/2 à 6 1/2% à la suite de cinq augmentations successives. Les autres taux d'intérêt à court terme ont également marqué une vive hausse. A l'heure actuelle, les banques commerciales affichent généralement un taux débiteur de base de 7 1/2%, ce qui implique un coût réel de l'ordre de 8 1/2% compte tenu de la pratique courante d'exiger le maintien d'un certain montant en compte créditeur.

Prêts bancaires inquiétants

En regard du contexte économique que nous venons d'évoquer, certains aspects de l'évolution financière récente au Canada n'ont pas manqué de nous inquiéter. Depuis le début de 1973, les prêts bancaires ont augmenté à un taux annuel de presque 30%, ce qui représente une accélération notable par rapport à la progression déjà rapide de 22% enregistrée en 1972. Or, un

rythme de croissance du crédit bancaire de 30% est considérablement supérieur au taux nécessaire au maintien d'une croissance soutenue de l'économie. Si on la laisse se poursuivre librement, cette progression rapide des prêts ainsi que celle, parallèle, des avoirs monétaires au Canada risqueraient fortement d'aggraver les pressions inflationnistes et de compromettre les perspectives de stabilité de notre économie. Un ralentissement est donc de toute évidence nécessaire.

La Banque du Canada a pratiqué une politique telle que la progression exceptionnelle des prêts bancaires cette année a dû être financée en partie par une compression des liquidités bancaires, de manière à éviter une accélération proportionnelle du taux d'expansion monétaire. Dans ces circonstances, la vigueur peu commune des demandes de crédit au Canada, conjuguée au loyer déjà relativement élevé et encore en hausse de l'argent à court terme aux Etats-Unis, a eu tendance à faire monter les taux d'intérêt au Canada, particulièrement sur le marché du court terme qui comprend notam-

ment les taux débiteurs et créiteurs appliqués par les banques. Bien que la Banque du Canada se soit efforcée d'atténuer les pressions sur les marchés financiers, elle a dû tolérer une certaine hausse des taux d'intérêt afin de garder un contrôle raisonnable de la situation monétaire. Comme vous le savez, la Banque a majoré le taux d'escompte de 1/2% le 9 avril, puis le 14 mai, et l'a encore relevé d'un demi-point à compter d'aujourd'hui.

Dans le contexte de ces mesures visant à modérer quelque peu la croissance de l'ensemble du crédit bancaire, les banques ont donné l'assurance qu'elles continueraient, conformément à leur politique habituelle, d'accorder une attention particulière aux besoins des petites entreprises qui n'ont pas facilement accès aux autres sources de financement ainsi qu'aux demandes de crédit émanant des régions à croissance relativement lente du pays. Elles ont été également priées de ne pas accéder aux demandes exceptionnelles de prêt présentées par des sociétés étrangères ou par des filiales canadiennes

de sociétés étrangères, afin de satisfaire en priorité les demandes de leurs clients canadiens désireux de financer des dépenses utiles à l'économie nationale.

Il est possible de modérer la croissance du système bancaire tout en permettant aisément une croissance de la monnaie et du crédit tout à fait suffisante pour soutenir l'essor économique. Il est, je crois, une tendance répandue qui consiste à se limiter aux deux mots "austérité" et "aïssance" pour dépeindre la politique monétaire. Ce vocabulaire restreint n'est pas pour rendre la description plus explicite. Ce que nous voulons obtenir, c'est une modulation de l'expansion extraordinairement rapide enregistrée récemment par le crédit bancaire. Nous cherchons ainsi à atténuer le risque de voir se produire des pressions excessives de la demande au cours des prochains mois. Ne l'oublions pas, notre objectif fondamental est de donner à l'économie de meilleures chances de maintenir les hauts niveaux d'emploi et de production qui semblent être maintenant à notre portée.

LIBRE OPINION

Abus flagrant du sondage d'opinion

par YVAN ALLAIRE

professeur à l'université d'Ottawa

Monsieur le Directeur, la publication des résultats d'un sondage d'une qualité douteuse effectué par CROP pour le compte du Devoir et les interprétations parfois fantaisistes des résultats offertes dans votre édition du 8 juin constituent un exemple flagrant d'usage réprouvable de la technique du sondage d'opinion.

Permettez-moi d'abord de détailler quelques faiblesses évidentes du sondage:

Interviews téléphoniques

Cette méthode a été rejetée par les grandes firmes de sondage électoral (Lou Harris Inc., Gallup) à cause de son imprécision. Ainsi, en 1971, seulement 94,6% des ménages canadiens avaient le téléphone, de 2 à 3% des ménages ont un numéro non inscrit au bottin et, à certaines périodes de l'année, le bottin contient jusqu'à 18% d'imprécisions à cause d'abonnés inscrits qui ont déménagé et de nouveaux abonnés non encore inscrits (ceci devrait être particulièrement vrai pour un sondage effectué presque immédiatement après la migration annuelle du premier mai).

Ainsi, l'échantillon bâti à partir d'annuaires téléphoniques risque de contenir des biais systématiques dont l'importance et la direction sont difficiles à prévoir. Il existe, bien sûr, des façons de contourner ces difficultés (quoique rien n'indique que cela fut fait) mais même dans des conditions idéales, le sondage par téléphone est inférieur à une interview à domicile utilisant certaines méthodes projectives (comme le fait Lou Harris, par exemple) permettant une mesure indirecte des intentions de vote.

Les spécialistes de CROP sont certainement conscients des limites de l'interview par téléphone mais doivent, je suppose, respecter des contraintes budgétaires. La responsabilité vous incombe donc, monsieur le Directeur, de virer les fonds nécessaires à un sondage qui assure des résultats fiables, ou, si cela n'est pas possible, de vous abstenir de toute commande ne rencontrant pas des critères scientifiques rigoureux.

Il est fort malheureux que CROP n'ait pas jugé bon de varier l'ordre de présentation des partis et des chefs.

Ordre de présentation des partis et des chefs

Ainsi, par exemple, l'Union nationale et son chef, M. Gabriel Loubier, sont toujours mentionnés en dernier lieu. Etant donné le phénomène important du "yea saying" (répondants ayant une forte propension à être d'accord avec tout énoncé de l'interviewer), il est à craindre que des sujets aient interprété l'ordre de présentation comme une indication des préférences de l'interviewer (ou de la firme l'employant) et aient voulu donner une opinion qui soit concordante.

Ce biais favoriserait le parti et le chef mentionnés en tête de liste. L'absence d'alternance dans la présentation des noms peut engendrer d'autres biais ("primacy" versus "recency effect") dont l'incidence est difficile à prévoir.

Taille de l'échantillon et présentation des résultats

La taille de l'échantillon (676) n'est pas très satisfaisante, particulièrement si l'on insiste pour présenter les résultats selon trois regroupements géographiques (Montréal, Québec, reste de la province). Dans la présentation des résultats, les spécialistes de CROP oublient, bien à propos, d'indiquer la taille de l'échantillon pour chacun de ces regroupements.

D'après les variations montrées d'une région à l'autre et votre commentaire ("à peine 103 sujets) pour toutes les régions autres que Montréal, Québec et la Mauricie", il semble bien qu'une forte proportion des sujets soit de la région de Montréal. Les résultats bruts ont-ils été pondérés afin de refléter la composition géographique du Québec? Si oui, les détails de cette opération auraient dû être mentionnés. (Un résultat

assez curieux à cet égard est celui de l'Union nationale; comment, avec 3% à Montréal, 7% à Québec et 5% dans le reste de la province peut-on n'obtenir que 3% pour l'ensemble de la province?)

Par ailleurs, il est regrettable que la composition socio-économique de l'échantillon n'ait pas été présentée. En effet, étant donné la forte association entre les variables (âge, occupation, degré d'instruction) et les préférences politiques (un fait que vous notez d'ailleurs dans votre éditorial), la représentativité socio-économique devient une exigence cruciale pour la fiabilité des résultats.

Toute sur-représentation d'un groupe socio-économique tendrait à favoriser un parti politique par rapport à un autre. L'échantillon tiré par CROP était-il représentatif des caractéristiques socio-économiques du Québec? Si non, a-t-on ajusté les résultats en conséquence? C'est là une opération délicate et complexe dont l'essentiel aurait dû être communiqué au lecteur.

Je soupçonne cependant que cela n'a pas été fait et alors il est essentiel que vous présentiez la composition socio-économique de l'échantillon afin qu'on puisse en évaluer le caractère représentatif.

Etant donné l'erreur échantillonnale et les biais mentionnés plus hauts, le seul résultat possiblement significatif de ce sondage est la dimi-

nution de popularité du parti libéral et de son chef, M. Robert Bourassa, depuis octobre 1972. Tous les autres résultats peuvent être que variations aléatoires. Cependant, après une introduction prudente, vous succombiez à la magie du nombre et vous ac-

crochez à chaque pourcentage comme autant de révélations bibliques.

Ce lapsus est particulièrement flagrant dans votre interprétation des résultats obtenus par l'Union nationale. Vous proclamez l'extinction du par-

Suite à la page 6

Cours de fine cuisine

de Base et Perfectionnement

jours, soirs; une fois par semaine.

Leçons d'information

du 18 août au 7 septembre.

Demandez dès maintenant

notre brochure détaillée.

843-6481

Institut
Culinaire
Henri
Bernard

2015, RUE DE LA MONTAGNE, SUITE 610, MONTRÉAL

permis de culture personnelle no 255 du ministère de l'éducation.

VENTE FAILLITE

PAUL DE SERRES INC.

SPORTS

- * TENNIS * BALLE MOLLE *
- * BASEBALL * GOLF *
- * PÊCHE * ATHLÉTISME *
- * SKIS "HEAD" "ROSSIGNOL" "LE TRAPEUR" *
- * PATINS * HOCKEY *

* LINGERIE POUR TOUT SPORT *

CHARGEX

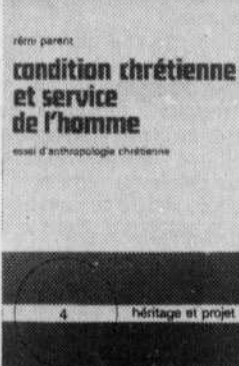
1005 Ouest LAURIER

VENTE FAILLITE

CONDITION CHRÉTIENNE ET SERVICE DE L'HOMME

ESSAI D'ANTHROPOLOGIE CHRÉTIENNE

par Rémi PARENT
dans la collection "Héritage et Projet"
200 pages - \$5.00



LES CONSEILS PRESBYTÉRAUX AU QUÉBEC

Coreponsabilité des prêtres et de l'évêque dans le gouvernement pastoral de l'Église particulière.
par Mario PAQUETTE
320 pages - \$8.95

FIDES

EN VENTE PARTOUT ET CHEZ FIDES, 245 EST, BOUL. DORCHESTER, MONTRÉAL 129 - TÉL.: 861-9621

SERONT
LANGÉS
CE SOIR...

suites de la première page

SUPERPÉTROLIERS

Conscient que la construction du port entraînera l'aménagement des raffineries dans la même région, le Québec veut toutefois éviter à tout prix cette solution qui le réduirait au rôle de consommateur coincé entre les fournisseurs de l'Ouest et de l'Est du Canada.

En plus des études sur la détermination du site et sur les conséquences écologiques du projet, M. Massé a indiqué que le mandat confié à son ministère comprend la poursuite des négociations avec les grandes compagnies américaines intéressées dans le projet.

Deux holding pétroliers se disputent actuellement la faveur du gouvernement québécois: la firme Ashland-Pétrolum, associée à la société de distribution Nepco, dont la firme montréalaise Caloil fait partie; la compagnie québécoise Gagné Construction qui sert d'intermédiaire pour le holding américain Oilco.

M. Massé a indiqué que les négociations se poursuivent avec les deux groupes mais le groupe Ashland-Nepco, qui a retenu les services des experts de Bechtel et dont le dossier est "plus solide et plus avancé" selon un porte-parole de l'industrie et du commerce, semble devoir l'emporter.

Le groupe de financiers canadiens MISENER, qui a été le premier à proposer au gouvernement la construction d'un super-port dans le Saint-Laurent, pourrait également participer à la réalisation du projet.

Il ne faut pas non plus oublier la participation directe du gouvernement du Québec, qui est acquise en principe mais dont M. Massé n'est pas encore en mesure d'évaluer l'importance par rapport au coût total du développement portuaire, estimé à \$500 millions.

Ce nouveau mode d'approvisionnement par super-pétroliers sera nécessaire dès 1976, alors que le Québec prévoit un trafic pétrolier de 16 millions de tonnes supérieur à l'approvisionnement provenant du pipeline Portland-Montréal, qui aura alors atteint sa pleine capacité, à savoir environ 32 millions de tonnes par année.

M. Massé estime à environ 40 cents le baril de pétrole brut l'économie que pourra réaliser le Québec en accueillant les super-pétroliers dans le Saint-Laurent.

Il ajoute aussitôt qu'il ne s'agit que de la première étape qui entraînera une activité accrue du Québec aux divers échelons du raffinage et de la distribution.

L'intention du gouvernement de créer un "secteur-témoin", en regroupant les intérêts québécois de l'industrie pétrolière, vise justement, selon M. Massé, à permettre l'acquisition d'une plus grande connaissance du secteur qui demeure la "chasse-gardée" des grandes compagnies multinationales.

Cette prise de position de M. Massé s'ajoute à celle de son collègue de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, qui consacrait, il y a moins de deux semaines, un long discours à la démonstration de la possibilité de concilier le développement économique et la protection de l'environnement dans l'aménagement pétrolier sur les rives du Saint-Laurent.

M. Massé a souligné à plusieurs reprises, hier, que c'était à son ministère que le cabinet avait confié le mandat de mener à bonne fin le projet.

A l'Industrie et au Commerce, on indique qu'il s'agit d'un dossier chevauchant les deux ministères: l'approvisionnement relevant du ministère de M. Massé et le raffinage de celui de M. Saint-Pierre.

ENTRETIEN

Gauthier et qu'il avait payé \$5.50, \$3.80 et \$3.00.

L'agent André Lachance, de l'Unité d'enquête sur le crime organisé a fait entendre les enregistrements de 10 conversations téléphoniques, toutes enregistrées vers la même époque et ayant toutes trait au jeu. Il a révélé qu'il avait été chargé avec un autre policier d'enquêter sur le fonctionnement du réseau Zimmerman, réseau de preneurs aux livres dont les membres communiquaient entre eux par radio au moyen de "bellboys" et de "page".

L'enquête a commencé chez un nommé J. Lapière, à Saint-Jérôme, qui a reçu 1,821 appels interurbains durant les mois de novembre et décembre 1972.

Des tables d'écoute ont été installées les 13 et 14 janvier 1973 sur les lignes téléphoniques de Daniel Richer, preneur aux livres de Saint-Jérôme, et du Dr Mathieu, de Montréal.

Lalonde annonce l'élaboration d'une politique de l'alimentation

Le gouvernement canadien se propose d'élaborer une politique nationale de l'alimentation. Le ministre de la Santé, M. Marc Lalonde, en a informé hier à Montréal les membres de l'Association des diététiciens du Canada.

Comme première étape, un comité créé tout récemment a été chargé de déterminer de nouveaux barèmes d'alimentation en fonction des habitudes alimentaires contemporaines.

Ces standards tiendraient compte de

Les 17 et 18 janvier, une table d'écoute avait été placée sur la ligne du rédacteur sportif Jacques Beauchamp, ainsi que sur celle de Gisèle Sigouin, qui enregistrait les paris du bookie Moe Yacknin.

Les 19 et 20 janvier, la table avait été transportée sur les lignes de Richer et de Mme Gertrude Alard, qui servait de téléphoniste pour le réseau Zimmerman. Le 21 janvier, la table avait enregistré les appels placés sur le réseau des bellboys et, le 24, au bureau central du réseau, à Dorval.

Mardi, le caporal Tassé avait affirmé que, sans les tables d'écoute, l'enquête n'aurait pu être menée à bonne fin.

Aux questions du juge Rhéal Brunet, qui préside la commission, l'agent Lachance a affirmé que les rubans qui allaient être entendus n'avaient pas été retouchés et qu'ils reproduisaient exactement les conversations enregistrées par les tables d'écoute. A chaque conversation, l'agent identifiait les voix entendues.

Après, Me Cliche a tenu à noter qu'il ne s'agissait pas "de prouver que les courses étaient arrangées, mais plutôt de montrer que dans le milieu des bookies, on tente d'obtenir des informations des jockeys et des journalistes, et que ceux-ci, consciemment ou non en donnaient et que cela faisait "le jeu des bookies".

Le premier enregistrement comportait une conversation de Richer avec un inconnu, où il était question d'une soirée qui s'était terminée le matin même chez le Dr Mathieu et à laquelle le conducteur de chevaux Jean-Paul Gauthier avait assisté.

Il était évident que tout le monde s'était bien amusé et Richer a commenté, en parlant de Gauthier:

"Y est de party en B... On va faire des gros scores avec lui." Deux heures plus tard, Richer avait appelé le Dr Mathieu et avait discuté avec lui de la veille, et de pari. L'un des deux hommes avait annoncé qu'il allait rencontrer la femme de Gauthier afin qu'elle lui donne des informations sur les courses.

Une demi-heure après, Mathieu appelle Richer et lui conseille de parler sur le cheval Golden Able, le No 7 de la deuxième course.

Une heure plus tard, Richer appelle un nommé René Bureau et lui dit de parier \$220 sur le cheval Golden Able.

Deux heures après, Richer reçoit un appel de Johnny Fullum, un employé du réseau Zimmerman, qui lui demande "de balancer sa ligne sur Washington". Comme il est trop tard pour changer les paris, Richer gage \$230 pour gagner \$2100 sur Miami.

Vers huit heures du soir, Richer appelle Jacques Beauchamp, et discute avec lui de hockey, de chevaux et de baseball.

Le 18 janvier, le Dr Mathieu reçoit un appel d'un inconnu. On discute de Gauthier, le tyau qu'il a donné sur Golden Able n'était pas bon et le cheval n'a pas gagné.

Le lendemain, vers 17h15, Mathieu reçoit un appel de Gauthier lui-même qui lui annonce qu'il conduira le soir le cheval No 4 dans la deuxième course, "Miss Caillette", et que ce cheval va "rentrer".

Le Dr Mathieu appelle ensuite au restaurant Centaure et demande à parler à Bob Chicoine, un chroniqueur sportif, et lui annonce ce qu'il vient d'apprendre de Gauthier. Le Dr Mathieu donne aussi l'information vers 7 h 30 du soir à un nommé Bruno qui l'a appelé.

Au début de la séance, Me Auguste Choquette s'est présenté devant la commission et a révélé qu'un de ses clients, un M. Gérard Hébert, de Saint-Hyacinthe, avait été expulsé de la piste Blue Bonnets et qu'il aurait des révélations intéressantes à faire, "des choses à dire" à ce sujet.

Le juge Brunet lui a dit de se mettre en communication avec les procureurs de la commission.

DRAPEAU

la veille, à l'égard de sa suggestion d'utiliser l'emplacement situé tout juste à l'est du boul. de l'Assomption, au nord de la rue Sherbrooke, comme solution de rechange au golf Viau. Le maire avait dit alors que cette suggestion ne pouvait être retenue, à cause des projets d'agrandissement des institutions hospitalières du secteur.

Le conseiller Robert a déclaré au conseil avoir fait des démarches dans la journée qui prouvaient le contraire. Il a communiqué avec la supérieure des Soeurs Grises (propriétaire du foyer Rousselot), le supérieur des Franciscains (qui possèdent de vastes terrains dans le secteur) et avec le conseil d'administration de l'hôpital Maisonneuve. Dans les deux premiers cas, qui représentent 40 des 47,7 acres visés, les communautés n'envisageaient pas de projets de construction et elles se sont dites prêtes à considérer des offres d'achat. Également en ce qui touche l'hôpital Maisonneuve, le terrain convoité par le conseiller Robert était disponible.

M. Robert, soulignant une amitié de près de 35 ans avec le maire Drapeau, lui a déclaré quand même qu'il croyait

la quantité d'aliments nécessaire aux Canadiens, sans oublier leur âge et leur activité physique. Le gouvernement, a précisé M. Lalonde, examine aussi la question de la valeur nutritive des aliments mis en marché.

Une fois terminée cette vaste enquête sur les habitudes du boire et du manger au Canada, le ministre se propose d'entreprendre une campagne d'éducation diététique. Les résultats de l'étude seront rendus publics en octobre, espère le ministre.

que la décision du parc Viau était "une grave erreur, la plus mauvaise décision qu'il m'aura été donné de voir au conseil, et j'inclus le temps de l'administration Fournier-Savignac là-dedans".

FINANCEMENT

sentants payés dans les bureaux de scrutin, sont remboursés par le président général des élections jusqu'à concurrence de 15 sous par électeur inscrit. A l'instar du Parti québécois, l'Union nationale reconnaît que cette disposition pourrait être assouplie. "Il y a lieu de se demander si l'apparition récente du multipartisme au Québec ne justifie une réévaluation du pourcentage minimum de voix nécessaire pour jouir d'un remboursement."

Sur la question des communications politiques pendant les campagnes électorales, l'Union nationale souscrit à la recommandation du rapport Barbeau visant à assurer aux partis et aux candidats des périodes gratuites à la radio et à la télévision. Ces périodes seraient en nombre égal d'un parti à l'autre et seraient les seules permises aux partis pendant la campagne. L'UN croit en outre que cette réglementation devrait être étendue aux espaces publicitaires dans les journaux. Toutefois, le remboursement des dépenses électorales serait diminué d'autant. Pour sa part, le PQ souhaiterait en plus que les périodes disponibles à la radio-télévision d'Etat soient également divisées entre les partis et tirées au sort par le président général des élections. Et enfin, que cette réglementation s'applique entre les périodes électorales.

C'est en soulignant le "mystère" qui entoure le financement des partis politiques que l'Union nationale indique le temps venu de "mettre fin au silence" sur cette question et de prendre les mesures d'assainir la situation. Pour cela, dit l'UN, il faut d'abord rendre les partis juridiquement responsables de leurs actes. Ainsi, les partis seraient tenus de s'enregistrer comme les corporations ordinaires ou les associations, en donnant le nom du chef, des membres de l'exécutif, l'adresse des bureaux où sont conservés les dossiers et le nom de l'agent financier officiel.

Au strict plan du contrôle du financement des partis, l'Union nationale souligne l'importance des mesures qu'il faut prendre pour faire en sorte que l'administration gouvernementale soit telle que les partis ne puissent pas favoriser indirectement les intérêts privés.

A cet égard, l'UN trouve complètement inutile de limiter le montant qu'un même individu ou un groupement pourrait soustraire à un parti, en alléguant que toutes les tentatives en ce sens se sont soldées par des échecs. "Il faut compter plutôt sur la divulgation des revenus des partis."

Se référant encore au rapport Barbeau, l'Union nationale propose la création d'une commission de contrôle des finances politiques. La réglementation que favorise l'UN prévoit que les partis feraient rapports de leurs revenus à cette commission, mais ne seraient tenus que d'indiquer strictement les montants "totaux" versés par les sociétés commerciales, syndicats, associations ou autres groupes.

Pour ce qui est des dépenses des candidats, l'UN est d'avis que la commission de contrôle devrait recevoir les noms, prénoms, adresses des donateurs, ainsi que le montant de chaque contribution. Par contre, le Parti québécois juge cette précaution inutile pourvu que l'on fixe une limite au montant des contributions.

Les deux partis s'entendent par ailleurs pour inciter le plus grand nombre de particuliers à participer au financement politique en souscrivant au rapport Barbeau qui recommande des dégrèvements d'impôt pour les donateurs. "Une telle mesure, dit l'UN, n'augmenterait sans doute pas de façon considérable les montants à la disposition des partis, mais elle stimulerait par contre grandement l'intérêt des citoyens pour les partis politiques, ce qui est bien plus important."

Enfin, l'Union nationale souhaite que le gouvernement accorde aux partis politiques enregistrés, en dehors des périodes électorales, une allocation substantielle leur permettant de soutenir une organisation à Montréal et à Québec. C'est-à-dire, cinq sous par électeur inscrit sur les listes électorales. Ces allocations seraient versées mensuellement aux partis.

C'était la deuxième séance du sous-comité chargé d'étudier les dépenses électorales et le financement des partis politiques. A la reprise des travaux, mercredi prochain, il sera notamment question de critères de reconnaissance d'un parti.

Deux tendances se dégagent déjà des travaux du sous-comité: les partis souscrivent au rapport Barbeau qui recommande un système permanent d'accréditation ou d'enregistrement des partis.

LE PC

sition, M. Stanfield, et qu'il proposera un mécanisme efficace et intelligent de contrôle. Dans l'affirmative, les difficultés du ministre prendront fin, du moins pour le moment.

Après, le porte-parole conservateur avait soutenu que le compromis avancé par M. Turner le 29 mai constituait une victoire pour son parti, le ministre des Finances "ayant enfin émergé de sa forteresse avec un drapeau blanc. C'était une reddition conditionnelle." M. Baldwin faisait allusion à la décision annoncée ce jour-là par M. Turner de présenter aux Communes le printemps prochain un rapport intérimaire sur l'impact de la réduction à 48 pour cent de l'impôt sur les profits manufacturiers (à 20 p.c. pour les petites entreprises) et du nouveau régime, plus généreux que celui présenté en vigueur, de l'amortissement des immobilisations.

Suite à la présentation de ce rapport, 60 députés des Communes pourront proposer la révision du régime fiscal des entreprises en cause, et si cette résolution est approuvée, le ministre des Finances sera alors obligé de proposer des amendements appropriés.

Le député de Peace River a évidemment fait ressortir la contribution importante de M. Stanfield à la définition de ce compromis: sa déclaration, peu après les élections générales, que les

conservateurs avaient "l'obligation morale" de mettre en vigueur, du moins pour un temps, les propositions budgétaires des libéraux, sa déclaration du 21 mars, par laquelle il annonçait la décision des conservateurs d'appuyer les projets de loi budgétaires, pourvu qu'ils ne constituent pas un élément permanent du système fiscal canadien, et ainsi de suite.

M. Baldwin a en outre rappelé les nombreuses raisons pour lesquelles son parti juge inadéquates les propositions Turner pour l'industrie manufacturière. Ces mesures n'aident pas les entreprises qui en ont le plus besoin, puisqu'il faut déjà faire des profits pour s'en prévaloir. Deuxièmement, elles profiteront surtout aux succursales canadiennes d'entreprises étrangères, qui sont prédominantes dans le secteur manufacturier. Troisièmement, elles profiteront surtout au Canada central, où se trouve les quatre-cinquièmes de cette industrie. Enfin, les propositions Turner sont injustes et discriminatoires à l'endroit des deux autres grands secteurs de l'économie, soit l'industrie primaire et l'industrie des services.

Après, le ministre des Finances, dans un long exposé, avait rappelé toutes les raisons qui militent toujours, selon lui, et même plus que jamais, en faveur de l'adoption de ses mesures d'assistance à l'industrie manufacturière. M. Turner a également tenté de désamorcer les nombreuses critiques formulées par l'opposition à l'endroit des mesures qu'il préconise.

Le ministre a soutenu que l'incertitude qui subsiste toujours en ce qui a trait à l'avenir du système monétaire international et du commerce mondial rendait plus que jamais nécessaire le renforcement de la position concurrentielle des entreprises manufacturières canadiennes. Il a rappelé que l'appréciation du dollar canadien vis-à-vis de la monnaie américaine, l'élargissement du Marché commun européen, l'émergence du Japon comme grande puissance industrielle, l'adoption de diverses mesures protectionnistes à l'étranger — notamment du régime fiscal des "DISC" aux Etats-Unis, — avait rendu l'industrie canadienne particulièrement vulnérable à la concurrence étrangère aussi bien sur les marchés intérieurs qu'extérieurs et que, sans mesures de soutien de la part du gouvernement, les investisseurs manufacturiers au pays pourraient bien plafonner.

M. Turner s'est dit d'accord avec le chef de l'opposition, M. Stanfield, que ses propositions de mai 1972 pourraient bien s'avérer inadéquates pour remédier à cette situation: en quel cas, le gouvernement Trudeau envisagerait de faire davantage, a-t-il dit. Entre-temps, le moins que l'on puisse faire, selon lui, c'est de mettre en vigueur son avant-dernier budget.

Enfin, le ministre des Finances s'est notamment inscrit en faux contre deux arguments invoqués contre l'adoption de ses projets de loi. Certains prétendent que, suite au rétablissement économique, ces mesures ne sont plus nécessaires, a-t-il dit: cependant la portée de celles-ci n'est pas d'abord conjoncturelle mais structurelle et de longue période. D'autres disent que ces mesures profiteront surtout aux entreprises étrangères: c'est vrai, a dit M. Turner, mais cela est inévitable, étant donné que les emplois fournis par ces succursales sont tout aussi menacés que ceux fournis par des entreprises contrôlées par des Canadiens.

NIXON

essentiels de sa stratégie anti-inflationniste. "Pour ma part, je continuerai à opposer mon veto aux programmes de dépenses dont nous n'avons pas les moyens, aussi nobles que soient les noms qui leur sont donnés", a-t-il dit à l'intention du Congrès.

Le président a également annoncé qu'il ferait examiner par les services fiscaux les livres des sociétés qui ont augmenté leurs prix de plus de 5 pour cent depuis le mois de janvier. Ces prix seront réduits si l'augmentation n'est pas justifiée par l'accroissement des coûts de production.

M. Nixon a réaffirmé à ses compatriotes que son but n'était pas d'installer les Etats-Unis dans un système permanent d'économie contrôlée. "Au contraire, a-t-il dit, la phase IV qui suivra le blocage sera conçu comme un meilleur moyen de nous faire sortir de l'économie contrôlée et de nous ramener aussi rapidement que possible au système du libre marché."

STANS

Magruder lui-même sera appelé à comparaître probablement aujourd'hui sous la protection d'une immunité juridique partielle. Son memo précisait que Stans avait l'intention d'utiliser ce million pour des conférences, l'embauche de personnel et pour d'autres activités "bénéfiques pour la campagne présidentielle". Stans aurait même été prêt, affirme la note interceptée, à expliquer à d'autres membres du cabinet comment procéder pour arriver aux mêmes résultats dans leur département.

Stans a répondu à ces accusations en déclarant que Magruder avait certainement utilisé de faux renseignements. L'ancien secrétaire au Commerce a conclu sa déposition sur un appel aux sénateurs pour qu'ils lui rendent sa réputation d'honnête homme dans leur rapport final.

Rompant avec la réserve qui avait caractérisé ses commentaires depuis le début de l'affaire Watergate, le sénateur Edward Kennedy a déclaré hier que l'administration du président Nixon appliquait les méthodes d'un Etat policier et totalitaire.

Dans une allocution prononcée devant plus de 3,000 Noirs de Washington, le sénateur Kennedy a ajouté que l'attitude "arrogante" démontrée par les agissements du genre Watergate et l'espionnage politique "au plus haut niveau" expliquait que le gouvernement Nixon soit demeuré aveugle aux besoins élémentaires des 25 millions de Noirs américains.

D'autre part, à Chicago, un enquêteur officiel qui prétend que l'écrasement d'un avion à réaction, le 8 décembre dernier à l'aéroport de Midway est relié à l'affaire Watergate, a témoigné hier devant un tribunal fédéral.

Chermain Skolnick prétend que l'avion a été saboté parce que 12 de ses 45 passagers étaient reliés à l'affaire, dont la femme de Howard Hunt. A son avis, quel

qu'un voulait éliminer la femme de Hunt, l'un des sept condamnés en rapport avec le cambriolage du Watergate, qui aurait à ce moment-là transporté des documents passibles de compromettre la Maison-Blanche.

En plus de transporter \$10,000 en argent liquide, Mme Hunt aurait transporté \$2 millions en chèques de voyage provenant des caisses du parti républicain. Skolnick a affirmé notamment que quelques instants après l'accident, plus de 50 agents du FBI étaient déjà sur les lieux de l'écrasement.

L'AFFAIRE SAULNIER

me qu'en soient saisis les collaborateurs immédiats du nouveau directeur. Ces changements devaient porter, notamment, sur l'escouade de la moralité et sur les méthodes de lutte contre le crime organisé à Montréal.

Les bandes sonores sont, avons-nous appris, sous la garde du Bureau de recherche du Québec sur le crime organisé dont les archives sont conservées dans l'édifice de la Sûreté du Québec rue Parthenais à Montréal. Mais un certain nombre de personnes en autorité sont au courant de l'existence de ces bandes et ont eu connaissance de leur contenu, dont le directeur de la police de la Communauté urbaine de Montréal, M. René Daigneault, le président du Conseil de sécurité publique de la CUM, le juge Jacques Coderre, le coordonnateur du BRQCO, l'inspecteur-chef Hervé Patenaude de la SQ, le directeur de la Sûreté du Québec, M. Maurice Saint-Pierre, et le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette.

Selon ce que nous avons appris, les conversations téléphoniques furent interceptées dans les mois qui ont précédé et suivi la nomination inattendue de M. Jean-Jacques Saulnier au poste de directeur de la police de Montréal. C'est le 21 avril 1971 que l'inspecteur J.-J. Saulnier fut nommé à la direction de la police montréalaise. C'est à l'automne de 1971 et au début de 1972 que fut instituée pour de bon l'autorité de la CUM sur les corps policiers de l'île de Montréal. C'est au début de 1972 également, plus précisément le 18 janvier, que fut instituée l'enquête de la Commission de police du Québec sur la conduite du chef Saulnier.

On se perd en conjectures sur les motifs qui ont incité les autorités de la SQ, du BRQCO et le ministre de la Justice à ne pas saisir la Commission de police des documents dont ils avaient, dès lors, la possession.

AIR CANADA Suite de la page 3

Par ailleurs, c'est maintenant au tour de la compagnie CP Air d'être menacée par une grève de ses 1,200 employés d'entretien et d'entrepôts. Le président de l'Association internationale des machinistes, M. Tony Steel, a déclaré que la haute direction de CP Air avait rejeté un accord de principe conclu à la table de négociations.

ESPACES VERTS Suite de la page 3

Reprenant le dossier du maire Drapeau sur les efforts faits par la Ville pour aménager des espaces verts depuis 12 ans (ce dossier mentionnait des investissements de \$125 millions au total, dont \$40 millions pour l'agrandissement de l'île Ste-Hélène et la création de l'île Notre-Dame), le Regroupement l'a non seulement ramené à des proportions plus modestes mais il a fait valoir à quel point on se souciait peu de préserver l'aquies.

Quelle partie des \$40 millions pour bâtir l'île Notre-Dame, sans parler des frais de six ans d'exploitation, sera ainsi "engloutie dans l'eau", a demandé le Regroupement? "Ces \$125 millions, on voit comment on peut en disposer", a-t-on ajouté.

Le Regroupement s'interroge également sur les efforts qu'on a faits pour trouver une solution de rechange à l'emplacement du canal olympique. Les environs de Montréal ne manquent pas d'eau, qu'on songe à Saint-Lambert, les îles de Boucherville, le reste du fleuve...

COMBAT Suite de la page 3

à divers niveaux pour empêcher la construction du Village olympique dans le parc Viau, dont l'envoi d'une délégation, demain, à Ottawa, afin de rencontrer le président du Conseil du Trésor, M. Charles Drury. Le Regroupement se propose aussi de se mettre en relation avec les organismes internationaux qui se préoccupent d'environnement, de façon à "contester devant l'opinion internationale", le règlement "désuet" qu'invoque le maire Drapeau pour justifier le choix du parc Viau, c'est-à-dire le règlement numéro 37 du Comité international olympique.

Non contents d'exhiber des plans, des plus authentiques ont-ils insisté, les porte-parole du Regroupement ont même fait entendre aux journalistes la voix de nul autre que le maire Drapeau. Fort distinctement, l'assistance a pu entendre un enregistrement d'une partie de l'émission de télévision "Monsieur le maire" du 17 décembre 1972, à Télé-Métropole.

Ainsi, tous ont pu entendre le maire affirmer à une auditrice, à au moins quatre reprises en l'espace de quelques minutes, que "la pépinière est 2 fois plus grande que le parc Viau" (oui, le maire a même employé le mot parc, et non golf, à une occasion), et que, par conséquent, il valait mieux garder la pépinière pour les espaces verts et utiliser le parc ou golf Viau pour l'aménagement du village olympique.

Pourtant, le dossier présenté par M. Drapeau à l'Assemblée nationale lundi, parle des "50 acres" de la pépinière et des "85 acres" du golf Viau. Inutile de dire que l'audition de la bande sonore n'a pas eu l'effet d'augmenter la crédibilité du maire auprès du Regroupement...

Au chapitre de la crédibilité toujours, le Regroupement a rejeté catégoriquement les accusations de fabrication de faux documents que M. Drapeau a lancées la veille à l'endroit de cet organisme. Ils ont cité pour ce faire la confirmation de l'existence des plans du Jardin Botanique faite au journaliste Guy Pinard de La Presse par le grand responsable municipal de l'aménagement des installations olympiques, M. Claude Phaneuf, de même que la déclaration du président du comité exécutif de Mont-

réal, M. Gérard Niding, à un journaliste de The Gazette.

Le Regroupement a dit déplorer l'attitude du maire Drapeau dans cette affaire. "On se contente d'affirmations verbales pour rejeter des solutions", a dit M. Hubert, en parlant de l'analyse qu'a faite M. Drapeau des autres emplacements possibles, au lieu du parc Viau.

"En aucune façon, on n'a fait une étude sérieuse" des solutions de rechange, a-t-il ajouté.

Le professeur Marsan, architecte et urbaniste de la faculté d'Aménagement de l'Université de Montréal, a amusé la presse par ses commentaires sur les affirmations du maire, qualifiant le dossier de M. Drapeau de "document très primaire". Ce dossier n'est pas appuyé sur des études sérieuses, a-t-il déclaré, et "si un étudiant m'en présentait un comme ça, je dirais: tu es coulé".

L'aménagement d'un ensemble de constructions domiciliaires de la dimension du Village olympique ne s'improvise pas, a ajouté le professeur Marsan. Il faut faire des études très complexes et des enquêtes mais le dossier du maire est "un lapin qui a passé à l'Assemblée nationale comme un Boeing 747."

ÉLECTIONS SCOLAIRES

Suite de la page 3

seulement 29% des citoyens ont l'intention de voter.

Même si on se limite aux francophones qui expriment l'intention de voter, les chiffres du nouveau sondage sont moins optimistes que ceux de CROP: 54% au lieu de 65%.

Par contre, cela ne signifie nullement que tous ces citoyens vont effectivement voter puisque la très grande majorité sont extrêmement mal informés sur la question scolaire. A deux jours de l'annonce officielle des candidatures, seulement 23% des citoyens connaissent des candidats. Seulement 19% connaissent l'existence du Conseil scolaire de l'île de Montréal.

Ces données faisaient dire hier au président des élections de la CECM, Me Marcoux, que le taux de participation réel dépendra énormément de la publicité que les candidats auront faite eux-mêmes. Si les gens ne savent pas pour qui voter, ils s'abstiendront probablement.

L'intérêt pour ces élections est fort variable selon les régions de l'île. Il est très élevé dans l'Ouest de l'île où 53% des citoyens ont l'intention de voter, ainsi qu'à la CECM où on trouve un taux de 50%. Il est particulièrement faible dans Ville Saint-Laurent, Outremont et Ville Mont-Royal où seulement 27% ont l'intention de voter.

Le milieu protestant est très différent des catholiques puisque seulement 29% ont l'intention de voter dans la commission du Lakeshore qui correspond à peu près au territoire de l'Ouest (où l'intérêt est le plus fort du côté catholique). Le PSBGM, pour sa part, se situe au milieu de l'échelle puisque 43% des citoyens avaient l'intention d'exercer leur droit de vote.

Dans Saint-Léonard, Ville d'Anjou, Pointe aux Trembles, Montréal-Est, dans Verdun, et dans Lachine, Ville Saint-Pierre et Ville LaSalle, la proportion de ceux qui ont l'intention de voter oscille entre 41% et 47%.

MUNICH Suite de la page 3

devait alimenter en informations de toute nature quelque 4,000 journalistes et 2,000 techniciens.

A Montréal, le vice-président exécutif du COJO M. Maurice Saint-Pierre nous assure que le budget ne devra pas dépasser \$6.5 millions, grâce en partie à l'expérience munichoise.

Un ordre de grandeur, 42 millions de pages de textes furent imprimées pour l'usage des chroniqueurs. Munich avait établi à grands frais sa propre imprimerie.

M. Guay n'a pas voulu faire connaître la solution de rechange qu'il envisage pour réduire les frais, et accroître l'efficacité de cette coûteuse opération. Il appert que Montréal s'assure des sources d'impression plus diversifiées. C'est en tous cas la suggestion de M. Techiersch au COJO. On estime qu'à Munich environ 60% des chroniqueurs ont utilisé le système d'information imprimée, "une moyenne normale", a dit M. Techiersch, encore que très coûteuse.

D'autre part, on sait la décision du maire Drapeau de ne pas construire à Montréal un "village de presse", comme à Munich. A ce sujet, M. Saint-Pierre a répondu "qu'il est préférable d'attendre que passe la vague du village olympique avant de faire connaître l'alternative envisagée."

Un malin lui a fait observer: "Un espace vert à la fois..." Il appert que les chroniqueurs des Jeux, qui seront d'ailleurs moins nombreux qu'à Munich, pensent les observateurs, seront tout simplement logés dans des hôtels.

A Munich les journalistes logeaient dans un village à proximité de celui qu'occupaient les athlètes.

La perspective de cour triangulaire entre la chambre d'hôtel, les centres d'information et les stades des Jeux en fait déjà frémir plusieurs. A bien y penser, les chroniqueurs briseront peut-être eux-mêmes un certain nombre de records olympiques pour y parvenir.

ABUS Suite de la page 5

ti, sa chute vertigineuse alors que le seul commentaire judicieux suggéré par les résultats est que sa position est probablement demeurée inchangée depuis octobre 1972.

Le Comité intersyndical donne son appui au MDS

par Jean-Pierre Proulx

Le Comité régional intersyndical de Montréal (CSN-FTQ-CEQ) a donné son appui hier au Mouvement de démocratisation scolaire et invité l'ensemble des travailleurs à voter pour les 10 candidats que présente ce mouvement aux élections de lundi prochain.

M. Marcel Perreault, président du Conseil du travail de Montréal et qui agissait comme porte-parole du Comité intersyndical, a déclaré que le MDS était "le seul groupe en lice qui présente un programme cohérent favorisant

les intérêts des travailleurs. C'est le seul aussi qui fournit des garanties démocratiques suffisantes quant à ses structures, le choix de ses candidats et son mode de financement."

Il a rappelé que c'est le Comité intersyndical qui avait en mars dernier invité les citoyens à discuter des élections et qu'à la suite de cette rencontre, les participants avaient décidé de fonder le MDS, mouvement qui avait alors voté de ses propres ailes. Le Comité intersyndical n'a fourni, a poursuivi M. Per-

reault, qu'une aide tactique aux dix candidats, soit environ \$80 par candidat.

D'autre part, M. Perreault a dénoncé le fait que 28,5% des personnes susceptibles de voter à la CECM n'ont pas été inscrites sur les listes électorales. Les statistiques citées par M. Perreault sont le résultat d'une étude menée par des étudiants en droit et dans laquelle on compare le nombre d'électeurs prévus par la CECM (sur les bases des données du dernier recensement fédéral) et le nombre d'électeurs réellement inscrits sur les listes.

On pouvait prévoir théoriquement 776.125 électeurs mais en fait 558.057 ont été inscrits. Dans le quartier 6 par exemple, 48% des électeurs ont été oubliés, 42% dans le quartier 4, 40% dans le quartier 2, etc.

Dans la même veine, le Comité intersyndical a de nouveau insisté sur la sous-représentation de la CECM au Conseil scolaire de l'île signalant qu'avec 558.057 électeurs inscrits, la CECM n'avait que 35% des voix au Conseil.

D'autre part, le Front d'action politique (le FRAP) a fait connaître son appui au MDS pour les mêmes raisons que le Comité intersyndical, tout en exprimant des réserves sur deux points: le FRAP reproche au MDS de refuser "de se définir comme un regroupement de travailleurs" et "de ne pas avoir adopté une position plus énergique sur la question de la professionnalisme: en allant au bout de sa logique, le MDS aurait dû reconnaître le caractère essentiellement public, et donc neutre, du système scolaire, non seulement au niveau des commissions scolaires, mais aussi des écoles".

Interrogé à ce propos, le principal porte-parole du MDS, M. Michel Lizée, a déclaré à propos du premier "reproche" que le programme du MDS allait selon lui dans le sens des intérêts des travailleurs. Au sujet de la professionnalisme, le MDS, a dit M. Lizée, croit que la "dimension spirituelle est importante et qu'elle constitue une partie intégrale du développement du citoyen, et que d'autre part, il y a au Québec des confessions religieuses importantes à qui le MDS reconnaît le droit d'avoir des écoles confessionnelles".

La Prairie prépare une St-Jean d'époque

par Clément Trudel

La ville de La Prairie, sur la rive-sud, reprend l'expérience de l'an dernier et convie tous ceux qui s'y intéressent à une Saint-Jean d'époque, sur l'emplacement de ce qui sera peut-être un jour "l'arrondissement historique" de La Prairie.

Avec des moyens modestes, la Société historique de La Prairie, dont la présidente est Mlle Claudette Houde, a réussi à mobiliser majorettes, chœur polyphonique, orchestres et restaurateurs — beaucoup d'occasions se présentent de faire une première culinaire, avec le bouillon de La Prairie notamment — sorte de crème au poulet et au "maillé" (poisson assimié à l'esturgeon) dont les anciens ont gardé le secret le Vieux-Fort, construit en 1688, conserve à son menu ce bouillon fort goûté.

Les organisateurs sont déçus de n'avoir pas pu décrocher une minime subvention des Affaires culturelles pour ces fêtes. On rappelle que depuis six mois le dossier est en marche et des enquêteurs à l'oeuvre pour vérifier le bien-fondé d'une demande de classification comme monuments historiques de plusieurs immeubles du Vieux La Prairie. Incidemment, le premier chemin de fer construit au Canada reliait Saint-Jean à La Prairie, en 1836.

Optimistes malgré tout, les dirigeants municipaux et les organisateurs des fêtes espèrent attirer cette année environ 20.000 personnes. Il ne s'agit pas pour eux de concurrencer Montréal et sa Saint-Jean mais bien de donner aux citoyens des petites villes jouxtant

La Prairie (10.000 habitants) l'occasion de fraterniser dans la joie.

Dès 17h samedi (23 juin) le Vieux La Prairie sera fermé à la circulation et le ton sera donné par le groupe de majorettes SON-OR. A 19h45, les cloches sonnent et les dirigeants municipaux ouvrent la marche vers l'église de la Nativité, où l'on offre un concert. La fête populaire commence à 10 heures du soir aux endroits stratégiques: Place du Vieux-Fort, Place du Marché, Place LaMennais où la danse se poursuit fort avant dans la nuit. A minuit trente, feu de la Saint-Jean en bordure du Saint-Laurent, sur la Place du Bassin.

Après la messe de 11h, le dimanche, le "crieur" détaille le programme et dirige les gens vers les "endroits de la bonne fourchette" qui ne manquent pas dans ce petit coin relativement préservé, malgré les conflagrations. Pour l'instant, toute rénovation et restauration sont réalisées aux frais des propriétaires mais l'on ne désespère pas d'ouvrir prochainement un musée, histoire de prouver le sérieux de l'entreprise. Matinée et fin de journée du dimanche sont consacrées à des divertissements pour tous.

Le territoire de La Prairie fut concédé en 1647 à la Compagnie de Jésus dont les représentants fondent en 1667 la paroisse Notre-Dame de La Prairie de la Magdeleine. Peu avant la Conquête, les Français décident de remplacer les pieux du Fort par des murs de pierre. La Prairie est occupée en 1775 par des Bostonnais puis revient à une histoire plus calme, ce village donnant naissance à ceux de Saint-Constant, Saint-Philippe et plusieurs autres.

La commission scolaire unifiée menace l'école catholique, soutient le MSC

Dans ce qui paraît être une réplique à un commentaire paru avant-hier dans un quotidien montréalais, le président du Mouvement scolaire confessionnel, M. Maurice Archambault, a émis hier une longue déclaration dans laquelle il soutient que "l'école catholique est menacée par la commission scolaire unifiée".

M. Archambault déploie une argumentation en dix points: selon le MSC, dans une commission scolaire unifiée, "les commissaires n'ont pas de mandat défini" puisqu'ils sont élus aussi bien par les catholiques, les protestants et les "autres". Les électeurs, affirme-t-on, n'ont pas non plus de critère pour élire leurs commissaires puisque tout citoyen quelle que soit sa religion peut devenir commissaire et ces commissaires, une fois élus "ne se sentent aucunement tenus de fournir des garanties particulières

à l'électeur, car ils ne s'identifient à aucune confession particulière".

La MSC croit qu'au moins dans une commission unifiée, on pourrait "au lendemain d'une élection se retrouver avec 10 commissaires a-religieux" et même si les catholiques étaient majoritaires "ils seraient soumis à des pressions telles de la part des autres, qu'ils seraient acculés à des compromis. Or, dans ce domaine le compromis est inacceptable aux parents catholiques".

Le MSC pense en outre que la commission scolaire unifiée est inutile parce "qu'elle ne représente personne et surtout pas les confessions particulières. Elle n'a pas à se préoccuper de leurs particularismes". On fait valoir en outre qu'elle serait inutilement coûteuse en ce qu'elle multiplierait les pa-

liers administratifs, pédagogiques etc.

Enfin, le MSC affirme que "les commissions scolaires tiennent lieu et place des parents et que si elles n'agissent pas dans l'optique de ceux-ci, elles seront dans l'impossibilité de soutenir et de défendre les droits des parents sur l'éducation de leurs enfants. D'ailleurs une commission scolaire est nécessairement neutre et ne peut produire, quoi qu'on en dise, que des écoles qui la reflètent. Dans la commission scolaire confessionnelle, les parents conservent le contrôle de leurs écoles. Dans la commission scolaire unifiée, neutre de fait, ils perdent ce contrôle. Elle ne signifie qu'une chose: l'abdication des parents, la renonciation à leurs droits. C'est à brève échéance, la main-mise totalitaire de l'État sur l'école, de la pré-maternelle à l'université".

Le procès du Dr Saint-Germain

L'arrivée de M. Demers avait été annoncée par le médecin-traitant

par Guy Deshaies

L'arrivée de M. Paul-Emile Demers à l'hôpital Fleury avait été annoncée par le médecin traitant de ce dernier, le Dr Jean Sénécal, qui a déclaré, hier, avoir averti l'infirmière responsable de la salle d'urgence que son patient était probablement sous le coup d'une hémorragie digestive.

Le Dr Louis-Philippe Soucy, médecin-enquêteur attaché à la Cour du coroner, a révélé pour sa part qu'il avait examiné le cadavre de M. Demers, décédé à l'hôpital de Saint-Michel après que son admission ait été refusée à l'hôpital Fleury, et il a opiné que M. Demers était mort d'insuffisance cardiaque due à une hémorragie digestive massive.

Bref, non seulement le personnel de la salle d'urgence de l'hôpital Fleury savait que M. Demers s'en venait mais il était renseigné quant à son état.

Le Dr Sénécal, témoin de la Couronne au procès du Dr Jacques Saint-Germain, accusé de négligence criminelle, a dit que garde Caron, l'assistante-hospitalière de Fleury, lui avait dit qu'il était probable que M. Demers arrive à l'hôpital Fleury puisque les ambulances avaient été "annulées" par la direction de cet hôpital.

On sait que M. Demers, mort aujourd'hui, y est arrivé tout de même et que son arrivée a provoqué des discussions d'ordre administratif au sujet des ambulances et du nombre de places pour les malades. Jusqu'à présent les témoins ont déclaré que le médecin de service à la salle d'urgence de l'hôpital Fleury, le Dr Jacques Saint-Germain, n'avait à aucun moment examiné M. Demers.

Le Dr Sénécal, 27 ans, moustachu, l'air détendu, chemise rouge, complet sombre, a déposé au titre d'expert et les longs interrogatoires et contre-interrogatoires de ce témoin ont obligé le droit à céder à la science médicale laissant peu de chose aux questions pertinentes en droit relatives au délit reproché au Dr Saint-Germain.

Le jeune médecin a livré son bagage de connaissances concernant l'hémorragie digestive, l'état de son patient Paul-Emile Demers, atteint de

cyrose, ses expériences de cas d'urgence de ce type, etc. Dans les faits, il importe de retenir que vers 9h, le 2 novembre dernier, Mme Demers avait téléphoné au Dr Sénécal pour lui faire part que son mari venait de s'affaïsser en vomissant du sang. "J'ai songé à l'hémorragie digestive, de narrer M. Sénécal, mais j'ai pensé aussi qu'il pouvait s'agir de vomissements typiques d'alcoolique présentant des apparences sanguinolentes".

Et puis, le Dr Sénécal affirme qu'il a appelé l'hôpital Fleury pour dire qu'il venait de conseiller à Mme Demers de faire transporter son mari de toute urgence à la salle des urgences de cette institution suspectant l'hémorragie à laquelle force nous est maintenant d'imputer la mort de M. Demers.

Quant aux traitements adéquats dans les cas de varices œsophagiques, d'ulcères, de cancer ou de toute autre forme de pathologie gastrique pouvant déboucher sur l'hémorragie du système digestif, le Dr Sénécal a dû passer en quelque sorte un examen inopiné de ses connaissances théoriques et cliniques.

Il a parlé de transfusions pressurisées, du tube de Blakemore, de tube de Levine et de toutes sortes de techniques relativement complexes qui du reste, selon le témoin, ne sont applicables que par des spécialistes la plupart du temps. En définitive, selon le témoin, si des chercheurs se sont fendu certaine partie cachée de leur anatomie pour découvrir ces techniques il ne faut pas trop y songer dans les salles d'urgences de nos hôpitaux "modernes" et il vaut mieux mourir paisiblement malgré les efforts de MM. Blakemore et Levine.

Au pénal, la preuve a démontré jusqu'à présent que M. Demers, suivi par le Dr Sénécal, a été admis à l'hôpital Fleury, le soir du 2 novembre 1972, après que le Dr Sénécal eût annoncé son arrivée et la pathologie appréhendée. Le personnel médical de la salle d'urgence a renvoyé les ambulanciers en alléguant qu'il n'y avait pas de place disponible pour ce patient du Dr Sénécal, attaché à l'Hôpi-

tal Fleury.

Des traitements de nature à sauver ou du moins prolonger la vie d'un malade comme M. Demers existent mais le Dr Saint-Germain, toujours selon les témoins, n'a pas regardé ou a vu à distance M. Demers sur sa civière en discutant avec les ambulanciers, dont le chef, M. Pierre Cyr, s'est fait dire finalement par le Dr Saint-Germain, seul préposé aux urgences ce soir là: "Toi, écoeuré moi pas."

Le juge Redmond Roche, qui instruit ce laborieux procès de négligence criminelle, a demandé plus simplement au Dr Sénécal, hier, avant de clore les audiences: "Pour vous qu'est-ce qu'une salle d'urgence?"

"C'est l'endroit où il faut faire les premières constatations et apporter les premiers soins jugés indiqués," de répondre le témoin.

Les audiences se continuent aujourd'hui.

Vous craignez que VOTRE DENTIER bouge ou tombe...

Au moment inopportun? Finalement, si vous utilisez la poudre adhésive FASTEETH Non acide, FASTEETH fait tenir les dentiers plus fermement et plus longtemps, facilite la manipulation, garde leur sa-cout aux aliments. Pour votre santé, votre dentier doit tenir fermement en place. Voyez votre dentier régulièrement. Utilisez FASTEETH.

LA C'EST LE TEMPS!

Faites donc poser vos dentiers HO-DO EN BREVET NOS PRETS SONT IMMEDIATABLES! ESTIMATION GRATUITE

322-4160
EXCLUSIVITÉ
PRIMEAU MÉTAL Inc.

Vous êtes bricoleur? Demandez les "HO-DO" spécial pour bricoleur — chez votre marchand de matériaux de construction!

AUX EMPLOYÉS DE LA COMPAGNIE NORTHERN ELECTRIC, LIMITÉE

L'Union Canadienne des Travailleurs en Communication (unité no 1) et la Compagnie Northern Electric, Limitée en sont venues à un accord pour mettre fin au différend qui les opposait, sous réserve de ratification par les employés affiliés à l'Union par la voie d'un scrutin secret dont les opérations se dérouleront sous la surveillance du Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre de la province de Québec.

Voici les principales dispositions de cet accord :

1. Augmentations de salaire - indemnité de vie chère

	Prelevant effet	Indemnité de vie chère	Augmentation globale
1re année	25 fév. 1973		\$0.33
2e année	26 fév. 1974 avril 1974 à février 1975	\$0.13 min.	\$0.13
3e année	3 mars 1975 février 1975 à février 1976	\$0.13 min.	\$0.13
	Total de l'augmentation minimum		\$0.98
Prime aux hommes de métier :	\$0.05 de l'heure pour chaque année de la convention, soit un total de \$0.15 pour la durée totale de la dite convention collective		\$1.13
	Total de l'augmentation minimum pour les hommes de métier		

2. Taux protégé de salaire

Un employé à taux horaire bénéficiant d'un taux de salaire protégé aux termes de l'ancienne convention (1er mai 1970 au 25 fév. 1973) et qui, pour des raisons de service exclusivement, a été déclassé avec réduction subséquente de son taux de salaire, retrouvera son ancien taux de salaire ou le taux correspondant sur la nouvelle échelle de salaire, et ce, à compter de la date de ratification.

3. Échelle des augmentations périodiques

1973 L'échelle des augmentations périodiques sera répartie sur 15 mois au lieu de 21 mois.

1974 L'échelle des augmentations périodiques sera répartie sur 9 mois au lieu de 15 mois.

4. Garantie relative à la parité

La compagnie s'engage à comparer la hausse globale de salaire et les dispositions liées au coût de la vie négociées avec l'unité no 1 de l'U.C.T.C. au cours des présentes négociations, avec la plus forte hausse générale de salaire et autres avantages supplémentaires liés à l'augmentation du coût de la vie accordés à la suite d'un règlement intervenu dans l'une des usines de la Compagnie visées par les négociations actuellement en cours en Ontario (conventions touchant les employés d'usine affiliés à l'U.E.W. à Bramalea, ou l'U.A.W. à Belleville ou London). Sont exclus d'un tel engagement les écarts pouvant exister actuellement dans les taux des salaires, les indemnités de vie chère ou autres avantages.

Tout écart ainsi mis en relief, s'il favorise le règlement intervenu à l'usine ontarienne de la Compagnie désignée comme ayant obtenu la plus forte hausse globale de salaire et autres avantages supplémentaires liés à

l'augmentation du coût de la vie, sera alloué le jour même où ces nouvelles conditions prendront effet dans l'établissement où elles auront été négociées. La Compagnie et le Syndicat s'efforceront, le cas échéant, de donner suite à ces rajustements dans les 30 jours civils qui suivront la mise en application de la convention collective à l'usine ontarienne avec laquelle la comparaison aura été établie. À défaut de quoi, l'affaire pourra être référée à un seul arbitre choisi d'un commun accord et dont la décision sera irrévocable et obligatoire pour les parties en cause.

5. Rétroactivité

Les employés affectés à la production recevront un salaire rétroactif de \$0.33 l'heure pour les heures rémunérées depuis le 26 février 1973 jusqu'à la date de ratification de la nouvelle convention; dans le cas des hommes de métier, le salaire rétroactif sera calculé à raison de \$0.38 l'heure.

6. Congés payés annuels

La durée des congés payés annuels sera modifiée comme suit : 5 semaines de congés aux employés justifiant de 24 ans de service en 1973; 5 semaines aux employés justifiant de 23 ans de service en 1974 et 5 semaines aux employés justifiant de 22 ans de service en 1975.

7. Jours fériés

À compter de 1974, un congé payé supplémentaire sera accordé aux employés des usines le 2 janvier de chaque année pendant les trois prochaines années. En 1973, les jours fériés rémunérés tomberont le 25 juin, le 3 septembre, le 8 octobre, les 24, 25, 26, 27, 28 et 31 décembre.

8. Assurance-vie collective

Les employés ne seront cotisables au titre de la Partie I du Régime d'assurance collective que sur la portion qui excède \$5,000. Un rabais accordé par la Commission d'assurance chômage servira à financer une partie des frais ainsi assumés par la Compagnie.

9. Régime de remboursement des frais médicaux

a) Assurance-maladie du Québec: La Compagnie prendra entièrement en charge la quote-part des frais de ce Régime dévolue aux employés.
b) Régime complémentaire d'assurance-maladie (Croix Bleue): La Compagnie prendra complètement en charge les frais de participation à ce Régime.

10. Pensions

Pendant la durée de la convention, la Compagnie s'engage à ne pas révoquer ou réduire les avantages prévus dans le cadre du Régime de retraite, à moins d'avoir pour le faire des raisons valables et suffisantes. De plus, les nouvelles dispositions qui ont déjà été annoncées concernant les améliorations apportées au Régime de retraite sont également comprises dans la présente offre.

UN VOTE POUR LA RATIFICATION DE L'OFFRE CI-DESSUS AURA LIEU LE 15 JUIN PROCHAIN AUX ENDROITS SUIVANTS :

Employés des établissements de Lachine et de la rue Amos :

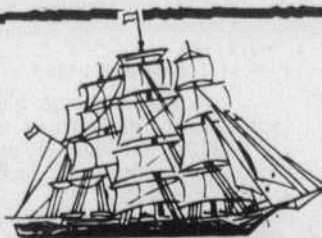
Salle Marquette, 663, 2e avenue Lachine de 9 h a.m. à 6 h p.m.

Autres employés affiliés à l'U.C.T.C. dans la région métropolitaine, à l'exclusion du personnel préposé à l'installation

Auditorium de Verdun, Boulevard La Salle, Verdun de 9 h a.m. à 6 h p.m.

L'UNION CANADIENNE DES TRAVAILLEURS EN COMMUNICATION

COMPAGNIE NORTHERN ELECTRIC LIMITÉE



TOUS À BORD POUR LA FÊTE DES PÈRES

15-16-17 juin
un carafon de vin blanc inclus
Nous vous offrons pour l'occasion

UN SOUPER AU HOMARD
avec une succulente soupe aux palourdes, notre salade renommée, un dessert du tonnerre et une boisson. LE REPAS COMPLET **\$8.95**

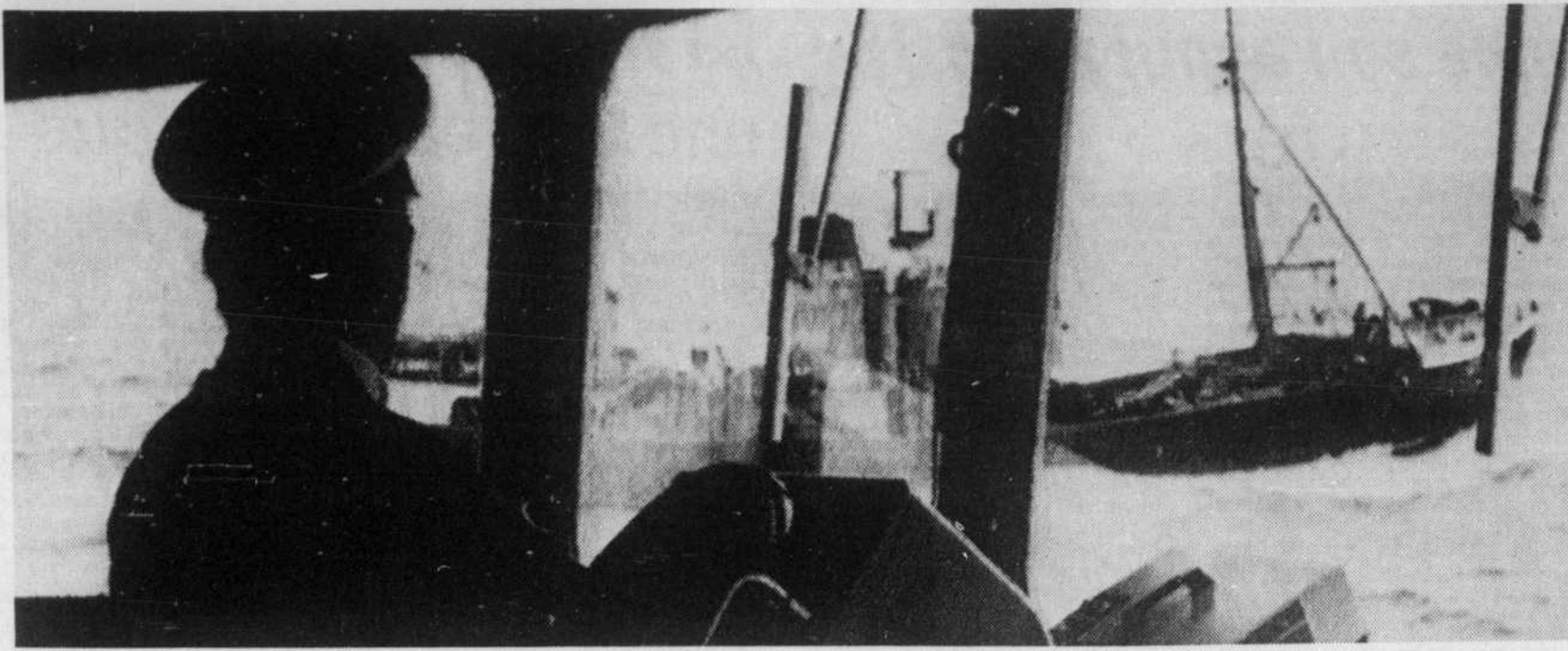
LES MEILLEURS FRUITS DE MER Steaks surchoix
Le homard vivant Moby Dick's Bar Lounge

Ouvert tous les jours à midi; le dimanche à 5 heures.

Le Pavillon de l'Atlantique

1454A, rue Peel
Face au Sheraton Mont-Royal

849-1368



Du pont de la canonnière islandaise Aegir, le commandant surveille le mouvement des chalutiers britanniques dans les eaux dont Reykjavik revendique la souveraineté. (Téléphoto AP)

Rogers convoque une session spéciale de l'OTAN sur le différend anglo-islandais

COPENHAGUE (d'après l'AFP et AP) — Quinze jours après la visite de M. Richard Nixon à Reykjavik, les Etats-Unis ont décidé de hâter le règlement du différend qui oppose la Grande-Bretagne à l'Islande à propos des zones de pêches islandaises.

Le secrétaire d'Etat américain, M. William Rogers, qui assistera aujourd'hui à Copenhague à la session du printemps des ministres des Affaires étrangères des 15 pays de l'OTAN, a fait convoquer une réunion spéciale sur cette question. Outre les deux parties impliquées, M. Rogers a demandé à la France et à l'Allemagne de l'Ouest de participer à la réunion.

De son côté, le gouvernement britan-

mais a fait savoir hier qu'il acceptait l'aide que l'OTAN pourrait apporter au règlement de cette question. Toutefois, les autorités britanniques n'ont pas l'intention de retirer la protection des frégates de la Royal Navy aux chalutiers britanniques qui croisent dans ce que l'Islande appelle ses cinquante milles de zone de pêche nationale.

Sir Alec Douglas-Home et son collègue islandais, Eimar Augustsson, sont attendus ce matin dans la capitale danoise.

La session printanière de l'OTAN revêt un intérêt particulier dans la mesure où le problème des relations entre les Etats-Unis et leurs alliés européens sera posé plus crûment qu'il ne l'a ja-

mais été à la suite du message de M. Kissinger, le mois dernier.

Dès maintenant l'idée de discuter d'une refonte du Pacte atlantique, et même de la tenue d'un sommet atlantique à l'occasion de la visite en Europe du président Nixon semble sinon abandonnée du moins renvoyée à plus tard. Il reste cependant que chacun à son mot à dire en ce qui concerne l'avenir des rapports entre Washington et l'Europe.

L'autre grand sujet qu'abordera le conseil sera la fixation de la date de l'ouverture de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). La date du 3 juillet a été en principe fixée à Helsinki, mais certains membres de l'OTAN (les Canadiens et les Hollandais notamment) éprouvent quelque répugnance à donner leur accord définitif tant que n'aura pas été déterminée la date d'ouverture de la conférence de Vienne sur une réduction des forces en Europe (MBFR).

Il semble toutefois que les trente-quatre ministres des Affaires étrangères ouvriront la conférence à Helsinki, le 3 juillet, mais que la deuxième phase (celle des discussions techniques qui doit se tenir à Genève) demeurera subordonnée au déroulement des travaux de Vienne.

La paisible ville de Copenhague qui a hissé le grand pavois pour accueillir le conseil de l'OTAN a été jusqu'ici le théâtre de manifestations anti-OTAN qui doivent être couronnées aujourd'hui par une marche pacifique de protestation contre le palais où siègera le conseil.

Lord Lambton à l'amende

LONDRES (AFP) — Lord Lambton a été condamné hier à trois cents livres d'amende par le tribunal londonien de Marylebone pour avoir été en possession de drogues.

Lord Lambton, héros malheureux du scandale des call-girls, et qui fut contraint de démissionner de son poste de ministre adjoint de la Défense, puis de député, étant accusé en outre d'avoir eu en sa possession 5,84 grammes de haschisch, 1,16 gramme de cannabis et des amphétamines.

Lord Lambton s'est présenté devant le tribunal, vêtu d'un costume bleu sombre à veston croisé et portant une cravate bleue marine sur une chemise crème. C'était sa première apparition en public depuis son interview télévisée à la BBC. Il avait l'air pressé d'en finir et ne fit aucune difficulté pour reconnaître devant les juges les faits qui lui étaient reprochés.

Il avoua aussi avoir fumé de la marijuana, allongé sur le lit de la call-girl Norma Levy, pose dans laquelle il avait été photographié.

CONSERVATOIRE LASSALLE

COURS D'ÉTÉ

SOIR: 26 juin - 25 juillet

JOUR: 3 juillet - 27 juillet

- POSE de VOIX
- PAROLE PUBLIQUE
- INTERPRÉTATION
- DIALOGUES

Dépliants envoyés sur demande

1290, rue St-Denis

861-4114

Les bombes sautent désormais sans avertissement en Ulster

BELFAST (d'après l'AFP) — La coutume de révéler à la dernière minute l'imminence des explosions semble en voie de disparaître à Belfast. Après les deux explosions non-signalées la veille qui ont fait six victimes dans le quartier de Coleraine, une autre bombe a explosé hier dans le port de Belfast sans qu'aucun avertissement préalable n'ait été donné.

Quelque sept personnes, qui se trouvaient au moment de l'explosion devant un bureau de paie des dockers, ont été

commotionnées.

Par ailleurs, un homme a été battu dans la nuit de mardi à mercredi par une sentinelle britannique d'un poste militaire de Belfast. Selon les militaires, l'homme a couru vers les sentinelles en les menaçant d'un objet qu'il tenait à la main.

Les artificiers de l'armée ont par ailleurs réussi à désamorcer hier une bombe de plus de 50 kilos placée dans le coffre arrière d'une voiture abandonnée dans le centre de la ville.

La France préconise le retour de Jarring

NATIONS UNIES (par l'AFP) — Dans son intervention dans le débat du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient, le représentant de la France, M. Louis de Guiringaud, a préconisé hier que le conseil, loin de se borner à un "rappel du passé", se prononce en faveur "d'une reprise de l'action qui a été exercée jusqu'ici par le secrétaire général et son représentant spécial (M. Gunnar Jarring)" en vue, selon les propres termes de la résolution 242 du 22 novembre 1967 "de favoriser un accord et de secondar les efforts tendant à aboutir à un règlement pacifique et accepté".

Le représentant de la France a ajouté, pour expliquer cette recommandation d'une relance de la mission Jarring: "nous savons bien que l'éventualité de négociations directes est encore exclue: en effet, si l'objectif à atteindre est, certes, que, le moment venu, un accord de paix soit conclu qui impliquera nécessairement l'engagement mutuel des parties, il est non moins évident que l'intervention des Nations unies est indispensable pour y aboutir, sans que l'on doive pour autant exclure à cette fin toute suggestion ou médiation nouvelle".

Après avoir rappelé l'appui que la France n'a pas cessé d'apporter à la mission Jarring, M. Louis de Guiringaud a indiqué qu'elle était prête à reprendre la concertation des membres permanents du conseil de sécurité sur le Moyen-Orient. "Il n'a pas dépendu de nous qu'elle ne se poursuive pas", a ajouté le représentant de la France.

Dans sa réponse à l'exposé du représentant de la France le représentant d'Israël, M. Yosef Tekoah, a présenté notamment les arguments suivants:

● Les forces israéliennes se trouvent dans les régions qu'elles contrôlent à la suite des agressions perpétrées contre Israël depuis 1948 et, en particulier, "à la suite de la tentative effectuée par l'Égypte et d'autres pays arabes en 1967 de liquider — le terme est du président Nasser lui-même — Israël".

● Israël s'est maintenu sur les lignes des cessez-le-feu de 1967 en conformité avec les résolutions du conseil de sécurité ordonnant des cessez-le-feu.

● Les dispositions de la résolution 242 concernant l'é-

vacuation des territoires occupés sont à la fois liées aux dispositions de ce texte concernant l'établissement de frontières sûres et reconnues et conditionnées par elles.

● Ces frontières doivent être établies par un accord et aucun pays arabe ne s'est jusqu'ici déclaré disposé à négocier un tel accord sans conditions préalables.

● Il a été spécifié dans l'accord égypto-israélien d'armistice de 1948 que la ligne d'armistice égypto-israélienne ne saurait être considérée comme une frontière territoriale définitive.

Londres reconnaît le régime d'Athènes

LONDRES (d'après l'AFP) — Le gouvernement britannique a reconnu hier la république grecque. En accusant réception de la note du ministère grec des Affaires étrangères l'informant du changement constitutionnel intervenu le 1er juin, Londres reconnaissait "de jure" le nouveau régime constitutionnel.

Le régime républicain grec, se borne-t-on à remarquer à Whitehall, remplit les conditions nécessaires à une reconnaissance: une perspective raisonnable de durer et le contrôle du territoire national. On indique également que le gouvernement britannique a eu l'occasion de discuter de la question de la reconnaissance avec des pays amis, notamment lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères des Neuf pays de la CEE, la semaine dernière à Luxembourg.

Le gouvernement de Londres n'a pas eu de consultations avec l'ex-roi Constantin, ajoute-t-on dans ces mêmes milieux. Cette reconnaissance, souligne-t-on enfin, signifie que les relations diplomatiques entre Athènes et Londres se poursuivent comme par le passé.

D'autre-part, le commandant Nicholas Pappas, l'officier du destroyer

grec Velos qui s'était réfugié en Italie le 25 mai dernier au cours des manœuvres de l'OTAN, a déclaré hier à Copenhague "qu'en l'état actuel des forces armées grecques la défense du flanc sud de l'OTAN avait cessé d'exister".

Le commandant Pappas, qui séjourne dans la capitale danoise à l'initiative du comité d'action pour la Grèce de l'assemblée de l'Atlantique nord (réunion des parlementaires des pays de l'Alliance atlantique), a souligné que "La capacité défensive de la marine grecque était à présent nulle et que ses officiers les plus aguerris étaient arrêtés et torturés par la police militaire".

En conclusion, le commandant a indiqué que le problème grec qui concerne tout le monde libre et particulièrement l'OTAN "avait cessé d'être un problème interne" et s'est déclaré "convaincu que les prochains soulèvements dans l'armée et dans le peuple conduiraient à la guerre civile en Grèce".

Le commandant, qui était en uniforme, a d'autre part divulgué qu'un officier grec attaché au SHAPE (commandement suprême des forces alliées en Europe) dont le siège est en Belgique a démissionné de son poste samedi dernier.

GRAVELY

LES PLUS EN DEMANDE

Très versatiles



Motoculteur rotatif 26 pour les Gravely transformables de 7.6, 10 et 12 CV

- Cultivez facilement grâce à la commande par engrenages.
- Le compagnon idéal de jardinage au sillonneur à socs rotatifs Gravely.
- Commande par engrenages, à fonctionnement instantané avant neutre et arrière, lui confèrent plus de durabilité et une meilleure manœuvre... une vaste gamme de pièces accessoires pour la tonde du gazon, l'entretien des sols et l'enlèvement de la neige.

CONSEILS À TITRE GRACIEUX — Nous vous aiderons à mieux adapter notre équipement aux travaux requis, grâce à notre vaste gamme de motoculteurs, pièces accessoires et équipements adaptables. Passez nous voir pour en discuter aussi bien que pour en faire l'essai aujourd'hui même.

NOUS OFFRONS LE SERVICE APRÈS-VENTE

w.h. perron

515, boul. Labelle, Chomedey, Laval

1 mile au nord du pont de Cartierville

Vaste terrain de stationnement GRATUIT

École d'été LPS

80 leçons pour le prix de 44 (groupes de 6 max.)

Cours de conversation en anglais, espagnol ou allemand

Réservez dès maintenant pour juin, juillet ou août



Montréal 878-2821 Etage "F" Place Bonaventure
Québec 529-0331 4e étage 500 est, Grande-Allée

Université du Québec à Montréal
École nationale d'administration publique

MAÎTRISE EN ADMINISTRATION PUBLIQUE (temps partiel)

L'École nationale d'administration publique et l'Université du Québec à Montréal annoncent l'ouverture, en septembre 1973, d'une extension à temps partiel, simultanément à Québec et à Montréal, de la MAÎTRISE EN ADMINISTRATION PUBLIQUE.

Candidats:

Ce programme est offert aux fonctionnaires professionnels de la fonction publique du Québec, du gouvernement canadien, aux cadres et employés professionnels des corporations municipales, scolaires, hospitalières et de bien-être ainsi que des divers organismes publics et parapublics.

Les candidats devront détenir un diplôme universitaire de premier cycle (ou l'équivalent) et au moins deux années d'expérience administrative. Ils devront également posséder une bonne connaissance de la langue française.

Durée:

La durée totale du programme est de trois ans, ou sept sessions.

Renseignements et admission:

Pour obtenir plus de renseignements sur le programme ainsi que les formulaires de demande d'admission, s'adresser au:

Bureau du registraire
Service de l'admission
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
A MONTRÉAL
Case postale 8888
Montréal 101, Québec
Tél.: 876-3161

ou au: Secrétaire général
ÉCOLE NATIONALE
D'ADMINISTRATION PUBLIQUE
31, rue Mont-Carmel
Québec G1R 4A6
Tél.: 657-2485 ou 657-2476

DATE LIMITE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE D'ADMISSION: 1er août 1973.



Un pays à découvrir

Vous désirez entreprendre un voyage ou vous offrir des vacances bien méritées?
Et vous avez besoin d'un prêt?
Venez à la Banque Provinciale.
C'est pour vous aider à découvrir le mieux-vivre qu'on est IN.



banque provinciale
l'innovatrice

La paix vietnamienne retrouvée

Le document final est signé au cours de deux cérémonies

PARIS (d'après l'AFP et AP) - Les représentants des Etats-Unis, du Nord et du Sud-Vietnam ainsi que du GRP ont signé hier le communiqué final sur l'application des accords de cessez-le-feu au Sud-Vietnam mis au point par le conseiller présidentiel Henry Kissinger et le conseiller du politburo nord-vietnamien, M. Le Duc Tho.

Plus tôt, hier matin, M. Kissinger et Le Duc Tho paraphaiaient à Gif-sur-Yvette le document final après un dernier entretien qui a duré une heure et demie.

A la demande de Saigon, il y a eu deux cérémonies de signature. Le président Thieu espère que la tenue de ces deux séances coupera court aux prétentions que pourrait avoir le GRP à la reconnaissance officielle du fait qu'il est signataire des accords.

La première cérémonie a donc réuni les quatre parties visées par les ac-

cords et, par la suite, les Etats-Unis et le Nord-Vietnam ont signé les clauses qui les concernaient en propre.

Dans l'après-midi, la cérémonie quadripartite, qui s'est déroulée au Centre de conférences internationales de l'avenue Kleber, n'a duré que sept minutes et ce, dans un silence absolu et une atmosphère lugubre.

Les quatre délégations, séparées en deux camps, sont entrées dans la salle par deux portes différentes. Elles ont aussitôt pris place autour de la grande table ronde où avait déjà été signé l'accord de paix du 27 janvier dernier.

Le délégué nord-vietnamien, M. Le Duc Tho, en entrant, a salué de la main en souriant. Seul M. Henry Kissinger, de l'autre côté de la table, lui a répondu. M. Nguyen Van Hieu (GRP) et Nguyen Luu Vien (gouvernement de Sai-

gon) sont restés de marbre. Des huissiers en gants blancs ont aussitôt commencé à faire circuler les maroquins, sur lesquels chaque délégué a apposé rapidement sa signature (chaque texte étant en deux langues, anglais et vietnamien). Il y a eu au total huit signatures.

La cérémonie avait quelque chose d'irréel pour les observateurs qui avaient déjà assisté au mois de janvier dans cette même pièce à la signature solennelle des accords qui sont restés lettre morte et dont le communiqué ne fait que préciser certaines modalités d'application. La salle était la même. Les délégués étaient aux mêmes places avec les mêmes maroquins de mêmes couleurs (bleu pour les Etats-Unis, rouge pour le Nord-Vietnam, brun pour Saigon, vert pour le GRP). Devant eux, le même ballet d'huissiers et le même ballet de stylos. Seule la fête des délégués avait

changé, car, en janvier, c'étaient les ministres des Affaires étrangères qui avaient signé. Mais les problèmes sont exactement les mêmes.

Interrogé par les journalistes au moment où il passait devant eux, M. Kissinger, qui est rentré à Washington hier soir, a déclaré simplement: "C'est très bien". A la question de savoir si cette signature serait la bonne, son adjoint, M. William Sullivan a dit en souriant: "Je l'espère. Dernier tango à Paris".

La nouvelle série de négociations n'a provoqué que très peu d'intérêt aux Etats-Unis où les milieux politiques, la presse et l'opinion publique sont actuellement accaparés par les interminables remous de l'affaire du Watergate.

Même sans le Watergate, il est douteux que les Américains se soient passionnés pour les efforts de leur gouvernement en vue de faire fonctionner les accords du mois de janvier. Depuis que toutes les troupes américaines ont été retirées du Vietnam et que les prisonniers de guerre sont rentrés, la grande majorité des Américains, avec un soupir de soulagement, se sont empressés d'oublier l'Indochine qui avait été leur cauchemar pendant tant d'années.

Le commentaire que l'on entend désormais le plus souvent au Congrès est qu'il est temps que les Etats-Unis laissent les Vietnamiens régler leurs problèmes entre eux.

Tôt hier matin, à Saigon, le conseil national de sécurité s'était réuni sous la présidence de M. Nguyen Van Thieu pour donner son accord final au texte qui devait par la suite être signé à Paris.

Selon un journal de Saigon, M. Charles Whitehouse, chargé d'affaires de l'ambassade américaine à Saigon, aurait remis un message du président Nixon à M. Thieu dans lequel le chef d'Etat américain aurait manifesté "son impatience et son désir de signer rapidement le communiqué commun".

Toujours dans la matinée, le porte-parole du gouvernement de Saigon a protesté contre la publication, mardi, par les agences de presse et les journaux étrangers d'un plan en quatorze points préfigurant fidèlement le communiqué final de Paris (voir ci-contre).

M. Bui Bao Truc a précisé qu'une enquête était en cours pour déterminer l'origine de cette information attribuée faussement, a-t-il dit, à une source gouvernementale.

Entre-temps, les accrochages se sont poursuivis durant toute la journée au Sud-Vietnam, chaque partie tentant de s'assurer quelques gains supplémentaires avant qu'intervienne le cessez-le-feu total décrété par les accords. Dans la région de Saigon, toutes les forces armées ainsi que les forces de défense civiles sont sur le pied d'alerte en vue d'une intensification probable des combats.



La ronde parisienne est terminée entre Le Duc Tho, main tendue, et Henry Kissinger qu'accompagne William Sullivan. "Dernier tango à Paris", a commenté ce dernier. (Téléphoto AP)

Le canon se taira à minuit, le 15 juin

PARIS (AFP) - Le communiqué commun signé hier après-midi par les Etats-Unis, le Nord-Vietnam, le GRP et le Sud-Vietnam, reprend fondamentalement les dispositions principales de l'accord de cessez-le-feu du 27 janvier dernier. Rédigé en quatorze points, le communiqué en précise toutefois certaines modalités d'application. Les questions qu'il entend régler sont les suivantes:

- Conformément à l'article 2 de l'accord, les Etats-Unis s'engagent "à cesser immédiatement, complètement et indéfiniment leurs reconnaissances aériennes au-dessus du territoire de la République démocratique du Vietnam".
- Conformément, également, à l'article 2 de l'accord, les Etats-Unis s'engagent à reprendre leurs opérations de déminage des ports du Nord-Vietnam dans les cinq jours suivant la signature du communiqué et de les achever dans les 30 jours.
- Toujours en application de l'article 2 de l'accord, les commandements des deux parties sud-vietnamiennes (Sud-Vietnam et GRP) donneront des ordres identiques à 12 heures GMT, le 14 juin, à toutes les forces régulières et irrégulières et aux forces de police armées sous leur commandement "d'observer strictement le cessez-le-feu sur tout le territoire du Sud-Vietnam, à partir de 4 heures GMT (minuit) le 15 juin.
- Les deux parties sud-vietnamiennes s'engagent à appliquer strictement les articles 2 et 3 du protocole sur le cessez-le-feu du 27 janvier. Ces articles stipulent notamment que les forces des deux camps doivent demeurer en place et n'effectuer aucun mouvement d'envahissement pour agrandir les zones se trouvant sous leur contrôle. Tout survol par les appareils d'un camp des zones contrôlées par l'autre et toutes patrouilles armées sont interdits, ainsi que les attaques contre toute personne militaire ou civile. Aux termes de ces articles, les deux camps en présence devaient respecter la liberté de mouvement des populations civiles et se mettre d'accord pour délimiter des routes et corridors permettant l'accès aux zones contrôlées par les deux camps.
- La commission militaire bipartite (Sud-Vietnam et GRP) devra immédiatement, conformément à l'article 3 de l'accord de cessez-le-feu, s'employer à "déterminer les zones contrôlées par chacune des deux parties sud-vietnamiennes". La commission devra également "étudier les mouvements nécessaires pour le retour des forces armées des deux camps aux positions qu'elles occupaient lors de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, le 28 janvier".
- Vingt-quatre heures après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, les commandants des forces armées opposées se trouvant aux endroits de contact direct se rencontreront pour appliquer les dispositions du protocole concernant le cessez-le-feu au Sud-Vietnam en vue d'aboutir à un accord sur des mesures temporaires afin d'éviter les conflits et d'as-

surer le ravitaillement et les soins médicaux d'urgence pour ces forces armées".

- Conformément à l'article 7 de l'accord de cessez-le-feu, l'introduction au Sud-Vietnam de troupes, conseillers militaires, de personnel militaire, d'armements, de munitions et de matériel de guerre, est interdite. Toutefois, les deux parties seront autorisées à procéder à des remplacements périodiques de matériel, sous surveillance de la Commission militaire bipartite et de la Commission internationale de contrôle et de surveillance. Le communiqué précise que les équipements militaires ne pourront passer à travers la zone délimitée (qui sépare le Nord et le Sud-Vietnam à la hauteur du 17e parallèle) "seulement s'ils sont introduits au Sud-Vietnam aux fins de remplacement et par un point d'en-tée désigné".
- Tout prisonnier non encore libéré devra être remis au plus tard dans les 30 jours suivant la signature du communiqué. Ceci s'applique en particulier, suivant le communiqué "au personnel civil vietnamien" capturé.
- D'autre part, les deux parties doivent laisser aux sociétés nationales de Croix-Rouge désignées avec leur accord, visiter les lieux de détention des prisonniers.
- Le communiqué précise encore que les deux parties doivent coopérer pour la recherche des disparus.
- Le communiqué réaffirme les dispositions de l'article 11 de l'accord de cessez-le-feu qui portaient notamment sur la garantie des libertés démocratiques et sur les mesures à prendre pour effectuer la réconciliation nationale.
- En accord avec les principes de "l'auto-détermination", la population sud-vietnamienne décidera elle-même de l'avenir politique du Sud-Vietnam "au moyen d'élections générales vraies, libres et démocratiques sous surveillance internationale".
- Le Conseil national de réconciliation et de concorde nationales à trois composantes égales, doit être formé le plus tôt possible. Les deux parties sud-viet-

namiennes signeront, le plus tôt possible, un accord sur les questions intérieures. Elles feront tout leur possible pour achever cette tâche dans un délai de 45 jours après la signature du communiqué".

- Les deux parties sud-vietnamiennes se consulteront sur les institutions qui doivent être élues par ces élections. Elles doivent appliquer l'article 13 de l'accord sur le cessez-le-feu qui stipule notamment que "la question des forces armées vietnamiennes au Sud-Vietnam, sera réglée par les deux parties sud-vietnamiennes dans un esprit de réconciliation et de concorde nationales, sans ingérence étrangère. Les problèmes de réduction des effectifs devront également être discutés entre les deux parties.
- La commission militaire bipartite doit bénéficier immédiatement des privilèges et immunités sur lesquels un accord avait déjà été réalisé au sein de la Commission militaire quadripartite (Etats-Unis, Nord-Vietnam, GRP, Sud-Vietnam). Des vols de liaison réguliers et fréquents sont prévus entre Saigon et Loc Ninh ("en zone libérée") à environ 150 km au nord de la capitale) ainsi qu'entre Saigon et les sièges des commissions régionales.
- Le siège de la Commission militaire bipartite sera situé à l'intérieur de la ville de Saigon ou, après accord mutuel, en un endroit situé à la limite entre des zones contrôlées de part et d'autre.
- La Commission internationale de contrôle et de surveillance pourra effectuer les déplacements d'observation jugés "raisonnablement nécessaires pour l'accomplissement correct de ses fonctions".
- L'article 20 de l'accord de cessez-le-feu concernant le Cambodge et le Laos doit être appliqué scrupuleusement".
- Conformément à l'article 21 de l'accord, la Commission économique mixte (Nord-Vietnam-Etats-Unis) reprendra ses réunions quatre jours après la signature du communiqué et achèvera la première phase de ses travaux quinze jours après cette signature.

Le Livre blanc sur les détenus civils retient le chiffre de 200,000

SAIGON (par l'AFP) - M. Ho Ngoc Nhuan, député sud-vietnamien membre de l'opposition, et proche du général Duong Van Minh (trand Minh) a publié hier un Livre blanc sur les détenus politiques au Sud-Vietnam.

Cette mise en accusation intitulée "Détenus politiques: Nguyen Van Thieu dit non. Le peuple sud-vietnamien dit oui" comprend quelque deux cents pages réunissant des documents officiels, des rapports d'organisations internationales ou sud-vietnamiennes "luttant pour la libération des prisonniers", et des témoignages de "prisonniers politiques".

Selon M. Nhuan, il est quasiment impossible de déterminer le nombre de prisonniers politiques au Sud-Vietnam "parce qu'il existe un nombre indéterminé d'organismes (policiers) officiels et officieux".

L'auteur du Livre blanc estime que le chiffre de 200,000 détenus souvent cité par Amnesty International et diverses autres sources n'est "pas imaginaire".

D'autre part, Mme Ngo Ba Thanh, présidente du Mouvement des femmes vietnamiennes pour le droit à la vie et vice-président du Front populaire de lutte pour la paix, qui poursuit depuis 60 jours une grève de la faim pour obtenir sa libération, évoque, dans une déclaration parvenue à la presse, "une protestation énergique contre l'attitude discriminatoire et hostile du gouvernement de Saigon à son égard".

Mme Ba Thanh, qui est emprisonnée depuis septembre 1971, réclame sa mise en liberté "afin de pouvoir se rendre aux Etats-Unis, et répondre à la double invitation qui vient de lui être faite par les universités de Yale et de Columbia".

Henry Kissinger rend une visite imprévue à Chi Peng fei à Neuilly

PARIS (d'après l'AFP) - Le conseiller du président Nixon, M. Henry Kissinger, a rencontré au cours d'une visite qui n'était pas prévue à l'agenda des deux hommes, le ministre des Affaires étrangères chinois, M. Chi Peng fei, à la résidence de l'ambassadeur de Chine, à Neuilly. Le chef de la diplomatie chinoise est actuellement en visite officielle en France.

A l'issue de cette rencontre, MM. Kissinger et Chi Peng Fei, souriants, se sont longuement serrés la main mais se sont refusés à la moindre indication sur la teneur de leur entretien. M. Kissinger s'est contenté d'affirmer, avant

de remonter dans sa voiture, qu'il s'agissait d'une "visite de courtoisie". De sources chinoises et américaines, on s'est également refusé à indiquer qui avait pris l'initiative de cette rencontre surprise.

M. Kissinger devait se rendre ensuite à Gif-sur-Yvette pour une nouvelle rencontre avec M. Le Duc Tho tandis que M. Chi Peng fei était l'hôte à déjeuner, au quai d'Orsay, de M. Michel Jobert, ministre des Affaires étrangères, avant d'être reçu au palais de l'Élysée par le président Georges Pompidou.

Pourquoi avoir payé tant d'impôt cette année!

Minimiser ses déboursés d'impôt, c'est possible en s'y préparant à l'avance.

- Le Fonds Desjardins sections Actions ou Hypothèques de la Fiducie du Québec, peut être enregistré comme plan d'épargne-retraite; vos contributions sont alors déductibles de l'impôt.
- Pourquoi le Fonds Desjardins?**
- Parce que la Fiducie du Québec fait partie du Mouvement des Caisses populaires Desjardins.
 - Pas de vendeur ni de commission à payer.
 - Encaissable en tout temps en partie ou en totalité.
- Comment?**
- Vous pouvez adhérer au Fonds Desjardins de la Fiducie du Québec en vous adressant à votre Caisse populaire ou à un bureau de la Fiducie du Québec.
- Mise de fonds initiale: \$100.00.
 - Versements mensuels facultatifs: minimum \$5.00.

le Fonds Desjardins

Sections Actions ou Hypothèques de la Fiducie du Québec, c'est tout à votre intérêt.


Procurez-vous la brochure explicative sur le Fonds Desjardins à votre Caisse populaire ou en remplissant le coupon ci-bas.


Je désire obtenir une brochure explicative sur le Fonds Desjardins.

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____

 **Fiducie du Québec**
une institution du Mouvement des Caisses populaires Desjardins.
511 Place d'Armes, Montréal, tél.: 284-6922



SESSION ÉTÉ 1973 AU CEGEP AHUNTSIC

PROGRAMMES MENANT AU DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

<p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 0;">ARTS</p> <p>HIST. ART & ESTHET. III, 303 CINÉMA 900</p> <p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 10px 0;">SCIENCES HUMAINES</p> <p>ANTHROPOLOGIE SOC. & CULT. 902 FONDEMENT SCIENT. I, 101 CONPORTEMENT HUMAIN 900 PSYCHOLOGIE SOCIALE 903 ÉCONOMIE II, 921 MONNAIE & BANQUE 925 SCIENCES POLITIQUES 940 SOCIOLOGIE 964</p> <p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 10px 0;">COURS D'APPOINT</p> <p>CHEMIE GÉNÉRALE III MATHÉMATIQUES III, 001, 001, 003, 004 PHYSIQUE 111</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 0;">SCIENCES PURES</p> <p>BIOLOGIE HUMAINE I, 921 CHIMIE ANALYTIQUE I, 105 CHIMIE DES SOLUTIONS 201 CHIMIE ORGANIQUE II, 302 CHIMIE-PHYSIQUE 303 TH. CYTOLOGIE 322 CHIMIE-PHYSIQUE 403 TH. GÉNÉTIQUE 422 ÉLECTROTECHNIQUE 201, 211 MATHÉMATIQUES 101, 102, 103, 105, 203, 337 PHYSIQUE 101, 102, 201, 202, 301, 302</p> <p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 10px 0;">PHILOSOPHIE ET LITTÉRATURE</p> <p>POÉSIE, THÉÂTRE, ROMAN, ESSAIS, LINGUISTIQUE PENSÉE & RÉFLEXION RELATION AU MONDE CONDITION HUMAINE CONDUITE HUMAINE</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 0;">TECHNIQUES ADMINISTRATIVES</p> <p>DROIT DES AFFAIRES 107 STRUCTURE DE L'ENTREPRISE 116 PRIX DE REVIENT & SYSTÈMES 118 COMPTABILITÉ II 201</p> <p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 10px 0;">INFORMATION</p> <p>ADMISSION NOUVEAUX ÉTUDIANTS: DATE LIMITE: 15 JUIN 1973 INSCRIPTION ANCIENS ÉTUDIANTS: DATE LIMITE: 15 JUIN 1973 SESSION DU SOIR: DU 18 JUIN AU 9 AOÛT 1973 SESSION DU JOUR: DU 3 AU 30 JUILLET 1973 POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ADRESSEZ-VOUS AU SECRETARIAT PÉDAGOGIQUE, 9155 ST-HUBERT ou 389-5921 poste 210.</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

radio/télévision D'hier à aujourd'hui

par Albert Brié

Les vrais débuts de la télévision au Québec se situent à l'époque de l'avènement de la télévision. Cet avis, je le partage avec l'un des collaborateurs de "L'encyclopédie artistique" publiée il y a quelques mois par le Service des recherches de TV-Hebdo.

Mon propos n'est pas d'essayer de prouver cette assertion de Pierre Pétel. Des sociologues y pourvoient. Mon entreprise est plus modeste. Je veux me contenter de faire une recension partielle de cette encyclopédie dont j'ignorais l'existence et qu'un ami m'a procurée. Elle est la première du genre à paraître au Québec.

A part les innombrables hebdomadaires dans lesquels l'illustré l'emporte sur l'imprimé et l'accessoire sur l'essentiel, il se publie fort peu de choses sur la télévision.

Au sommaire de cette encyclopédie, il y a l'histoire de la télévision, ses débuts, ses progrès, ses transformations, des conseils techniques pour tirer le maximum d'un téléviseur, des biographies des vedettes de ce média, des photos, la liste des grands "disparus" de la télévision, un bottin des syndicats du spectacle, des producteurs de cinéma et studios d'enregistrement, des agences de publicité, des théâtres, des postes de radio et de télévision, des maisons de production. On y explique aussi ce qu'est l'Office des communications sociales en plus de décrire les métiers de la télévision.

Genevieve Charest étudie judicieusement le dessin animé dans ses avatars et tente de distinguer le cinéma de la télévision et les emprunts plus malheureux que réussis qu'ils se font mutuellement.

Le livre est riche de renseignements et d'enseignements. Aussi m'en tiendrai-je au chapitre — et cela à vol d'oiseau — qui s'intitule "Le roman de la télévision".

Pierre Pétel, qui fut l'un des principaux pionniers de la télévision d'Etat, lors de sa création chez nous en 1952, nous rappelle que c'était le temps "ou Montréal montréalait" et où le "Rocket rocketait". Nous étions à ce moment en pleine guerre de Corée. C'était également l'année où Eisenhower devenait président des Etats-Unis, où Duplessis régnait à Québec et, ce que l'on sait moins, l'époque où Camilien Houde était maire de Montréal. Cette même année, Rocky Marciano devenait champion du monde à la boxe et François Mauriac dans sa catégorie, remportait le prix Nobel de littérature.

Qui se souvient de cette période où le "Ed Sullivan Show" était diffusé au canal 2. Il le fait bien puisqu'il n'y avait qu'une station de diffusion. En 1955, moins de dix ans plus tard, l'élément anglophone obtenait son poste, CBMTV, canal 6.

Pour ma part, je me rappelle ces attroupements de curieux, dont il m'arrivait d'être, devant les vitrines des magasins où l'on vendait ces appareils mirifiques. Saviez-vous que quand la télévision a pris son départ, il n'y avait que 2,000 privilégiés dans tout Montréal qui avaient une boîte à images?

L'auteur rappelle qu'en 1952, le personnel de la télé comprenait dix réalisateurs, deux script-assistants, quatre régisseurs, deux annonceurs. En tout, y compris les services du film, des décors et de la technique, cela faisait une centaine d'employés. Aujourd'hui — tenez-vous bien! — près de 3,000 personnes remplissent les diverses tâches qu'exige un service complet de télévision (production, administration, publicité, vente, etc.).

En parcourant "L'encyclopédie artistique", on apprend que la première émission à caractère humoristique s'appelait "Porte ouverte", que défendait Jacques Normand, Gilles Pellerin, Colette Bonheur et un invité. Dans la section "variétés", en août 1952, Radio-Canada lançait "Grain de sel". Nous étions loin alors du "Donald Laureau Chaud".

Dans le domaine de la musique sérieuse, le premier opéra télévisé à "L'heure du concert" fut "La Traviata" avec Léopold Simoneau et Pierrette Alarie. C'était le 14 janvier 1954.

Le premier téléthéâtre de Marcel Dubé fut représenté le 14 septembre 1952. L'auteur commençait là une carrière dont il aurait été donné de connaître les suites.

La télévision a été à certains sports, tels la lutte et les quilles un élan imprévisible et qui n'a pas connu de reflux.

Au chapitre de l'information qui se souvient encore de "Premier plan" de ses animateurs: Judith Jasmin, Gérard Pelletier et René Lévesque, dont l'émission "Point de mire" a dessiné l'imprévisible image.

Je m'arrête ici, devant ignorer, faute d'espace, le rappel des premières émissions pour enfants et pour ces dames.

Après plus de 20 ans, la télévision est partout. Sans elle, nous ne serions pas tout à fait ce que nous sommes. Que M. Caouette, s'il me lit, ne s'y trompe pas en concluant que je laisse entendre par là qu'il n'y aurait pas de séparatistes à la télé d'Etat.

"Heartbreak kid" ne brise pas de coeurs

par Robert Guy Scully

Pendant la période "sèche" du festival de Cannes, où les distributeurs font peu d'efforts pour renouveler leur programmation (d'autant plus que l'été commence), trois films ont fait très bonne carrière à Montréal. Ce ne sont pas des films qui ont été précédés par un bastingage publicitaire, genre "Dernier tango", mais il faut dire que ce ne sont pas non plus des oeuvres aussi ambiguës que celle de Bertolucci. Ce sont plutôt trois long-métrages qui visent, selon l'expression ambiguë, à "divertir". Ils y réussissent admirablement, et ils ont donc été servis par la publicité de bouche à oreille, celle qui ne coûte rien. Dans les trois cas, une "bonne soirée" garantie. Films inoffensifs? En effet, ils touchent à des problèmes humains réels (voilà pourquoi on les regarde) mais d'une façon irréelle (voilà pourquoi on les oublie): "César et Rosalie", le lyrisme, "Heartbreak kid", l'humour juif, et "Sleuth", l'intrigue-suspense.

Néanmoins, outre les "gros" films tels "Tango", ce sont ces trois que les spectateurs montréalais semblent avoir préféré depuis quelques semaines. "César et Rosalie" vient de quitter l'affiche, restent les deux films anglophones: "Sleuth", dont nous parlerons demain, et "Heartbreak kid", qui "tient" cette semaine au Westmount Square.

Le scénario à lui seul dit tout le style — et le succès — du film: un jeune Newyorkais, Lenny Cantrow (joué par Charles Grodin) rencontre dans un bar une jeune Juive (Jeannine Berlin, la fille de la réalisatrice Elaine May) et l'épouse sans vraiment se rendre compte. Au cours de leur voyage de noces, qui leur fait traverser en auto tous les Etats de la côte est, pour les mener à Miami, le héros effectue ce qu'un intellectuel de l'UQAM appellerait sa "prise de conscience". Sa conscience est particulièrement "prise" et déçue du fait que la jeune mariée mange des sandwichs à la salade d'oeufs qui s'échappent sur la table, attrape des coups de soleil qu'elle soigne sous deux coups de crème blanche, s'habille et se coiffe de façon élaborée et ridicule. Bref, il a commis une erreur. Ce n'est pas la virginité de son épouse qui le consolerait, car madame souhaite que monsieur lui fasse rapport, lui décrive son plaisir, pendant et après. De temps en temps, elle lui rappelle que cet état bienheureux va durer quarante ou cinquante ans.

Toujours dans les termes de notre intellectuel de l'UQAM, le spectateur pourrait se demander: "au niveau de la réalité comment le gars va-t-il s'en sortir?". Lenny s'en sort à l'américaine. Sur la plage, il rencontre une belle blonde, qui est sans aucun doute la fille de sa vie: riche, blanchissime, snob, taquine. Veut-elle de lui? On croirait que non, elle s'amuse à ses dépens, d'autant plus que son père, banquier du Minnesota, n'aime pas ce nouveau prétendant. Cybill Shepherd, la blonde du "Last Picture Show" tient un rôle semblable ici, et il faut avec un raffinement et une froideur consommés. Eddie Albert compose un père convaincant.

Lenny, dans une scène qui lui vaut sans doute son surnom, apprend à sa femme que c'est fini court se divorcer, se rend au Minnesota où le père manque de l'expulser à coup de pieds jusqu'au Canada (pauvre lui) et où la fille a peine à le reconnaître. Pour des raisons que nous ne comprenons jamais, toutefois — c'est là la seule faiblesse du scénario — elle succombera à son charme de nouveau, et le père finira par se rendre. Le contraire eût été plus logique.

Ici, cependant, le manque de logique ne gêne pas, parce que le ton est légèrement comique. C'est à peu près le même ton que "The Graduate", Charles Grodin donne le même genre de performance que Dustin Hoffman dans son premier grand rôle, et ce n'est sûrement pas une coïncidence si la réalisatrice Elaine May et le réalisateur de "The Graduate" Mike Nichols ont fonctionné dans le temps comme équipe. L'art de Mlle May est dans le jeu de ses personnages, ce jeu qui nous présente les mécanismes de la jeune classe

de notre intellectuel de l'UQAM, le spectateur pourrait se demander: "au niveau de la réalité comment le gars va-t-il s'en sortir?". Lenny s'en sort à l'américaine. Sur la plage, il rencontre une belle blonde, qui est sans aucun doute la fille de sa vie: riche, blanchissime, snob, taquine. Veut-elle de lui? On croirait que non, elle s'amuse à ses dépens, d'autant plus que son père, banquier du Minnesota, n'aime pas ce nouveau prétendant. Cybill Shepherd, la blonde du "Last Picture Show" tient un rôle semblable ici, et il faut avec un raffinement et une froideur consommés. Eddie Albert compose un père convaincant.

Lenny, dans une scène qui lui vaut sans doute son surnom, apprend à sa femme que c'est fini court se divorcer, se rend au Minnesota où le père manque de l'expulser à coup de pieds jusqu'au Canada (pauvre lui) et où la fille a peine à le reconnaître. Pour des raisons que nous ne comprenons jamais, toutefois — c'est là la seule faiblesse du scénario — elle succombera à son charme de nouveau, et le père finira par se rendre. Le contraire eût été plus logique.

Ici, cependant, le manque de logique ne gêne pas, parce que le ton est légèrement comique. C'est à peu près le même ton que "The Graduate", Charles Grodin donne le même genre de performance que Dustin Hoffman dans son premier grand rôle, et ce n'est sûrement pas une coïncidence si la réalisatrice Elaine May et le réalisateur de "The Graduate" Mike Nichols ont fonctionné dans le temps comme équipe. L'art de Mlle May est dans le jeu de ses personnages, ce jeu qui nous présente les mécanismes de la jeune classe

de notre intellectuel de l'UQAM, le spectateur pourrait se demander: "au niveau de la réalité comment le gars va-t-il s'en sortir?". Lenny s'en sort à l'américaine. Sur la plage, il rencontre une belle blonde, qui est sans aucun doute la fille de sa vie: riche, blanchissime, snob, taquine. Veut-elle de lui? On croirait que non, elle s'amuse à ses dépens, d'autant plus que son père, banquier du Minnesota, n'aime pas ce nouveau prétendant. Cybill Shepherd, la blonde du "Last Picture Show" tient un rôle semblable ici, et il faut avec un raffinement et une froideur consommés. Eddie Albert compose un père convaincant.

Lenny, dans une scène qui lui vaut sans doute son surnom, apprend à sa femme que c'est fini court se divorcer, se rend au Minnesota où le père manque de l'expulser à coup de pieds jusqu'au Canada (pauvre lui) et où la fille a peine à le reconnaître. Pour des raisons que nous ne comprenons jamais, toutefois — c'est là la seule faiblesse du scénario — elle succombera à son charme de nouveau, et le père finira par se rendre. Le contraire eût été plus logique.

Ici, cependant, le manque de logique ne gêne pas, parce que le ton est légèrement comique. C'est à peu près le même ton que "The Graduate", Charles Grodin donne le même genre de performance que Dustin Hoffman dans son premier grand rôle, et ce n'est sûrement pas une coïncidence si la réalisatrice Elaine May et le réalisateur de "The Graduate" Mike Nichols ont fonctionné dans le temps comme équipe. L'art de Mlle May est dans le jeu de ses personnages, ce jeu qui nous présente les mécanismes de la jeune classe

de notre intellectuel de l'UQAM, le spectateur pourrait se demander: "au niveau de la réalité comment le gars va-t-il s'en sortir?". Lenny s'en sort à l'américaine. Sur la plage, il rencontre une belle blonde, qui est sans aucun doute la fille de sa vie: riche, blanchissime, snob, taquine. Veut-elle de lui? On croirait que non, elle s'amuse à ses dépens, d'autant plus que son père, banquier du Minnesota, n'aime pas ce nouveau prétendant. Cybill Shepherd, la blonde du "Last Picture Show" tient un rôle semblable ici, et il faut avec un raffinement et une froideur consommés. Eddie Albert compose un père convaincant.

Lenny, dans une scène qui lui vaut sans doute son surnom, apprend à sa femme que c'est fini court se divorcer, se rend au Minnesota où le père manque de l'expulser à coup de pieds jusqu'au Canada (pauvre lui) et où la fille a peine à le reconnaître. Pour des raisons que nous ne comprenons jamais, toutefois — c'est là la seule faiblesse du scénario — elle succombera à son charme de nouveau, et le père finira par se rendre. Le contraire eût été plus logique.

Ici, cependant, le manque de logique ne gêne pas, parce que le ton est légèrement comique. C'est à peu près le même ton que "The Graduate", Charles Grodin donne le même genre de performance que Dustin Hoffman dans son premier grand rôle, et ce n'est sûrement pas une coïncidence si la réalisatrice Elaine May et le réalisateur de "The Graduate" Mike Nichols ont fonctionné dans le temps comme équipe. L'art de Mlle May est dans le jeu de ses personnages, ce jeu qui nous présente les mécanismes de la jeune classe

de notre intellectuel de l'UQAM, le spectateur pourrait se demander: "au niveau de la réalité comment le gars va-t-il s'en sortir?". Lenny s'en sort à l'américaine. Sur la plage, il rencontre une belle blonde, qui est sans aucun doute la fille de sa vie: riche, blanchissime, snob, taquine. Veut-elle de lui? On croirait que non, elle s'amuse à ses dépens, d'autant plus que son père, banquier du Minnesota, n'aime pas ce nouveau prétendant. Cybill Shepherd, la blonde du "Last Picture Show" tient un rôle semblable ici, et il faut avec un raffinement et une froideur consommés. Eddie Albert compose un père convaincant.

Lenny, dans une scène qui lui vaut sans doute son surnom, apprend à sa femme que c'est fini court se divorcer, se rend au Minnesota où le père manque de l'expulser à coup de pieds jusqu'au Canada (pauvre lui) et où la fille a peine à le reconnaître. Pour des raisons que nous ne comprenons jamais, toutefois — c'est là la seule faiblesse du scénario — elle succombera à son charme de nouveau, et le père finira par se rendre. Le contraire eût été plus logique.

Ici, cependant, le manque de logique ne gêne pas, parce que le ton est légèrement comique. C'est à peu près le même ton que "The Graduate", Charles Grodin donne le même genre de performance que Dustin Hoffman dans son premier grand rôle, et ce n'est sûrement pas une coïncidence si la réalisatrice Elaine May et le réalisateur de "The Graduate" Mike Nichols ont fonctionné dans le temps comme équipe. L'art de Mlle May est dans le jeu de ses personnages, ce jeu qui nous présente les mécanismes de la jeune classe

de notre intellectuel de l'UQAM, le spectateur pourrait se demander: "au niveau de la réalité comment le gars va-t-il s'en sortir?". Lenny s'en sort à l'américaine. Sur la plage, il rencontre une belle blonde, qui est sans aucun doute la fille de sa vie: riche, blanchissime, snob, taquine. Veut-elle de lui? On croirait que non, elle s'amuse à ses dépens, d'autant plus que son père, banquier du Minnesota, n'aime pas ce nouveau prétendant. Cybill Shepherd, la blonde du "Last Picture Show" tient un rôle semblable ici, et il faut avec un raffinement et une froideur consommés. Eddie Albert compose un père convaincant.

Lenny, dans une scène qui lui vaut sans doute son surnom, apprend à sa femme que c'est fini court se divorcer, se rend au Minnesota où le père manque de l'expulser à coup de pieds jusqu'au Canada (pauvre lui) et où la fille a peine à le reconnaître. Pour des raisons que nous ne comprenons jamais, toutefois — c'est là la seule faiblesse du scénario — elle succombera à son charme de nouveau, et le père finira par se rendre. Le contraire eût été plus logique.

Ici, cependant, le manque de logique ne gêne pas, parce que le ton est légèrement comique. C'est à peu près le même ton que "The Graduate", Charles Grodin donne le même genre de performance que Dustin Hoffman dans son premier grand rôle, et ce n'est sûrement pas une coïncidence si la réalisatrice Elaine May et le réalisateur de "The Graduate" Mike Nichols ont fonctionné dans le temps comme équipe. L'art de Mlle May est dans le jeu de ses personnages, ce jeu qui nous présente les mécanismes de la jeune classe

de notre intellectuel de l'UQAM, le spectateur pourrait se demander: "au niveau de la réalité comment le gars va-t-il s'en sortir?". Lenny s'en sort à l'américaine. Sur la plage, il rencontre une belle blonde, qui est sans aucun doute la fille de sa vie: riche, blanchissime, snob, taquine. Veut-elle de lui? On croirait que non, elle s'amuse à ses dépens, d'autant plus que son père, banquier du Minnesota, n'aime pas ce nouveau prétendant. Cybill Shepherd, la blonde du "Last Picture Show" tient un rôle semblable ici, et il faut avec un raffinement et une froideur consommés. Eddie Albert compose un père convaincant.

Lenny, dans une scène qui lui vaut sans doute son surnom, apprend à sa femme que c'est fini court se divorcer, se rend au Minnesota où le père manque de l'expulser à coup de pieds jusqu'au Canada (pauvre lui) et où la fille a peine à le reconnaître. Pour des raisons que nous ne comprenons jamais, toutefois — c'est là la seule faiblesse du scénario — elle succombera à son charme de nouveau, et le père finira par se rendre. Le contraire eût été plus logique.

Ici, cependant, le manque de logique ne gêne pas, parce que le ton est légèrement comique. C'est à peu près le même ton que "The Graduate", Charles Grodin donne le même genre de performance que Dustin Hoffman dans son premier grand rôle, et ce n'est sûrement pas une coïncidence si la réalisatrice Elaine May et le réalisateur de "The Graduate" Mike Nichols ont fonctionné dans le temps comme équipe. L'art de Mlle May est dans le jeu de ses personnages, ce jeu qui nous présente les mécanismes de la jeune classe

de notre intellectuel de l'UQAM, le spectateur pourrait se demander: "au niveau de la réalité comment le gars va-t-il s'en sortir?". Lenny s'en sort à l'américaine. Sur la plage, il rencontre une belle blonde, qui est sans aucun doute la fille de sa vie: riche, blanchissime, snob, taquine. Veut-elle de lui? On croirait que non, elle s'amuse à ses dépens, d'autant plus que son père, banquier du Minnesota, n'aime pas ce nouveau prétendant. Cybill Shepherd, la blonde du "Last Picture Show" tient un rôle semblable ici, et il faut avec un raffinement et une froideur consommés. Eddie Albert compose un père convaincant.

Lenny, dans une scène qui lui vaut sans doute son surnom, apprend à sa femme que c'est fini court se divorcer, se rend au Minnesota où le père manque de l'expulser à coup de pieds jusqu'au Canada (pauvre lui) et où la fille a peine à le reconnaître. Pour des raisons que nous ne comprenons jamais, toutefois — c'est là la seule faiblesse du scénario — elle succombera à son charme de nouveau, et le père finira par se rendre. Le contraire eût été plus logique.

Ici, cependant, le manque de logique ne gêne pas, parce que le ton est légèrement comique. C'est à peu près le même ton que "The Graduate", Charles Grodin donne le même genre de performance que Dustin Hoffman dans son premier grand rôle, et ce n'est sûrement pas une coïncidence si la réalisatrice Elaine May et le réalisateur de "The Graduate" Mike Nichols ont fonctionné dans le temps comme équipe. L'art de Mlle May est dans le jeu de ses personnages, ce jeu qui nous présente les mécanismes de la jeune classe

de notre intellectuel de l'UQAM, le spectateur pourrait se demander: "au niveau de la réalité comment le gars va-t-il s'en sortir?". Lenny s'en sort à l'américaine. Sur la plage, il rencontre une belle blonde, qui est sans aucun doute la fille de sa vie: riche, blanchissime, snob, taquine. Veut-elle de lui? On croirait que non, elle s'amuse à ses dépens, d'autant plus que son père, banquier du Minnesota, n'aime pas ce nouveau prétendant. Cybill Shepherd, la blonde du "Last Picture Show" tient un rôle semblable ici, et il faut avec un raffinement et une froideur consommés. Eddie Albert compose un père convaincant.

Lenny, dans une scène qui lui vaut sans doute son surnom, apprend à sa femme que c'est fini court se divorcer, se rend au Minnesota où le père manque de l'expulser à coup de pieds jusqu'au Canada (pauvre lui) et où la fille a peine à le reconnaître. Pour des raisons que nous ne comprenons jamais, toutefois — c'est là la seule faiblesse du scénario — elle succombera à son charme de nouveau, et le père finira par se rendre. Le contraire eût été plus logique.

Ici, cependant, le manque de logique ne gêne pas, parce que le ton est légèrement comique. C'est à peu près le même ton que "The Graduate", Charles Grodin donne le même genre de performance que Dustin Hoffman dans son premier grand rôle, et ce n'est sûrement pas une coïncidence si la réalisatrice Elaine May et le réalisateur de "The Graduate" Mike Nichols ont fonctionné dans le temps comme équipe. L'art de Mlle May est dans le jeu de ses personnages, ce jeu qui nous présente les mécanismes de la jeune classe

de notre intellectuel de l'UQAM, le spectateur pourrait se demander: "au niveau de la réalité comment le gars va-t-il s'en sortir?". Lenny s'en sort à l'américaine. Sur la plage, il rencontre une belle blonde, qui est sans aucun doute la fille de sa vie: riche, blanchissime, snob, taquine. Veut-elle de lui? On croirait que non, elle s'amuse à ses dépens, d'autant plus que son père, banquier du Minnesota, n'aime pas ce nouveau prétendant. Cybill Shepherd, la blonde du "Last Picture Show" tient un rôle semblable ici, et il faut avec un raffinement et une froideur consommés. Eddie Albert compose un père convaincant.

Lenny, dans une scène qui lui vaut sans doute son surnom, apprend à sa femme que c'est fini court se divorcer, se rend au Minnesota où le père manque de l'expulser à coup de pieds jusqu'au Canada (pauvre lui) et où la fille a peine à le reconnaître. Pour des raisons que nous ne comprenons jamais, toutefois — c'est là la seule faiblesse du scénario — elle succombera à son charme de nouveau, et le père finira par se rendre. Le contraire eût été plus logique.

Ici, cependant, le manque de logique ne gêne pas, parce que le ton est légèrement comique. C'est à peu près le même ton que "The Graduate", Charles Grodin donne le même genre de performance que Dustin Hoffman dans son premier grand rôle, et ce n'est sûrement pas une coïncidence si la réalisatrice Elaine May et le réalisateur de "The Graduate" Mike Nichols ont fonctionné dans le temps comme équipe. L'art de Mlle May est dans le jeu de ses personnages, ce jeu qui nous présente les mécanismes de la jeune classe

de notre intellectuel de l'UQAM, le spectateur pourrait se demander: "au niveau de la réalité comment le gars va-t-il s'en sortir?". Lenny s'en sort à l'américaine. Sur la plage, il rencontre une belle blonde, qui est sans aucun doute la fille de sa vie: riche, blanchissime, snob, taquine. Veut-elle de lui? On croirait que non, elle s'amuse à ses dépens, d'autant plus que son père, banquier du Minnesota, n'aime pas ce nouveau prétendant. Cybill Shepherd, la blonde du "Last Picture Show" tient un rôle semblable ici, et il faut avec un raffinement et une froideur consommés. Eddie Albert compose un père convaincant.

Lenny, dans une scène qui lui vaut sans doute son surnom, apprend à sa femme que c'est fini court se divorcer, se rend au Minnesota où le père manque de l'expulser à coup de pieds jusqu'au Canada (pauvre lui) et où la fille a peine à le reconnaître. Pour des raisons que nous ne comprenons jamais, toutefois — c'est là la seule faiblesse du scénario — elle succombera à son charme de nouveau, et le père finira par se rendre. Le contraire eût été plus logique.

Ici, cependant, le manque de logique ne gêne pas, parce que le ton est légèrement comique. C'est à peu près le même ton que "The Graduate", Charles Grodin donne le même genre de performance que Dustin Hoffman dans son premier grand rôle, et ce n'est sûrement pas une coïncidence si la réalisatrice Elaine May et le réalisateur de "The Graduate" Mike Nichols ont fonctionné dans le temps comme équipe. L'art de Mlle May est dans le jeu de ses personnages, ce jeu qui nous présente les mécanismes de la jeune classe

de notre intellectuel de l'UQAM, le spectateur pourrait se demander: "au niveau de la réalité comment le gars va-t-il s'en sortir?". Lenny s'en sort à l'américaine. Sur la plage, il rencontre une belle blonde, qui est sans aucun doute la fille de sa vie: riche, blanchissime, snob, taquine. Veut-elle de lui? On croirait que non, elle s'amuse à ses dépens, d'autant plus que son père, banquier du Minnesota, n'aime pas ce nouveau prétendant. Cybill Shepherd, la blonde du "Last Picture Show" tient un rôle semblable ici, et il faut avec un raffinement et une froideur consommés. Eddie Albert compose un père convaincant.

Lenny, dans une scène qui lui vaut sans doute son surnom, apprend à sa femme que c'est fini court se divorcer, se rend au Minnesota où le père manque de l'expulser à coup de pieds jusqu'au Canada (pauvre lui) et où la fille a peine à le reconnaître. Pour des raisons que nous ne comprenons jamais, toutefois — c'est là la seule faiblesse du scénario — elle succombera à son charme de nouveau, et le père finira par se rendre. Le contraire eût été plus logique.

Ici, cependant, le manque de logique ne gêne pas, parce que le ton est légèrement comique. C'est à peu près le même ton que "The Graduate", Charles Grodin donne le même genre de performance que Dustin Hoffman dans son premier grand rôle, et ce n'est sûrement pas une coïncidence si la réalisatrice Elaine May et le réalisateur de "The Graduate" Mike Nichols ont fonctionné dans le temps comme équipe. L'art de Mlle May est dans le jeu de ses personnages, ce jeu qui nous présente les mécanismes de la jeune classe

de notre intellectuel de l'UQAM, le spectateur pourrait se demander: "au niveau de la réalité comment le gars va-t-il s'en sortir?". Lenny s'en sort à l'américaine. Sur la plage, il rencontre une belle blonde, qui est sans aucun doute la fille de sa vie: riche, blanchissime, snob, taquine. Veut-elle de lui? On croirait que non, elle s'amuse à ses dépens, d'autant plus que son père, banquier du Minnesota, n'aime pas ce nouveau prétendant. Cybill Shepherd, la blonde du "Last Picture Show" tient un rôle semblable ici, et il faut avec un raffinement et une froideur consommés. Eddie Albert compose un père convaincant.

3e mois le grand blond avec une chaussure noire... 6e mois un film de Luis Buñuel LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE

PROLONGÉ JUSQU'AU 23 JUIN INCL. de Michel HOSANNA mise en scène André Brassard avec Jean Archambault Gilles Renaud

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CINÉMATOGRAPHIE LES CHARLOTS FONT L'ESPAGNE 3e MOIS POUR TOUS SISSI FACE À SON DESTIN

MOI YEN A VOULOIR DES SOUS 6e SEM. FLEUR DE LYS

Oh! Calcutta! 18 ANS FESTIVAL

Cinemas ODEON Un film de FRANÇOIS TRUFFAUT "Une belle fille comme moi"

Salle McSweeney DE SERGIO LEONE "IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST" 73e sem

pour la 1ere fois à prix populaire! DES VENDREDI!

un Violon sur le Toit VILLERAY Dernier jour: "LE PARRAIN"

Le Dernier Tango à Paris UN FILM DE BERNARDO BERTOLUCCI

qui fait quoi

Plus de cinquante organismes de l'Outaouais, dont une douzaine de municipalités, appuient officiellement la Coopération de télévision de l'Outaouais (CTVC) dans ses démarches pour obtenir le permis de diffusion du deuxième poste de télévision de langue française dans la région. D'autres groupes doivent s'ajouter à la liste d'ici le 26 juin, date à laquelle la CRTC tiendra une audience publique en présence des trois requérants: CTVC, Civitas et Télé-Métropole. Son notament parmi les "cinquante": les villes de Gatineau et de Pointe-Gatineau; l'université du Québec à Hull et l'université Saint-Paul (Ottawa); quelle dix associations coopératives dont la Fédération des caisses populaires de l'Ontario, la Fédération des caisses d'économie des travailleurs du Québec et l'Union des cultivateurs franco-ontariens; ainsi que

nombre d'autres groupements à caractère social ou syndical. Claude Grenier, spécialiste consultant au Centre d'études américaines de l'université du Québec à Chicoutimi vient de faire don à l'université d'un montage audiovisuel sur la vie esquimaude. Les diapositives, au nombre de 80, font partie de la collection personnelle de M. Grenier. Il les a prises tout au long des huit années qu'il a passées dans la région du Keewatin, dans l'Arctique central canadien, où il s'est occupé d'un programme culturel de développement de l'art esquimau.

DEMANDEZ LE PROGRAMME COMPLET DU FESTIVAL DES FESTIVALS 99¢ CHACUN DES FILMS

LA CASANOUS boîte overground in Pierrot Léger from Francine Tellier Leur deuxième Communion OBÉLIX SON FRÈRE PIERRE, SA BLONDE ROLANDE ET SON T'CHUM TI-PHONSE

cinéma

Table listing cinema programs with titles, times, and locations. Includes titles like 'This is cinema', 'The wild one', 'The Chase', 'Scorpio', 'Mourir pour vivre', 'Le despote cruel', 'Trois filles nues sur l'île Robinson', 'La dernière séance', 'Salon de massage', 'Les yeux d'homme', 'Avant!', 'Grand Cinéma', 'Doll House', 'Class of '44', 'Voyage au Canada', 'Casting call', 'Gabrielle', 'Scorpio', 'Kamouraska', 'Carnet', 'L'homme aux mains d'acier', 'Les yeux', 'Non je suis vierge', 'Les dévôts', 'S'aimer toute une vie', 'Mourir pour vivre', 'Le despote cruel', 'Trois filles nues sur l'île Robinson', 'La dernière séance', 'Salon de massage', 'Les yeux d'homme', 'Avant!', 'Grand Cinéma', 'Doll House', 'Class of '44', 'Voyage au Canada', 'Casting call', 'Gabrielle', 'Scorpio', 'Kamouraska', 'Carnet', 'L'homme aux mains d'acier', 'Les yeux', 'Non je suis vierge', 'Les dévôts', 'S'aimer toute une vie', 'Mourir pour vivre', 'Le despote cruel', 'Trois filles nues sur l'île Robinson', 'La dernière séance', 'Salon de massage', 'Les yeux d'homme', 'Avant!', 'Grand Cinéma', 'Doll House', 'Class of '44', 'Voyage au Canada', 'Casting call', 'Gabrielle', 'Scorpio', 'Kamouraska', 'Carnet', 'L'homme aux mains d'acier', 'Les yeux', 'Non je suis vierge', 'Les dévôts', 'S'aimer toute une vie', 'Mourir pour vivre', 'Le despote cruel', 'Trois filles nues sur l'île Robinson', 'La dernière séance', 'Salon de massage', 'Les yeux d'homme', 'Avant!', 'Grand Cinéma', 'Doll House', 'Class of '44', 'Voyage au Canada', 'Casting call', 'Gabrielle', 'Scorpio', 'Kamouraska', 'Carnet', 'L'homme aux mains d'acier', 'Les yeux', 'Non je suis vierge', 'Les dévôts', 'S'aimer toute une vie', 'Mourir pour vivre', 'Le despote cruel', 'Trois filles nues sur l'île Robinson', 'La dernière séance', 'Salon de massage', 'Les yeux d'homme', 'Avant!', 'Grand Cinéma', 'Doll House', 'Class of '44', 'Voyage au Canada', 'Casting call', 'Gabrielle', 'Scorpio', 'Kamouraska', 'Carnet', 'L'homme aux mains d'acier', 'Les yeux', 'Non je suis vierge', 'Les dévôts', 'S'aimer toute une vie', 'Mourir pour vivre', 'Le despote cruel', 'Trois filles nues sur l'île Robinson', 'La dernière séance', 'Salon de massage', 'Les yeux d'homme', 'Avant!', 'Grand Cinéma', 'Doll House', 'Class of '44', 'Voyage au Canada', 'Casting call', 'Gabrielle', 'Scorpio', 'Kamouraska', 'Carnet', 'L'homme aux mains d'acier', 'Les yeux', 'Non je suis vierge', 'Les dévôts', 'S'aimer toute une vie', 'Mourir pour vivre', 'Le despote cruel', 'Trois filles nues sur l'île Robinson', 'La dernière séance', 'Salon de massage', 'Les yeux d'homme', 'Avant!', 'Grand Cinéma', 'Doll House', 'Class of '44', 'Voyage au Canada', 'Casting call', 'Gabrielle', 'Scorpio', 'Kamouraska', 'Carnet', 'L'homme aux mains d'acier', 'Les yeux', 'Non je suis vierge', 'Les dévôts', 'S'aimer toute une vie', 'Mourir pour vivre', 'Le despote cruel', 'Trois filles nues sur l'île Robinson', 'La dernière séance', 'Salon de massage', 'Les yeux d'homme', 'Avant!', 'Grand Cinéma', 'Doll House', 'Class of '44', 'Voyage au Canada', 'Casting call', 'Gabrielle', 'Scorpio', 'Kamouraska', 'Carnet', 'L'homme aux mains d'acier', 'Les yeux', 'Non je suis vierge', 'Les dévôts', 'S'aimer toute une vie', 'Mourir pour vivre', 'Le despote cruel', 'Trois filles nues sur l'île Robinson', 'La dernière séance', 'Salon de massage', 'Les yeux d'homme', 'Avant!', 'Grand Cinéma', 'Doll House', 'Class of '44', 'Voyage au Canada', 'Casting call', 'Gabrielle', 'Scorpio', 'Kamouraska', 'Carnet', 'L'homme aux mains d'acier', 'Les yeux', 'Non je suis vierge', 'Les dévôts', 'S'aimer toute une vie', 'Mourir pour vivre', 'Le despote cruel', 'Trois filles nues sur l'île Robinson', 'La dernière séance', 'Salon de massage', 'Les yeux d'homme', 'Avant!', 'Grand Cinéma', 'Doll House', 'Class of '44', 'Voyage au Canada', 'Casting call', 'Gabrielle', 'Scorpio', 'Kamouraska', 'Carnet', 'L'homme aux mains d'acier', 'Les yeux', 'Non je suis vierge', 'Les dévôts', 'S'aimer toute une vie', 'Mourir pour vivre', 'Le despote cruel', 'Trois filles nues sur l'île Robinson', 'La dernière séance', 'Salon de massage', 'Les yeux d'homme', 'Avant!', 'Grand Cinéma', 'Doll House', 'Class of '44', 'Voyage au Canada', 'Casting call', 'Gabrielle', 'Scorpio', 'Kamouraska', 'Carnet', 'L'homme aux mains d'acier', 'Les yeux', 'Non je suis vierge', 'Les dévôts', 'S'aimer toute une vie', 'Mourir pour vivre', 'Le despote cruel', 'Trois filles nues sur l'île Robinson', 'La dernière séance', 'Salon de massage', 'Les yeux d'homme', 'Avant!', 'Grand Cinéma', 'Doll House', 'Class of '44', 'Voyage au Canada', 'Casting call', 'Gabrielle', 'Scorpio', 'Kamouraska', 'Carnet', 'L'homme aux mains d'acier', 'Les yeux', 'Non je suis vierge', 'Les dévôts', 'S'aimer toute une vie', 'Mourir pour vivre', 'Le despote cruel', 'Trois filles nues sur l'île Robinson', 'La dernière séance', 'Salon de massage', 'Les yeux d'homme', 'Avant!', 'Grand Cinéma', 'Doll House', 'Class of '44', 'Voyage au Canada', 'Casting call', 'Gabrielle', 'Scorpio', 'Kamouraska', 'Carnet', 'L'homme aux mains d'acier', 'Les yeux', 'Non je suis vierge', 'Les dévôts', 'S'aimer toute une vie', 'Mourir pour vivre', 'Le despote cruel', 'Trois filles nues sur l'île Robinson', 'La dernière séance', 'Salon de massage', 'Les yeux d'homme', 'Avant!', 'Grand Cinéma', 'Doll House', 'Class of '44', 'Voyage au Canada', 'Casting call', 'Gabrielle', 'Scorpio', 'Kamouraska', 'Carnet', 'L'homme aux mains d'acier', 'Les yeux', 'Non je suis vierge', 'Les dévôts', 'S'aimer toute une vie', 'Mourir pour vivre', 'Le despote cruel', 'Trois filles nues sur l'île Robinson', 'La dernière séance', 'Salon de massage', 'Les yeux d'homme', 'Avant!', 'Grand Cinéma', 'Doll House', 'Class of '44', 'Voyage au Canada', 'Casting call', 'Gabrielle', 'Scorpio', 'Kamouraska', 'Carnet', 'L'homme aux mains d'acier', 'Les yeux', 'Non je suis vierge', 'Les dévôts', 'S'aimer toute une vie', 'Mourir pour vivre', 'Le despote cruel', 'Trois filles nues sur l'île Robinson', 'La dernière séance', 'Salon de massage', 'Les yeux d'homme', 'Avant!', 'Grand Cinéma', 'Doll House', 'Class of '44', 'Voyage au Canada', 'Casting call', 'Gabrielle', 'Scorpio', 'Kamouraska', 'Carnet', 'L'homme aux mains d'acier', 'Les yeux', 'Non je suis vierge', 'Les dévôts', 'S'aimer toute une vie', 'Mourir pour vivre', 'Le despote cruel', 'Trois filles nues sur l'île Robinson', 'La dernière séance', 'Salon de massage', 'Les yeux d'homme', 'Avant!', 'Grand Cinéma', 'Doll House', 'Class of '44', 'Voyage au Canada', 'Casting call', 'Gabrielle', 'Scorpio', 'Kamouraska', 'Carnet', 'L'homme aux mains d'acier', 'Les yeux', 'Non je suis vierge', 'Les dé

Timbres et monnaie olympiques seront sur le marché avant Noël

par Claude Lemelin

OTTAWA — Les premières séries de timbres et de pièces de monnaie olympiques, millimétrées 1973, seront mises sur le marché peu avant Noël de l'année en cours.

Le ministre des Postes, M. André Ouellet, n'attend que le feu vert du Parlement pour procéder à la nomination des responsables de l'olympiade financière: un directeur administratif, dont relèvera, en plus d'un service administratif, trois divisions: planification, mise en marché et publicité.

Bien que les études de marché entreprises par Ottawa ne soient pas encore terminées, on estime qu'environ 40 pour cent du total de la monnaie olympique émise pourrait trouver preneur au Canada même. Les trois-cinquièmes de la recette du COJO sous ce poste devra donc provenir de l'étranger: Etats-Unis, Europe et Japon, surtout.

Mais, devant le succès incroyable des séries olympiques émises par le gouvernement de Bonn à l'occasion des Jeux de Munich (une fraction infime des pièces ont été vendues à l'étranger), les conseillers du gouvernement fédéral misent surtout sur le marché allemand, dont les collectionneurs, espèrent-ils, voudront compléter en 1976 les séries de pièces qu'ils ont achetées en 1972.

Cependant, ni la conception des séries, ni le dessin des pièces et des timbres, ni la stratégie de commercialisation n'ont encore été définitivement arrêtés.

Bien sûr, on sait déjà que les pièces de monnaie seront émises dans des coupures de cinq et dix dollars; mais les spécialistes qui conseillent le gouvernement n'ont pas encore décidé s'il serait plus rentable d'émettre une seule pièce d'une même coupure par année, ou plusieurs pièces de cinq dollars, par exemple, représentant divers sujets olympiques.

Il en va de même des timbres. Il pourrait y en avoir huit, dix, quinze, vingt sous et le reste, en diverses combinaisons d'une année à l'autre, de préciser M. Ouellet.

Il convient de souligner que la valeur numismatique ou philatélique des émissions que nous projetons dépendra dans une très large mesure du fait que nous offrons aux collectionneurs des séries longues, de plusieurs dessins répartis sur plusieurs années, plutôt que des pièces ou des timbres isolés, de préciser le ministre.

Cet aspect du programme est d'autant plus important, côté monnaie, que les séries de pièces canadiennes constitueront la "deuxième édition" olympique, puisqu'elle surviendra après les premières séries émises par le gouvernement ouest-allemand à l'occasion des Jeux de Munich. C'est d'ailleurs pour cette raison que le ministre des Postes entend accorder énormément d'importance, dans sa stratégie de commercialisation, au marché allemand.

La quantité de chaque pièce de timbre qui sera émise constitue une autre dimension capitale de la stratégie de commercialisation, puisqu'elle exercera une influence déterminante sur la rentabilité de l'opération. D'une part, le nombre de pièces émises devra être suffisant pour qu'elles soient vraiment en circulation et que leur acquisition soit à la portée du collectionneur moyen. D'autre part, la plus value que prendront les pièces — d'où proviendra la plus grande partie des recettes nettes devant être mises à la disposition du COJO — dépendra en grande partie de leur rareté.

Une précision, enfin, sur le programme d'émission de pièces de monnaie. Plusieurs auront sans doute été intrigués de constater qu'il n'y aurait pas de pièces d'or. Pourquoi donc le gouvernement s'est-il limité à des pièces d'argent? Cela ne risque-t-il pas de réduire la recette olympique?

Il n'en sera rien, au contraire. En effet, des pièces d'or de la monnaie olympique n'auraient pu être écoulées sur un des marchés potentiels les plus importants — les Etats-Unis — où il est illégal pour les citoyens d'acheter de l'or. De plus, l'or a cessé depuis belle lurette d'être un métal monétaire au Canada.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 13

ADMINISTRATEUR

Notre client, une industrie minière américaine, recherche un administrateur pour un petit hôpital en Guinée.

Le candidat devra avoir sa maîtrise en administration hospitalière ou l'équivalent. Il aura, également 5 à 10 années d'expérience en administration ou en gestion d'un petit hôpital.

Le candidat choisi sera responsable de la gestion générale d'un hôpital de 60 lits desservant une population expatriée multilingue. Il verra à l'organisation et bonne marche du laboratoire, de la pharmacie, de l'entretien et des bureaux administratifs. En bref, il devra voir aux responsabilités variées et totales.

En retour, l'employeur lui offre des conditions des plus intéressantes tant au travail qu'à la rémunération. En plus des bénéfices marginaux, il touchera un salaire de \$1,950 par mois en plus d'une allocation de 25% payée en argent du pays.

Nous vous invitons à communiquer avec Mme L. Fauteux, i.l., pour de plus amples renseignements et entrevue préliminaire.



Les Services P.N.P. Inc., 2120 est, rue Sherbrooke, suite 205, Montréal 133, Qué. Tél.: 522-1151

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

recherche les services

d'INGÉNIEURS

Description de l'emploi:

Le travail se situe dans le cadre de la direction des licences aux usines nucléaires et comporte l'étude de conceptions, l'évaluation d'analyses et/ou la surveillance de la mise en service et de l'exploitation des usines nucléaires.

Exigences:

- 1- Détenir un diplôme en génie nucléaire, électrique, mécanique, physique ou chimique, et avoir au moins deux (2) ou trois (3) ans d'expérience industrielle. OU Détenir un diplôme de niveau supérieur dans des domaines mentionnés ci-dessus et avoir au moins un (1) an d'expérience industrielle.
- 2- Maîtriser le français et l'anglais.

Lieu de travail: Ottawa, Ontario.

Les candidats intéressés sont priés d'envoyer leur curriculum vitae, aussi complet que possible, à l'adresse suivante:

Chef, Division de l'Administration Commission de contrôle de l'énergie atomique C.P. 1046, Station "B" Ottawa, Ontario K1P 5S9



ADMINISTRATEUR DE CONTRATS DIVISION HYDRO-ÉLECTRIQUE

La Division Hydro-Électrique de Marine Industries Limitée est à la recherche d'un ingénieur senior pour l'administration de contrats de turbines et d'alternateurs.

L'Administrateur de Contrats se rapportera au Directeur de la Division. Il sera responsable de la coordination du travail d'estimation, de la préparation et de la remise d'offres, de l'établissement de programmes en vue de l'exécution de nouveaux projets du contrôle des coûts.

Le candidat doit avoir dix ans d'expérience générale dans le génie et l'administration de contrats, préférentiellement dans l'industrie de l'énergie. Une connaissance des équipements et des travaux hydro-électriques serait un avantage.

Communiquer par écrit ou par téléphone avec le:

Directeur du Personnel administratif MARINE INDUSTRIE LIMITÉE SOREL, QUÉBEC

Téléphone: (514) 743-3351, poste 232 — frais virés

Manufacturier de bijoux demande DESSINATEUR-MAQUETTISTE avec expérience

Communiquer avec

Gérant du personnel

271-2528 SAQ Inc.

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE

La Société Canadienne de Métaux Reynolds, Limitée recherche les services d'un ingénieur en mécanique possédant un minimum de 2 à 3 ans d'expérience dans l'industrie lourde ou dans un atelier de réparations générales.

Qualifications: Bachelier en génie mécanique, ainsi qu'une connaissance pratique de la langue anglaise.

Salaire intéressant selon qualifications et expérience.

Faire parvenir curriculum vitae à:

R.T. LeBlanc B.P. 1530 Baie-Comeau, Qué.



LE CEGEP DE VICTORIVILLE

recherche un

PROFESSEUR POUR L'ENSEIGNEMENT DES TECHNIQUES ADMINISTRATIVES

Qualifications requises: — Diplôme universitaire en sciences de l'administration (de préférence avec spécialisation en finance). — Quelques années d'expérience en industrie seraient souhaitables.

Traitement:

Selon les normes du ministère de l'Éducation.

Toute candidature doit être soumise par écrit, avant le 22 juin 1973, à:

Directeur des services pédagogiques Cegep de Victoriaville 475 est, rue Notre-Dame C.P. 68 Victoriaville, Qué. Tél.: 819-758-1571 poste 45



Université du Québec à Trois-Rivières

DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE

Professeur régulier.

Fonctions: Enseignement, recherche, direction et encadrement au 1er cycle et aux cycles supérieurs (2e et 3e).

Exigences: Doctorat, ou l'équivalent.

Pour:

Septembre 1973.

Traitement:

Selon l'échelle en vigueur à l'U.Q.T.R.

Envoyer curriculum vitae détaillé, en indiquant les champs de compétence et d'intérêt, pour le 20 juin, à:

Claude Savary, directeur, Département de Philosophie, Université du Québec à Trois-Rivières, C.P. 500, TROIS-RIVIÈRES, Québec. Tél.: (819) 376-5216

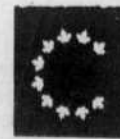
ANALYSTE DES MÉTHODES OPÉRATIONNELLES

La Commission de la Capitale nationale recherche un analyste des méthodes opérationnelles qui sera chargé de réaliser des études et d'analyser des problèmes relatifs aux initiatives de la Commission dans l'industrie et à pied d'œuvre, de formuler des recommandations visant à l'amélioration des méthodes et des systèmes par la mise au point et l'application de normes de travail et de rendement, ainsi que de méthodes de production et de vérification.

Ce travail exige une connaissance approfondie des techniques d'évaluation du travail et de l'analyse des systèmes, l'aptitude à l'analyse dans la façon d'aborder et de résoudre les problèmes et une compréhension des méthodes de traitement électronique de l'information décollant de plusieurs années d'expérience dans le domaine industriel ou agricole.

Traitement maximal \$16,120.

Veillez faire parvenir votre demande avant le 25 juin 1973 et y inclure tous les détails voulus au sujet de vos titres et de votre expérience au Ch. 1 de la m.p.n.-d'œuvre.



National Capital Commission Commission de la Capitale nationale 48 Rideau, Ottawa - Canada - K1N 8K5

CEGEP DE RIMOUSKI

Offre d'emploi

Le Cegep de Rimouski requiert les services d'un

PROFESSEUR ET SUPERVISEUR DE STAGES EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Qualifications:

- Les candidats devront posséder un diplôme universitaire de 1er cycle en psycho-pédagogie, en psychologie ou l'équivalent.
- Les candidats devront avoir une expérience pratique dans le domaine psycho-pédagogique.
- Ils devront faire preuve d'une capacité certaine d'évaluer des stagiaires tant dans leur travail pratique qu'au niveau de la personnalité.
- Une bonne connaissance du milieu institutionnel et collégial est fort souhaitable.

Traitement:

Selon les normes du ministère de l'Éducation. Bénéfices sociaux usuels.

Toute candidature devra parvenir au plus tard le 20 juin à 17 h. avec le relevé de notes des études universitaires au bureau du

Directeur des services pédagogiques Collège de Rimouski 60 ouest, rue de l'Évêché Rimouski, Qué.

CEGEP DE RIMOUSKI

Offre d'emploi

Le Cegep de Rimouski requiert les services d'un

PROFESSEUR DE DROIT

à temps partiel pour la 1ère session de l'année scolaire 1973-74.

(en 2e session, ce poste sera possiblement à plein temps)

Qualifications:

— Être détenteur d'un diplôme de 1er cycle universitaire en droit d'une université canadienne. Les études en psycho-pédagogie seront considérées.

Tâches:

Prestation d'au moins 9 périodes de cours. Les cours sont les suivants: 310-103 Notions générales de droit 310-323 Droit criminel et procédure en matière criminelle 310-333 Procédure civile I

Traitement:

Selon les normes du ministère de l'Éducation.

Toute candidature devra parvenir au plus tard le 20 juin à 17 h. avec le relevé des notes des études universitaires au bureau du:

Directeur des services pédagogiques Collège de Rimouski 60 ouest, rue de l'Évêché Rimouski, Qué.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'ESTRIE

740 ouest, rue Galt, Sherbrooke, P.Q. SERVICE DU PERSONNEL PROGRAMMEUR

Sous la direction de l'analyste, le programmeur travaillera à l'élaboration d'un système intégré de gestion financière d'envergure provinciale.

PRINCIPALES ATTRIBUTIONS:

- Participer aux différentes phases de l'analyse;
- Établir et préparer les diagrammes généraux et détaillés des programmes;
- Codifier les portions complexes du système;
- Conseiller le personnel de programmation.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Posséder un diplôme d'études collégiales option informatique ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue.
- Avoir trois (3) ans d'expérience dans les principales attributions du poste OU
- Avoir complété le cours secondaire V avec option appropriée et posséder six (6) années d'expérience pertinente dans les principales attributions du poste.
- Connaissance approfondie du langage COBOL ou l'équivalent, du "Job Control Language" et des programmes utilitaires d'I.B.M.

ORDINATEUR:

I.B.M. 370 Modèle 165.

Traitement:

De \$8,558, à \$11,624, par année selon l'expérience.

Expédier demande et curriculum vitae au plus tard le 18 juin 1973 à:

Monsieur Lucien Carrier Coordonnateur de l'Emploi Commission Scolaire Régionale de l'Estrie 740 ouest, rue Galt Sherbrooke, Qué.

fonction publique municipale

Bureau du Vérificateur COORDONNATEUR EN VÉRIFICATION \$17,000 - \$20,500.

Devoirs de la fonction

- Le titulaire de ce poste est principalement responsable de l'analyse du contrôle interne des différents systèmes cybernétiques. Il fait des recommandations qui s'imposent pour l'implantation de nouveaux systèmes de contrôle ou pour l'amélioration des systèmes existants. Il est secondé dans ce travail par une petite équipe de vérificateurs qu'il dirige.

Qualités requises

- Les candidats doivent détenir un grade universitaire en sciences commerciales et être membre d'une association de comptables reconnue. Ils doivent posséder plusieurs années d'expérience, dont quelques-unes dans le domaine de la vérification et de l'analyse de contrôle interne et de systèmes d'ordinateurs. Parler et écrire le français et l'anglais.

S'inscrire en complétant le questionnaire "demande d'emploi" de la Ville de Montréal que l'on peut se procurer au Service du Personnel, Hôtel de Ville, 275 est, rue Notre-Dame, chambre 416, Montréal 127 ou par téléphone au numéro 872-3236 ou 37.

VILLE DE MONTRÉAL

RÉDACTEUR EN CHEF

John Labatt Limitée recherche un rédacteur ou une rédactrice pour son journal d'entreprise. Ce journal est destiné aux employés de diverses filiales dans le domaine de l'alimentation.

Le candidat:

Doit pouvoir rédiger en anglais et avoir une bonne connaissance du français. Il possède au moins deux années d'expérience dans le journalisme d'entreprise. Il a de l'imagination et de l'initiative.

Le poste:

Recueillir les nouvelles, les rédiger en anglais et faire la mise en pages complète d'un journal mensuel avec un minimum de supervision. Le poste est à pourvoir à Montréal mais le candidat sera appelé, à l'occasion, à voyager dans tout le Canada.

Traitement selon la compétence et avantages sociaux usuels.

Envoyer curriculum vitae et exemplaires de votre travail à:

Service du personnel Case postale 6089 Montréal 101, Qué.



CEGEP DE LÉVIS-LAUZON

OFFRE D'EMPLOI CONTRÔLEUR ET DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

FONCTION:

Sous l'autorité du directeur général, il assiste ce dernier dans tous les aspects du contrôle administratif et financier du Collège.

Il remplit donc toutes les fonctions de l'administration (direction, planification, organisation, décision et contrôle) dans les champs d'activité suivants:

- Budget et contrôle budgétaire
- Comptabilité, contrôle et vérification
- Méthodes et procédures de gestion.

QUALIFICATIONS:

- 1- Diplôme universitaire, ou formation équivalente, en sciences commerciales ou en administration.
- 2- Expérience administrative pertinente d'au moins huit années. Toute expérience exceptionnelle de moindre durée sera considérée.
- 3- Qualités humaines essentielles à toute oeuvre éducative et sociale.

Traitement:

D'après la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

Faire parvenir "curriculum vitae" complet par courrier recommandé et libellé "personnel et confidentiel" avant 17.00 heures le 20 juin 1973 au:

Directeur général Cegep de Lévis-Lauzon 70, rue Philippe-Boucher, Lauzon.

Northern Electric: 4,200 grévistes votent demain

Les 4.200 employés de la Northern Electric à Montréal, qui sont en grève depuis le 10 mai dernier, se prononceraient demain sur l'entente de principe intervenue entre la compagnie et l'Union des travailleurs en communication.

Le scrutin se déroulera à la salle Marquette à Lachine et à l'auditorium de Verdun et sera surveillé par des représentants du ministère du Travail.

L'entente prévoit des augmentations salariales de \$0.72 l'heure réparties sur trois ans (\$0.33 pour la première année; \$0.26 la deuxième année; \$0.26 pour la troisième année); la première augmentation de \$0.33 est rétroactive au 26 février dernier. Un supplément de \$0.15 l'heure est octroyé aux hommes de métier.

D'autre part, la compagnie s'engage à rajuster ces hausses salariales en fonction des augmentations salariales qui seront consenties à ses travailleurs des usines ontariennes qui sont toujours en grève.

A compter de mai 1974, la compagnie paiera une indemnité de vie chère à ses employés: cette indemnité sera de un cent l'heure pour chaque variation de 0.45 dans l'indice des prix à la consommation. Cette indemnité sera révisée chaque trois mois et si à la fin de février 1975 elle est inférieure à \$0.13 l'heure, elle sera portée à ce taux minimum.

Au début de leur grève, les employés montréalais de la filiale de Bell Canada avaient rejeté des augmentations de \$0.54 sur trois ans. Ils réclamaient des hausses horaires de \$1.05 et de \$0.85 pour un contrat de deux ans.

Cette grève avait été déclenchée par les travailleurs de l'usine de Lachine à l'insu même du syndicat. Celui-ci, qui est une association indépendante, a décidé deux jours plus tard d'étendre cet arrêt de travail aux trois autres usines montréalaises de la Northern Electric.

L'exode des sièges sociaux: le CPQ réclame une enquête

Alors que le quotidien Le Soleil, s'appuyant sur les conclusions d'une étude commandée par la commission Gendron, affirmait mardi que c'était l'Ontario et non le Québec qui était défavorisé par l'exode des sièges sociaux, le quotidien montréalais La Presse soutenait, de son côté, exactement le contraire et mettait en doute "la valeur réelle de l'étude commandée par la commission Gendron" dont "les faiblesses, au dire de La Presse, apparaissent nombreuses".

Suite à la reprise du débat sur l'exode vers Toronto des sièges sociaux de grandes compagnies établies à Montréal depuis longtemps, le Conseil du patronat du Québec a demandé hier au gouvernement Bourrasse de vider la question une fois pour toutes et de procéder lui-même avec célérité aux recherches qui s'imposent dans ce domaine.

Selon le CPQ, il ne s'agit pas de savoir dans un premier temps si telle ou telle compagnie avait raison ou pas de transférer son siège social du Québec vers l'extérieur, mais bien de connaître véritable-

ment la situation devant les données souvent contradictoires qui sont avancées.

"Dans un deuxième temps, souligne le CPQ, le gouvernement devrait procéder, et rapidement, à une étude sur les sièges sociaux implantés au Québec pour en établir le nombre, l'effectif à leur emploi, les retombées économiques de leurs activités, etc... Ces renseignements devraient être complétés par une évaluation des facteurs positifs de localisation au Québec".

Le CPQ s'est dit déçu que cette dernière étude, qui faisait l'objet de l'une de ses recommandations-clés dans son mémoire de 1972 sur les priorités budgétaires, ne semble pas actuellement rondement conduite par le gouvernement.

Selon les informations disponibles en effet, ce projet d'étude est demeuré plus ou moins en plan.

"L'importance économique et sociale de la localisation de sièges sociaux au Québec nous semble telle, a conclu le CPQ, que cette question devrait retenir immédiatement l'attention concrète des autorités gouvernementales".

Mme Lavoie-Roux réitère son indépendance à l'endroit de tout parti

Suite à la décision du Parti québécois de la région Montréal-Centre d'appuyer publiquement 26 candidats aux élections scolaires du 18 juin prochain, l'un de ces candidats, Mme Thérèse Lavoie-Roux, qui termine présentement son mandat à la présidence de la CECM et qui brigue les suffrages dans le quartier no 14, a émis hier un communiqué dans lequel elle déclare notamment: "Comme suite à la publication, cette semaine, d'informations me concernant, je tiens à rappeler que je suis et demeure une candidate indépendante dans la présente élection scolaire".

Mme Lavoie-Roux affirme n'avoir "solicitée l'appui d'aucun groupe politique durant cette campagne" et avoir toujours, à titre de présidente de la CECM, "maintenu une indépendance totale à l'endroit de tout parti politique", "attitude que j'entends maintenir". Soulignant que cette indépendance lui semble "essentielle pour assurer que les décisions en matière d'éducation se prennent sans partisanerie politique", Mme Lavoie-Roux déclare cependant qu'elle

"accepte et souhaite l'appui des personnes et des groupes qui partagent mes idéaux dans le domaine de l'éducation".

Enquête à Hull

QUEBEC (PC) - Le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, a délégué deux représentants de son ministère à l'hôpital Sacré-Coeur de Hull, pour étudier la situation qui prévaut dans cette institution et y apporter des solutions à court terme. Reconnaissant qu'il existait un problème à court terme à l'hôpital Sacré-Coeur, M. Castonguay a déclaré à l'Assemblée nationale que les deux représentants du ministère devraient d'abord à tenter de résoudre temporairement un problème d'administration interne, en collaboration avec l'administration de cet hôpital.

Le ministre a fait cette déclaration à la suite de la "menace de démission" des douze infirmières du service d'urgence de l'institution qui qualifient "d'intolérables" les conditions d'hospitalisation faites aux malades.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 12

le conseiller en informatique...

doit posséder beaucoup d'expérience et d'habileté à évaluer les besoins de la direction en matière d'information, ainsi qu'à recueillir, ordonner et présenter des données auxquelles on se réfère pour prendre des décisions relatives à l'administration de la Société. Les candidats doivent avoir une connaissance approfondie de l'élaboration, la mise en oeuvre et l'exploitation de systèmes intégrés de gestion. De plus, ils doivent posséder un diplôme universitaire, être bilingues et pouvoir assister la haute direction dans la solution de divers problèmes.

La carrière offerte est celle de conseiller en informatique et elle offre au candidat la possibilité de se joindre à une équipe professionnelle à Montréal et de travailler avec celle-ci dans un entourage multi-disciplinaire en consultation. Notre clientèle est très variée et se retrouve dans les secteurs publics et privés. Un conseiller ayant déjà l'expérience et les connaissances requises y trouvera un défi considérable. Il aura à participer à une grande variété de projets intéressants.

Veillez envoyer votre curriculum vitae en toute confiance à Monsieur Robert Savoie (514) 866-4961

Membre de l'Association Canadienne des Conseillers en Administration



1155 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Québec

LE CENTRE DE FORMATION ET DE CONSULTATION

recherche pour l'un de ses clients:

DIRECTEUR DU PERSONNEL

sous la responsabilité du directeur général.

FONCTIONS:

Formulation et administration des politiques en matière de personnel. Recrutement, sélection et formation du personnel. Mouvement de personnel. Structure de salaire. Rendement. Représentant de la Compagnie lors de négociations collectives. Administration de la convention collective. Conseiller lors de changements dans l'organisation de la Compagnie.

QUALIFICATIONS:

Formation universitaire en relations industrielles. Expérience dans le domaine de la direction du personnel.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Lieu: Québec
Salaire: en fonction de l'expérience et de la compétence.
Plan complet d'avantages sociaux.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae:

CENTRE DE FORMATION ET DE CONSULTATION

2336, chemin Ste-Foy
Québec 10, P.Q.
G1V 1S5

DIRECTEUR DU PERSONNEL

L'ORGANISME

Une importante compagnie de distribution de pièces pour véhicules automobiles dont le siège social est à Montréal et qui a des filiales, magasins et entrepôts, dans tout le Canada.

LES RESPONSABILITÉS

En charge de l'administration générale du personnel, il aura pour tâches de faire appliquer les politiques et procédures élaborées en ce domaine par la compagnie, de les réviser et de les modifier s'il y a lieu. En outre il devra négocier des conventions collectives et en assurer l'application.

LE CANDIDAT RECHERCHÉ

Aura une formation en Relations Industrielles, Administration, ou équivalent, une expérience minimum de 3 ans en tant que responsable, ou second, dans les différents secteurs de la gestion du personnel: recrutement, sélection, formation, évaluation des tâches, de la performance, administration des salaires et avantages sociaux. De plus, il aura participé à la négociation de conventions collectives. Il sera bilingue.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le salaire sera fonction des qualifications et de l'expérience.

LIEU DE TRAVAIL

Montréal

Prière de faire parvenir un curriculum vitae avec la mention concours no 73-193 avant le 22 juin à:



DUCHARME, DÉOM & ASSOCIÉS INC.

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
CITÉ DU HAVRE, AILE NUMÉRO 3,
MONTREAL 104, QUÉBEC - 866-1751

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

MORNAX INC.
AVIS est par les présentes donné que MORNAX INC., une compagnie incorporée en vertu de la Loi des Compagnies et ayant son siège social dans les Cités et Districts de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.
DATE à Montréal, Qué., ce 11ème jour du mois de janvier, 1973.
DIANA CAPLAN, Secrétaire

AVIS
Nous donnons avis que Elliott Melvin Rott, vendeur, domicilié à 11709 de la rue Grenet, App. 2, dans les Cités et Districts de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour obtenir un décret changeant son nom pour celui de:
"ALLEN ROTH"
MONTREAL, ce 11ème jour de juin, 1973.
DESCOTEAUX, ROSEN & LAVERDURE,
Avocats du requérant.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Division des divorces)
No: 12-438249-73
Dame Gwendolyn Rosalie Marie Munroe, épouse séparée de biens de M. Claude Fournier, domicilié et résidant à 9225 rue Bayne, Ville LaSalle et présentant d'adresse inconnue, Intimé(e).
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé(e) Claude Fournier, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 7 juin 1973
Wilfrid Lefebvre
registraire

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Division des divorces)
No: 12-438249-73
Dame Gwendolyn Rosalie Marie Munroe, épouse séparée de biens de M. Claude Fournier, domicilié et résidant à 9225 rue Bayne, Ville LaSalle et présentant d'adresse inconnue, Intimé(e).
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé(e) Claude Fournier, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 7 juin 1973
Lorne H. Marchand
666 ouest Sherbrooke,
Suite 506, Montréal,
Québec.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Division des divorces)
No: 12-438249-73
Dame COLETTE LAVOIE-ROUX, ménagère, épouse commune en biens de Maurice Roy, résidant et domiciliée au 1736 Le Caron, dans les Cités et Districts de Montréal.
Requérant (e)
Intimé (e)
MAURICE ROY, d'adresse inconnue, Intimé(e)
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé(e) MAURICE ROY, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 8 juin 1973
JACQUES PERRON,
REGISTRAIRE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Division des divorces)
No: 12-438249-73
Dame MARGUERITE LAMOUREUX, ménagère, domiciliée et résidant au numéro 5807 rue Marquette à Montréal, district de Montréal.
Requérant (e)
Intimé (e)
JEAN-GUY GUERIN, autrefois domicilié et résidant en la Cité et le District de Montréal, et aujourd'hui de lieux inconnus, Intimé(e)
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé(e) JEAN-GUY GUERIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 8 juin 1973
JACQUES PERRON,
REGISTRAIRE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Division des divorces)
No: 12-438249-73
Dame COLETTE LAVOIE-ROUX, ménagère, épouse commune en biens de Maurice Roy, résidant et domiciliée au 1736 Le Caron, dans les Cités et Districts de Montréal.
Requérant (e)
Intimé (e)
MAURICE ROY, d'adresse inconnue, Intimé(e)
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé(e) MAURICE ROY, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 8 juin 1973
JACQUES PERRON,
REGISTRAIRE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Division des divorces)
No: 12-438249-73
Dame MARGUERITE LAMOUREUX, ménagère, domiciliée et résidant au numéro 5807 rue Marquette à Montréal, district de Montréal.
Requérant (e)
Intimé (e)
JEAN-GUY GUERIN, autrefois domicilié et résidant en la Cité et le District de Montréal, et aujourd'hui de lieux inconnus, Intimé(e)
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé(e) JEAN-GUY GUERIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 8 juin 1973
JACQUES PERRON,
REGISTRAIRE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Division des divorces)
No: 12-438249-73
Dame COLETTE LAVOIE-ROUX, ménagère, épouse commune en biens de Maurice Roy, résidant et domiciliée au 1736 Le Caron, dans les Cités et Districts de Montréal.
Requérant (e)
Intimé (e)
MAURICE ROY, d'adresse inconnue, Intimé(e)
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé(e) MAURICE ROY, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 8 juin 1973
JACQUES PERRON,
REGISTRAIRE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Division des divorces)
No: 12-438249-73
Dame MARGUERITE LAMOUREUX, ménagère, domiciliée et résidant au numéro 5807 rue Marquette à Montréal, district de Montréal.
Requérant (e)
Intimé (e)
JEAN-GUY GUERIN, autrefois domicilié et résidant en la Cité et le District de Montréal, et aujourd'hui de lieux inconnus, Intimé(e)
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé(e) JEAN-GUY GUERIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 8 juin 1973
JACQUES PERRON,
REGISTRAIRE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Division des divorces)
No: 12-438249-73
Dame COLETTE LAVOIE-ROUX, ménagère, épouse commune en biens de Maurice Roy, résidant et domiciliée au 1736 Le Caron, dans les Cités et Districts de Montréal.
Requérant (e)
Intimé (e)
MAURICE ROY, d'adresse inconnue, Intimé(e)
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé(e) MAURICE ROY, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 11 juin 1973
Me Nicole Cloutier,
800 Est. De Maisonneuve
Montréal 132, Qué.
Procureur de la requérante
Wilfrid Lefebvre,
Registraire-adjoint

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL
COUR PROVINCIALE
No: 92-457016-72
ROLAND VIAU, commerçant, domicilié et résidant dans la Cité de St-Léonard.
Demanderesse
NORMAND MORIN, autrefois des Cités et Districts de Montréal, et présentant de lieux inconnus, défendeur
IL EST ENJOINT à NORMAND MORIN à l'intention auquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, ce 8 juin 1973
WILFRID LEFEBVRE, G.A.C.P.M.
Me Yves Papillon, avocat
170 Est. Dorchester, suite 109,
Montréal, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Cour des divorces)
No: 12-438249-73
DAME HELEN CONORS, ménagère, domiciliée et résidant au numéro 1415 avenue Woodland, app. 285 dans la Cité et le District de Montréal.
Requérant (e)
THOMAS ORR, présentant d'adresse inconnue en Ecosse, Intimé (e)
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé (e) THOMAS ORR est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 12 juin 1973
WILFRID LEFEBVRE,
REGISTRAIRE ad.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Division des divorces)
No: 12-438249-73
DAME MARGUERITE LAMOUREUX, ménagère, domiciliée et résidant au numéro 5807 rue Marquette à Montréal, district de Montréal.
Requérant (e)
Intimé (e)
JEAN-GUY GUERIN, autrefois domicilié et résidant en la Cité et le District de Montréal, et aujourd'hui de lieux inconnus, Intimé (e)
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé (e) JEAN-GUY GUERIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 8 juin 1973
JACQUES PERRON,
REGISTRAIRE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Division des divorces)
No: 12-438249-73
DAME MARGUERITE LAMOUREUX, ménagère, domiciliée et résidant au numéro 5807 rue Marquette à Montréal, district de Montréal.
Requérant (e)
Intimé (e)
JEAN-GUY GUERIN, autrefois domicilié et résidant en la Cité et le District de Montréal, et aujourd'hui de lieux inconnus, Intimé (e)
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé (e) JEAN-GUY GUERIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 8 juin 1973
JACQUES PERRON,
REGISTRAIRE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Division des divorces)
No: 12-438249-73
DAME MARGUERITE LAMOUREUX, ménagère, domiciliée et résidant au numéro 5807 rue Marquette à Montréal, district de Montréal.
Requérant (e)
Intimé (e)
JEAN-GUY GUERIN, autrefois domicilié et résidant en la Cité et le District de Montréal, et aujourd'hui de lieux inconnus, Intimé (e)
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé (e) JEAN-GUY GUERIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 8 juin 1973
JACQUES PERRON,
REGISTRAIRE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Division des divorces)
No: 12-438249-73
DAME MARGUERITE LAMOUREUX, ménagère, domiciliée et résidant au numéro 5807 rue Marquette à Montréal, district de Montréal.
Requérant (e)
Intimé (e)
JEAN-GUY GUERIN, autrefois domicilié et résidant en la Cité et le District de Montréal, et aujourd'hui de lieux inconnus, Intimé (e)
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé (e) JEAN-GUY GUERIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 8 juin 1973
JACQUES PERRON,
REGISTRAIRE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Division des divorces)
No: 12-438249-73
DAME MARGUERITE LAMOUREUX, ménagère, domiciliée et résidant au numéro 5807 rue Marquette à Montréal, district de Montréal.
Requérant (e)
Intimé (e)
JEAN-GUY GUERIN, autrefois domicilié et résidant en la Cité et le District de Montréal, et aujourd'hui de lieux inconnus, Intimé (e)
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé (e) JEAN-GUY GUERIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 8 juin 1973
JACQUES PERRON,
REGISTRAIRE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Division des divorces)
No: 12-438249-73
DAME MARGUERITE LAMOUREUX, ménagère, domiciliée et résidant au numéro 5807 rue Marquette à Montréal, district de Montréal.
Requérant (e)
Intimé (e)
JEAN-GUY GUERIN, autrefois domicilié et résidant en la Cité et le District de Montréal, et aujourd'hui de lieux inconnus, Intimé (e)
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé (e) JEAN-GUY GUERIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 8 juin 1973
JACQUES PERRON,
REGISTRAIRE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Division des divorces)
No: 12-438249-73
DAME MARGUERITE LAMOUREUX, ménagère, domiciliée et résidant au numéro 5807 rue Marquette à Montréal, district de Montréal.
Requérant (e)
Intimé (e)
JEAN-GUY GUERIN, autrefois domicilié et résidant en la Cité et le District de Montréal, et aujourd'hui de lieux inconnus, Intimé (e)
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé (e) JEAN-GUY GUERIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 8 juin 1973
JACQUES PERRON,
REGISTRAIRE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Division des divorces)
No: 12-438249-73
DAME MARGUERITE LAMOUREUX, ménagère, domiciliée et résidant au numéro 5807 rue Marquette à Montréal, district de Montréal.
Requérant (e)
Intimé (e)
JEAN-GUY GUERIN, autrefois domicilié et résidant en la Cité et le District de Montréal, et aujourd'hui de lieux inconnus, Intimé (e)
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé (e) JEAN-GUY GUERIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 8 juin 1973
JACQUES PERRON,
REGISTRAIRE

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 4 mai 1973 par lequel Finotex Worsted Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 juin 1973 sous le numéro 2434279. Banque de Montréal, le 5 juin 1973".

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie "LES ENTREPRISES MONVAL INC." "MONVAL ENTERPRISES INC." demandera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, la permission d'abandonner sa charte.
MONTREAL, le 12 juin 1973
RODOLPHE LEBEAU,
Secrétaire

VILLE D'OUTREMONT
A l'assemblée générale ajournée du 13 juin 1973, le Conseil a adopté le règlement numéro 1886-1 relatif à l'exécution des travaux suivants: -
Reconstruction de puits et de trottoirs
Réparation à la patinoire de l'Arma
Remplacement du système d'éclairage dans les parcs et les rues
Eclairage et chaudière de nécessité au parc Beaulieu et un emprunt de \$1,029,000, à ces fins.
Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du Greffier de la Ville, à l'Hôtel de Ville.
Avis est donné que ce règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter sur ce règlement, MERCREDI, le 20 JUNE 1973 à 19h, en la Salle du Conseil, 530 avenue Davaar, Outremont.
Donné à Outremont, ce 14e jour de juin 1973.
Pierre Faivre, o.m.a.
Greffier de la Ville

VILLE D'OUTREMONT
A l'assemblée générale ajournée du 13 juin 1973, le Conseil a adopté le règlement numéro 1886-1 amendant le règlement d'emprunt 1886 pour fins d'établissements d'aires de stationnement, quant à: -
l'annexe A - description des emplacements de but d'aménagement des aires de stationnement
l'annexe B - décrivant les travaux d'aménagement des terrains
l'annexe C - le tableau de remboursement dudit emprunt et modifiant les articles 3, 4 et 14 en remplaçant "3463,000." par "3704,000."
Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du Greffier de la Ville, à l'Hôtel de Ville.
Avis est donné que ce règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter sur ce règlement, MERCREDI, le 20 JUNE 1973 à 19 h, en la Salle du Conseil, 530 avenue Davaar.
Donné à Outremont, ce 14e jour de juin 1973.
Pierre Faivre, o.m.a.
Greffier de la Ville

VILLE D'OUTREMONT
A l'assemblée générale ajournée du 13 juin 1973, le Conseil a adopté le règlement numéro 1886-1 amendant le règlement d'emprunt 1886 pour fins d'établissements d'aires de stationnement, quant à: -
l'annexe A - description des emplacements de but d'aménagement des aires de stationnement
l'annexe B - décrivant les travaux d'aménagement des terrains
l'annexe C - le tableau de remboursement dudit emprunt et modifiant les articles 3, 4 et 14 en remplaçant "3463,000." par "3704,000."
Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du Greffier de la Ville, à l'Hôtel de Ville.

toronto

Bonne journée

Les cours ont monté dans tous les secteurs hier à la Bourse de Toronto et l'activité a été modérée sur ce marché.

Les gains l'ont emporté sur les pertes par 272 contre 211 alors que 250 valeurs demeuraient inchangées.

Le virement a été de 2.31 millions d'actions, au regard de 1.83 million mardi et la valeur totale des actions transigées se situe à \$23.89, au regard de \$16.83 millions la veille, et les mines industrielles ont gagné du terrain, tandis que les grands magasins, les pâtes et papiers, les manufactures et les aciéries en ont perdu.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.		Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	
Industrielles	Autres	Industrielles	Autres
Abitibi 5780 5100 1010 1010	225 221 21 21	Corby 225 221 21 21	21 21
Abitibi 7/2p 50 51 51 51	1500 330 325 330	Cornwall 1500 330 325 330	+1 15
Acadians 100 111 11 11	2600 290 289 290	Coska 2600 290 289 290	
Acme Gas 1000 118 118 118	200 52 21 21	Cyprus 200 52 21 21	+1 10
Acres Ltd 1160 51 14 14	3900 670 660 670	Craigmont 3900 670 660 670	+1 10
Acres A 625 544 44 44	1100 110 10 10	Crown 1100 110 10 10	+1 10
Acres W 625 544 44 44	1100 110 10 10	Crown 1100 110 10 10	+1 10
Advocate 600 120 120 120	500 59 9 9	Csland 500 59 9 9	
Alfco 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco F.M. 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco E 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco G 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco H 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco I 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco J 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco K 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco L 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco M 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco N 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco O 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco P 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco Q 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco R 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco S 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco T 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco U 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco V 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco W 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco X 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco Y 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco Z 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10

NOMINATION A LA BANQUE DE MONTREAL OPERATIONS INTERNATIONALES



J. D. Van Oenen

M. G. N. Scott, vice-président exécutif principal et directeur général en chef de la Banque de Montréal, annonce la nomination de M. J. D. Van Oenen au poste de vice-président exécutif et directeur général des opérations internationales. M. van Oenen était directeur du Centre financier international de la Banque d'Amérique à Londres, où il coordonnait les opérations financières internationales et les opérations de change de cette banque, y compris les services financiers aux banques centrales, en Asie et ailleurs. Il avait auparavant, depuis 1937, occupé d'autres postes importants dans le secteur bancaire, y compris en Asie pour la National Handelsbank N.V., il avait aussi été vice-président régional pour le Sud-Est asiatique à la Bank of America. Dans ces dernières fonctions, pour lesquelles il était en poste à Singapour, il avait contribué à l'établissement du marché-dollars en Asie. La nomination prendra effet le 15 juillet; M. van Oenen sera en poste au siège social de la Banque, à Montréal.

L'actualité économique

Séance peu animée

Les prix ont monté dans tous les compartiments, à l'exception de celui des papeteries, hier, à la Bourse de Montréal et les transactions n'ont pas été très nombreuses sur ce marché.

Le virement combiné de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne s'établit à 1.200.000 actions, au regard de 849.200 mardi.

Gains et pertes étaient sensiblement au même niveau alors que 85 valeurs demeuraient inchangées.

Massey-Ferguson, dont 61.368 actions ont été négociées, a été le titre industriel le plus actif, un titre qui a baissé de 1-8 et fermé à \$19-12.

Mount Jamie, dont 125.000 actions ont été transigées, a été le titre minier le plus actif, un titre qui a monté d'un cent et fermé à 18 cents.

À la Bourse de Montréal, Anglo-Canadian Pulp and Paper a monté de 2-1 et atterrit \$11, Placer Development, de 1-1 et atterrit \$29-14, Labatt, de 1-3 et atterrit \$26-5, Cominco, de 1 et atterrit \$29-3-4 et Rio Algom Mines, de 1 également et atterrit \$27-1-2.

À la Bourse Canadienne, Royal Agassiz, dont 123.699 actions ont été négociées, est resté inchangé, soit à 93 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.		Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	
Industrielles	Autres	Industrielles	Autres
Abitibi 5780 5100 1010 1010	225 221 21 21	Corby 225 221 21 21	21 21
Abitibi 7/2p 50 51 51 51	1500 330 325 330	Cornwall 1500 330 325 330	+1 15
Acadians 100 111 11 11	2600 290 289 290	Coska 2600 290 289 290	
Acme Gas 1000 118 118 118	200 52 21 21	Cyprus 200 52 21 21	+1 10
Acres Ltd 1160 51 14 14	3900 670 660 670	Craigmont 3900 670 660 670	+1 10
Acres A 625 544 44 44	1100 110 10 10	Crown 1100 110 10 10	+1 10
Acres W 625 544 44 44	1100 110 10 10	Crown 1100 110 10 10	+1 10
Advocate 600 120 120 120	500 59 9 9	Csland 500 59 9 9	
Alfco 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco F.M. 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco E 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco G 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco H 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco I 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco J 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco K 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco L 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco M 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco N 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco O 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco P 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco Q 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco R 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco S 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco T 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco U 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco V 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco W 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco X 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco Y 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco Z 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.		Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	
Industrielles	Autres	Industrielles	Autres
Abitibi 5780 5100 1010 1010	225 221 21 21	Corby 225 221 21 21	21 21
Abitibi 7/2p 50 51 51 51	1500 330 325 330	Cornwall 1500 330 325 330	+1 15
Acadians 100 111 11 11	2600 290 289 290	Coska 2600 290 289 290	
Acme Gas 1000 118 118 118	200 52 21 21	Cyprus 200 52 21 21	+1 10
Acres Ltd 1160 51 14 14	3900 670 660 670	Craigmont 3900 670 660 670	+1 10
Acres A 625 544 44 44	1100 110 10 10	Crown 1100 110 10 10	+1 10
Acres W 625 544 44 44	1100 110 10 10	Crown 1100 110 10 10	+1 10
Advocate 600 120 120 120	500 59 9 9	Csland 500 59 9 9	
Alfco 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco F.M. 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco E 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco G 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco H 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco I 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco J 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco K 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco L 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco M 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco N 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco O 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco P 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco Q 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco R 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco S 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco T 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco U 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco V 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco W 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco X 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco Y 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco Z 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.		Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	
Industrielles	Autres	Industrielles	Autres
Abitibi 5780 5100 1010 1010	225 221 21 21	Corby 225 221 21 21	21 21
Abitibi 7/2p 50 51 51 51	1500 330 325 330	Cornwall 1500 330 325 330	+1 15
Acadians 100 111 11 11	2600 290 289 290	Coska 2600 290 289 290	
Acme Gas 1000 118 118 118	200 52 21 21	Cyprus 200 52 21 21	+1 10
Acres Ltd 1160 51 14 14	3900 670 660 670	Craigmont 3900 670 660 670	+1 10
Acres A 625 544 44 44	1100 110 10 10	Crown 1100 110 10 10	+1 10
Acres W 625 544 44 44	1100 110 10 10	Crown 1100 110 10 10	+1 10
Advocate 600 120 120 120	500 59 9 9	Csland 500 59 9 9	
Alfco 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco F.M. 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco E 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco G 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco H 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco I 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco J 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco K 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco L 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco M 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco N 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco O 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco P 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco Q 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco R 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco S 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco T 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco U 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco V 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco W 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco X 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco Y 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10
Alfco Z 100 100 100 100	800 361 63 63	Crown 800 361 63 63	+2 10

Bourse canadienne

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.		Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	
Industrielles	Autres	Industrielles	Autres
Abitibi 5780 5100 1010 1010	225 221 21 21	Corby 225 221 21 21	21 21
Abitibi 7/2p 50 51 51 51	1500 330 325 330	Cornwall 1500 330 325 330	+1 15
Acadians 100 111 11 11	2600 290 289 290	Coska 2600 290 289 290	
Acme Gas 1000 118 118 118	200 52 21 21	Cyprus 200 52 21 21	+1 10
Acres Ltd 1160 51 14 14	3900 670 660 670	Craigmont 3900 670 660 670	+1 10
Acres A 625 544 44 44	1100 110 10 10	Crown 1100 110 10 10	+1 10
Acres W 625 544 44 44	1100 110 10 10	Crown 1100 110 10 10	

Selon la Banque Provinciale du Canada

Pendant que Toronto digère son expansion, Montréal marque des points

Après avoir rappelé la place de premier plan que tient Montréal dans l'économie du Québec, le dernier bulletin économique de La Banque Provinciale du Canada souligne les facteurs favorables au développement de l'agglomération montréalaise, ainsi que la nécessité de les utiliser de manière rationnelle et efficace.

Il est vrai que dans plusieurs secteurs Montréal a perdu du terrain sur Toronto, surtout depuis le milieu de la dernière décennie. On constate d'ailleurs que dans plusieurs domaines les faiblesses de Montréal sont celles du Québec dans son ensemble.

L'analyse des tendances de l'industrie montre que la structure industrielle à Toronto s'est étendue, diversifiée et modernisée plus vite qu'à Montréal. Le total des investissements dans l'industrie secondaire, depuis dix ans, y est plus élevé de 20% environ.

La production manufacturière, en valeur, y est maintenant supérieure de 25% approximativement, alors qu'au début de la dernière décennie Montréal avait l'avantage.

De plus, l'expansion des industries à forte productivité y est plus rapide. Il s'agit, en grande partie, d'industries de biens d'équipement à forte densité de capital qui paient généralement des salaires plus élevés que les industries de biens de consommation à forte densité de travail.

La forte expansion de To-

ronto s'inscrit dans le déplacement de l'axe de développement de l'est vers l'ouest, qui se manifeste d'ailleurs dans toute l'Amérique du Nord.

Il en résulte que Toronto tire sa force, du moins en partie, de sa plus grande intégration aux marchés nord-américains, ceux du mid-ouest et de l'ouest en particulier. De plus, la structure urbaine du sud-est de l'Ontario l'avantage. La capitale de l'Ontario est appuyée par une couronne de villes industrielles et populationnelles qui constituent autant de pôles de croissance.

Montréal, qui n'est pas la capitale du Québec — et c'est un handicap — ne dispose pas de villes-satellites aussi importantes susceptibles, d'une part d'étayer ses activités et, d'autre part, de capter, d'amplifier et de retransmettre ses ondes d'entraînement vers la périphérie du Québec. Sa zone périphérique est beaucoup moins dense et, par rapport à Toronto, ses effets d'agglomération et son rayonnement commercial sont plus faibles.

Toutefois, les plus récentes données semblent indiquer que

dans plusieurs secteurs Toronto est en train de "digérer" sa forte expansion des deux dernières décennies — dans la construction notamment — et est entrée dans un cycle de consolidation. Et, simultanément, Montréal marque des points.

Ainsi, au cours des trois dernières années, les investissements dans les industries manufacturières ont augmenté plus rapidement dans la région métropolitaine de Montréal que dans celle de Toronto. Les intentions d'investissement pour 1973 confirment le très net redressement de Montréal

dont le taux de croissance de 20% est le double de celui de Toronto.

Il n'est donc pas surprenant que la valeur des permis de construire dans le secteur administratif, commercial et industriel ait augmenté de 48,5% de 1970 à 1972 inclus dans la zone métropolitaine de Montréal, et de 6,7% seulement dans celle de Toronto.

Les effets d'entraînement et les emplois créés par l'aéroport de Mirabel et par le parc industriel voisin en sont encore au stade des études. Ils seront vraisemblablement très sensibles dans la pé-

riphérie nord et nord-ouest de Montréal, dans les infrastructures de transport et sur le double plan industriel et commercial.

La Banque Provinciale fait remarquer qu'il est prématuré d'affirmer que ces quelques indices de redressement reflètent une tendance précise et définitive, mais ils s'inscrivent dans un contexte géographique, socio-économique et humain favorable au développement de la zone métropolitaine de Montréal. Cette dernière bénéficie en effet de nombreuses ressources de toutes sortes.

L'hinterland de la zone mont-

réalisée est riche en ressources naturelles: bois, mines, énergie hydraulique à un prix raisonnable. Celle-ci offre donc aux industriels des matières premières et d'abondantes ressources énergétiques. Notons également qu'il y a encore beaucoup de terrains disponibles dans cette zone et moins chers qu'à Toronto.

Enfin, en dépit des aménagements urbains trop souvent mal planifiés l'hinterland comprend également beaucoup de bonnes terres agricoles qui, mieux protégées, devraient permettre de développer l'industrie agro-alimentaire et de répondre davantage aux be-

soins alimentaires de la région montréalaise.

De plus, Montréal est une grande métropole de service: elle est dotée d'un important marché de capitaux (c'est la capitale financière du Québec) de services d'éducation, de santé, d'universités, de centres de recherche, d'expertise professionnelle, de services d'informatique, autant d'activités qui produisent des économies externes dont bénéficient les chefs d'entreprise.

De fait, Montréal est un centre important de décision, de recherche et d'innovation, c'est-à-dire d'activités de développement qui, dans notre société post-industrielle, commandent l'avenir.

Il convient d'ajouter que l'agglomération montréalaise dispose d'une main-d'oeuvre abondante, compétente, particulièrement stable et moins coûteuse que dans la plupart des autres grands centres urbains d'Amérique du Nord. Son caractère biculturel et bilingue est propice à la formation des cadres des entreprises multinationales.

La Banque Provinciale souligne le fait que l'on n'a pas toujours fait un bon usage du potentiel de développement de l'agglomération de Montréal et, pour terminer, elle déclare que le succès du développement de Montréal passe par une meilleure coordination des politiques fédérales et provinciales.

Bilan de la mission commerciale algérienne

\$100 millions de biens et services canadiens

(AFP) — D'importantes commandes ont été passées par l'Algérie et l'industrie canadienne, lors de la visite que vient d'effectuer au Canada une mission économique et commerciale dirigée par M. Laychi Yaker, ministre du Commerce. Ces importations seront assurées en grande partie par le prêt de 100 millions de dollars consenti récemment par le Canada à l'Algérie.

Selon M. Laychi Yaker qui a dressé un bilan de son voyage au Canada, l'Algérie s'est assurée la participation du Canada pour la construction d'une grande base logistique

(d'un coût de \$90 millions) qui sera implantée prochainement par la Société nationale algérienne des hydrocarbures "sonatrach" à Blida (30 milles d'Alger). L'industrie canadienne, a-t-il ajouté, participera également à la construction en Algérie d'une unité de transformation de matière plastique. Il est également envisagé des possibilités d'acquisition par l'Algérie de deux pétroliers de 80,000 à 100,000 tonnes de cargos de marchandises diverses d'un tonnage de 1,500 à 12,000 tonnes. Le Canada pourrait également participer à la construction d'un aéroport international à Alger, à la réalisation d'infrastructures ferro-

viaires dans l'est du pays, à l'installation d'une voie ferrée à double voie entre Alger et Oran (270 milles) et à la construction d'une grande gare ferroviaire dans la capitale.

M. Yaker a ajouté que son pays envisageait l'acquisition de deux thoniers — congélateurs pour la pêche océanographique et d'importants équipements, également importés du Canada, pour l'Office des ports d'Algérie.

La mission commerciale a également examiné les possibilités de participation de l'industrie canadienne à l'implantation en Algérie d'une usine de matériel de travaux publics et d'acquisition de matériels agricoles, de machi-

nes-outils pour le travail du bois. Des entreprises canadiennes ont été d'autre part contactées pour l'achat d'équipements de levage, manutention et d'abattage pour la réalisation des programmes de construction d'abattoirs. D'autres produits d'équipements agricoles (moissonneuses batteuses, charrettes, remorques) pourraient également être importés du Canada.

En outre, un contrat pour l'achat de 400,000 tonnes de blé canadien a été conclu. Des conversations à ce sujet se poursuivent entre des experts algériens et canadiens en octobre et en novembre prochains, dans le cadre des accords d'achat à crédit si-

gnés entre l'Algérie et le Canada en 1970 et 1972. Le Canada a également octroyé une aide en denrées alimentaires pour l'équivalent de trois millions de dollars.

La mission commerciale algérienne, a indiqué M. Yaker, a examiné également au Canada les possibilités d'importation de graines oléagineuses et de suif et prospecte le marché canadien pour la vente de produits algériens.

L'Algérie a décidé d'autre part de s'approvisionner en bois directement à partir d'exploitations forestières canadiennes, dans le cadre de contrats à long terme. Elle pourrait, en outre, signer avec le Canada des contrats pour la

recherche minière et importer de ce pays du matériel d'équipement. Enfin, la mission algérienne a examiné avec le partenaire canadien des possibilités de réalisation, avec la collaboration technique et financière du Canada, d'une station terrestre de télécommunication (d'une valeur de \$5,5 millions environ) et de faisceaux hertziens entre les principales villes d'Algérie (Alger, Oran et Constantine) et de l'implantation dans le pays d'une usine de centrales téléphoniques.

Vol quotidien vers Chicago

125 minutes
à la française
départ 14:35
retour 17:20

AIR FRANCE

L'ART ET LE PLAISIR DU VOYAGE

MOBY DICK'S
BAR - LOUNGE
Boissons - bières - etc.
CRUSTACÉS - PALOURDES - HÛTRES
POISSON - CREVETTES - MOULES
Déjeuner - Dîner - Souper
Avant-midi - Après-midi
Le Pavillon de l'Atlantique
1454 rue Peel
(face au Sheraton Mt-Royal)
STATIONNEMENT
DU SOIR GRATUIT!
849-1368

Selon M. Macdonald

Le Canada doit augmenter ses réserves minérales

MONT GABRIEL (PC) — Les réserves minières du Canada suffiraient pour longtemps aux besoins du pays si l'on cessait toute exploration et tout progrès technologique, a déclaré le ministre fédéral de l'Énergie.

Au congrès annuel de l'Association des mines de métaux du Québec, M. Donald Macdonald a expliqué que les réserves potentielles sont énormes en proportion de nos besoins internes, mais qu'on les exploite surtout pour l'exportation. "Faut-il donc alors réduire les exportations? Dans ce cas, l'exploration serait peu intéressante pendant des années. Mais il ne faut pas oublier que le Canada ne peut répondre entièrement à ses besoins."

Ainsi, a poursuivi le ministre, nous ne produisons ni manganèse, ni chrome, ni phosphate, ni aluminium, parce que nos dépôts de ces minerais importants ne valent pas d'être exploités.

M. Macdonald a ajouté qu'il faudra augmenter nos réserves, car les marchés extérieurs le demandent. Le Canada devra cependant s'assurer qu'à la fin du siècle nous ayons encore suffisamment de réserves de minerais. D'où la nécessité de chercher de nouveaux dépôts.

Car le Canada, dit-il, n'a pas le monopole des marchés mondiaux pour les minerais, et la concurrence tend à s'accroître rapidement.

En 1950, nous avions 80 pour cent de la production mondiale de nickel; nous n'en avons plus que 40 pour cent, et à la fin du siècle nous en serons à 30 pour cent. En 1950, nous avions 65 pour cent de la production mon-

diale d'amiante; nous en fournissons maintenant 43 pour cent.

Avec une production annuelle s'accroissant jusqu'à 4 pour cent, le Canada pourra maintenir sa place pour le cuivre, le plomb, le zinc, le fer, et la potasse.

Une "retraite" d'affaires.
Voilà la clé de l'efficacité!



Assurez le succès de vos réunions d'affaires, congrès, séminaires, en profitant de quelques jours "d'isolement" au Montréal Aéroport Hilton. C'est un moyen sûr d'obtenir toute l'attention de vos participants, de les soustraire à leurs tracas quotidiens de transport, téléphones, distractions, dans une atmosphère propice à l'imagination et à la productivité. Vous accomplirez plus en deux ou trois jours qu'en une semaine dans un cadre ordinaire.

Nous pouvons accommoder jusqu'à 650 personnes dans des salons de petites et de grandes dimensions, avec de l'équipement d'études, des projecteurs d'audio-visuel, des systèmes d'intercommunication, des tableaux et un service de téléphone. Le stationnement est gratuit. Transport gratuit entre l'hôtel et l'aérogare. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec notre directeur commercial en composant 631-2411.

MONTREAL AÉROPORT HILTON

À l'entrée de l'Aéroport International de Montréal

Autres hôtels administrés par Hilton au Canada: l'Hôtel Vancouver et Le Reine Elizabeth à Montréal, deux hôtels du CN, le Toronto Airport Hilton et Québec Hilton (ouverture cette année). Réservations: consultez votre agent de voyage, tout hôtel Hilton ou du CN, ou le service de réservation Hilton.

ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES LE DEVOIR

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, nos tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES: CANADA \$3,00 ETATS-UNIS \$4,00

À CES TARIFS, AJOUTER \$1,00 POUR CHAQUE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE

S'il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins dix jours à l'avance à Journal Le Devoir, Case postale 6033, Montréal 101.

Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste par porteur Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant semaines à l'adresse ci-bas mentionnée.

Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus \$..... pour un abonnement-vacances de semaines.

J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus \$..... pour un abonnement-vacances de semaines.

N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.

Nom:

Adresse actuelle:

Adresse de vacances:

Période du au inclusivement!

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY ET ASSOCIÉS

Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.

2345, est. Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.

1255, Université, Suite 618
866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés

276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Germain, C.A.
Wagdy Boulos, C.A.

Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.

4926, ave. Verdun, Verdun
204 769-3871
7708, rue Édouard, LaSalle
690 365-0023

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne, Gunn & Cie

Comptables Agréés

800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
Tél.: 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal 115 861-5741

Suite 201, 4 Parc Samuel Holland, Québec 6 681-7231

320 est, rue St-Germain, Rimouski 724-4136

108 nord, rue Wellington, Sherbrooke 563-8663

324, rue Des Forges, Trois-Rivières 378-4541

235, Chemin Montréal, Ottawa 745-1515

Résumé de la situation financière combinée 31 mars 1973

	1973	1972
Actif		
Disponibilités:		
Encaisse	\$ 359,000	\$ 719,000
Titres possédés, à la valeur marchande, plus l'intérêt couru s'y rapportant —		
Échéant en dedans de trois mois	133,434,000	66,403,000
Échéant entre trois mois et un an	30,487,000	16,141,000
Autres	26,764,000	22,357,000
	190,685,000	104,901,000
A recevoir, sur livraison de titres, de —		
Clients	44,387,000	59,213,000
Courtiers et négociants	4,891,000	6,126,000
Autres	1,328,000	2,306,000
	241,650,000	173,265,000
Immobilisations au coût moins amortissement	562,000	509,000
Sièges de bourses, au coût	108,000	108,000
	\$242,320,000	\$173,882,000

Passif et avoir dans l'entreprise

Exigibilités:		
Emprunts sur nantissement et autres emprunts (garantis)	\$178,013,000	\$ 91,818,000
Titres vendus à découvert, à la valeur marchande	1,671,000	2,490,000
A payer à des —		
Clients (y compris sommes à payer sur réception de titres — \$23,005,000 en 1973; \$21,435,000 en 1972)	36,882,000	24,448,000
Négociants (sur réception des titres)	10,124,000	11,682,000
Impôts sur le revenu et comptes à payer	5,005,000	3,421,000
	231,695,000	163,859,000

Avoir dans l'entreprise:

Avoir des actionnaires (y compris les emprunts subordonnés des actionnaires) et les comptes des sociétaires	10,625,000	10,023,000
	\$242,320,000	\$173,882,000

Rapport des vérificateurs

A. E. Ames & Cie et A. E. Ames & Cie Limitée:

En notre qualité de vérificateurs de A. E. Ames & Cie, une société, et A. E. Ames & Cie Limitée nous avons procédé à l'examen normal des états financiers en forme détaillée des compagnies au 31 mars 1973 et nous avons soumis nos rapports sans réserve aux sociétaires et aux actionnaires le 4 mai 1973. Nos examens ont comporté une revue générale des procédés comptables ainsi que les sondages des registres comptables et autres preuves à l'appui que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

A notre avis, le résumé de la situation financière combinée résume fidèlement la situation financière combinée de A. E. Ames & Cie, et A. E. Ames & Cie Limitée et ses filiales au 31 mars 1973.

Toronto, Canada
le 4 mai 1973

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables agréés

La ligue Nationale fait face à un sérieux dilemme

Harvey est enfin admis au Temple

PICTON, Ontario (PC) — Jack Devine, président de l'Association canadienne de hockey amateur, a déclaré hier douter que la ligue Nationale repêchera un jour des joueurs juniors âgés de 18 ou 19 ans.

Régina de la ligue de l'Ouest, négocierait présentement un contrat avec les Sharks de Los Angeles. Sobchuk, 18 ans, était le 2e meilleur compteur de l'Ouest l'an dernier, terminant second derrière Tom Lysiak du Medicine Hat.

"La plupart d'entre nous estimions que cela n'était pas normal et le gouvernement fédéral pensait de même," a dit Devine.

Stanley of Preston, gouverneur général du Canada, pour être remis chaque année aux champions amateurs du Canada et que ce n'est qu'en 1926 que la LNH se l'est appropriée.

seur qui a joué la saison dernière avec les Flags de Port Huron de la ligue Internationale, a signé son contrat avec le Canadien de Montréal. Par ailleurs le gardien de but Jim Pettie, l'an dernier avec les Black Hawks de St-Catharines de la ligue Majeure de l'Ontario, a accepté les offres des Bruins de Boston.

Trois anciens joueurs, un membre actuel du personnel des officiels de la Ligue nationale de hockey et un ancien propriétaire de club ont été admis, hier, au Temple de la renommée du hockey.

Doug Harvey, ancien joueur de défense étoile du Canadien de Montréal, Chuck Rayner, ancien gardien de buts des Americans et des Rangers de New York, ainsi que le regretté Tommy Smith, d'Ottawa, ont bénéficié de l'honneur du Temple de la renommée, dans la catégorie des joueurs.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 844-3361. Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR. Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 844-3361. Chaque parution coûte \$4.20 le pouce.

AMEUBLEMENT A VENDRE. MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, etc.)

AUTOS A VENDRE. 1971 PEUGEOT 304. Traction avant, pneus Michelin. \$1595.

CHAMBRES ET PENSIONS. OUTREMONT, chambre spacieuse, bouddoir, téléphone privé, pour monsieur. Tél.: 279-8784 ou 276-1115.

HOMMES OU FEMMES DEMANDES. ÉCOLE DE LANGUES VIVANTES MODERNE. Professeur à temps partiel (anglais ou français) pour septembre 1973.

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES. FAMILLE RESPONSABLE. 5 personnes, cherchent bas ou haut de duplex ou maison, occupation août, septembre, octobre; dans N.D.G., Montréal ouest, Outremont, Snowdon ou Côte-des-Neiges ou Westmount. Excellentes références.

PROPRIÉTÉS A VENDRE. ST-LAMBERT, vieille maison, semi-détachée, 4 chambres à coucher, foyer, garage. Tél.: 671-2504, 18-6-73.

ANTIQUITES A VENDRE. GRAND choix d'antiquités: authentiques, canadiens et autres. Prix très raisonnables. Ouvert tous les jours jusqu'à 8 P.M.

ANTIQUITES A VENDRE. 1970 PEUGEOT 504. Manuel, toit ouvrant. \$1,895.

COURS PRIVÉS. LANGUE CHINOISE: Cours de langue et traduction par professeur chinois avec disciplines linguistiques et expériences en Chine et au Canada. Tél.: 725-9481, M. Yu.

PROPRIÉTÉS A VENDRE. ST-BRUNO: Secteur établi, terrain magnifiquement boisé, merveilleux bungalow tout brique, 8 pièces, foyer, abri d'auto. Entrée en "U".

PROPRIÉTÉS A VENDRE. ST-BRUNO: Les 5 arpents verts - Bungalow 7 pièces, situé sur immense terrain de 5 arpents en bordure de la route 9, M.L.S. \$54,000.

PROPRIÉTÉS A VENDRE. ST-CHARLES, magnifique camping au bord de l'eau, capacité de 275 terrains pour roulottes, restaurant tout équipé, piscine creusée, 3 chalets loués, buanderie pour campeur, résidence pour propriétaire de 8 1/2 pièces, vue magnifique, terrain paysagé. Thérèse T. Larivière 467-0285 ou 467-6115.

ANTIQUITES DEMANDÉES. ABSOLUMENT besoin toutes sortes de meubles, plus de 40 ans, salle à manger, salon, wagonnette, aussi porcelaine, lustre cristal, bijoux, argenterie, lit, cuivres, etc. Tél.: 374-1224.

ANTIQUITES DEMANDÉES. COCKTAIL GRATUIT sera servi aux papas venant souper avec leur famille d'ici dimanche 24 juin au restaurant Vietnamien Van-Lang, 1434 Bleury, à côté du cinéma Impérial. Tél.: 844-5786.

DEMANDES D'EMPLOI. J'ai 30 ans et je cherche un emploi comme commis de librairie. J'ai de l'expérience dans le travail de bibliothèque. Serge Boudreau. Tél.: 255-4200.

STÉNোগraphe. La Commission de la Capitale nationale à Ottawa recherche un(e) sténographe pour un poste permanent. Les fonctions à remplir comportent du travail de bureau en général dans la Direction d'Urbanisme (Québec).

PROPRIÉTÉS A VENDRE. ST-BRUNO: Les 5 arpents verts - Bungalow 7 pièces, situé sur immense terrain de 5 arpents en bordure de la route 9, M.L.S. \$54,000.

PROPRIÉTÉS A VENDRE. ST-CHARLES, magnifique camping au bord de l'eau, capacité de 275 terrains pour roulottes, restaurant tout équipé, piscine creusée, 3 chalets loués, buanderie pour campeur, résidence pour propriétaire de 8 1/2 pièces, vue magnifique, terrain paysagé. Thérèse T. Larivière 467-0285 ou 467-6115.

APPARTEMENTS A LOUER. APPARTEMENT, 4 1/2, neuf, rez-de-chaussée, Marquette, Parc Lafontaine, électrique, chauffage, taxes payées, \$150. Tél.: 849-1966.

APPARTEMENTS A LOUER. APPARTEMENT, 4 1/2, neuf, rez-de-chaussée, Marquette, Parc Lafontaine, électrique, chauffage, taxes payées, \$150. Tél.: 849-1966.

ENTREPRENEURS. BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation - enrayons eau des murs. Renovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél.: 642-4077.

LOGEMENTS DEMANDÉS. FONCTIONNAIRE, jeune marié, cherche logement 4 1/2 dans Ahuntsic. Appelez après 6 hrs. Tél.: 725-4602.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

APPARTEMENTS A LOUER. 1 1/2 immédiatement, piscine, sauna, 5311 Sherbrooke ouest App. 703. Tél. jour 1-223-2002, soir 1-223-2430.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

LOGEMENTS A LOUER. OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél.: 739-1596.

B. McCreary à Vancouver; le Masterton à MacDonald

BILL MCCREARY dirigera désormais les destinées des Canucks de Vancouver puisqu'il a signé un contrat de deux ans avec l'équipe de la côte Ouest. Agé de 39 ans, McCreary succède à Vic Stasiuk à la barre des Canucks après avoir occupé un poste similaire avec les Blues de St-Louis pendant une partie de la saison 1971-72.

LOWELL MACDONALD, ailier gauche des Penguins de Pittsburgh, est le lauréat du trophée Bill Masterton pour 1972-73. Ce trophée, accompagné d'une bourse de \$1,000, est remis annuellement au joueur de la LNH dont la persévérance et l'esprit sportif ont été particulièrement remarqués.

LE CANADIEN de Montréal a annoncé un relèvement du prix des billets pour la prochaine saison de 16% en moyenne. C'est ainsi que les sièges dans la section rouge coûteront \$9.50 au lieu de \$8, ceux de la section blanche, \$7 au lieu de \$6, tandis que les billets les moins chers demeureront à \$4.50.

LES JETS de Winnipeg ont cédé l'arrière Steve Cuddie aux Toros de Toronto en échange du défenseur Ken Stephenson. Agé de 22 ans, Cuddie retournera dans la ville où il évoluait quand il était junior, pendant que Stephenson, un ancien porte-couleurs de l'équipe nationale, retournera dans sa ville natale.

LES REDS DE CINCINNATI ont obtenu le lanceur Fred Norman, des Padres de San Diego, en retour du frappeur d'urgence Gene Locklear et du lanceur des ligues mineures Mike Johnson plus une somme d'argent. Norman a remporté son seul gain de la présente saison contre les Reds qu'il a d'ailleurs battus à 4 reprises la saison dernière.

UNE DEMANDE visant à interdire l'utilisation de moteurs à turbo-compresseur dans les courses de la série Can-Am a été rejetée. Cette demande a été présentée par certains constructeurs alléguant que la domination des Porsche équipées d'un tel moteur enlevait tout intérêt à la compétition.

les MOTS CROISÉS du Devoir

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12. 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12. 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12.

Horizontalement: 1-Relative au pays où l'on est né. - Affronta sans crainte. 2-Etat d'une personne ivre. - Fait de vive voix.

Verticalement: 1-Relatif à la névralgie. 2-Action d'user par frottement. - Sans mélange. 3-Allure du cheval. - Tentons avec audace.

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME



QUAND DEUX CAROL SE RENCONTRENT - Carol Vadnais, à g., des Bruins de Boston, et la golfeuse Carol Mann offrent des mines réjouies après avoir participé au tournoi "Pro-célébrités", hier, au club de golf Ville-de-Montréal.

la chronique de

marc thibeault

KATHY WHITWORTH, qui est en tête du classement des golfeuses professionnelles ayant gagné le plus d'argent jusqu'ici cette saison avec un total de \$43,932, est aussi vice-présidente (et présidente du comité des tournois) de l'Association des golfeuses professionnelles d'Amérique, dont le quartier général est situé à 1776 nord-ouest de la rue Peachtree à Atlanta, Géorgie. La présidente 1973 de la LPGA est Cynthia Sullivan qui, comme la brillante Kathy, participe aussi au tournoi "La Canadienne" de la fin de semaine au club de la Ville de Montréal. Probablement parce que son rôle de présidente la préoccupe, Mme Sullivan n'a gagné que \$587.50 en 10 tournois cette saison. Mlle Whitworth, elle, a gagné ses \$43,932 en 13 tournois. A 33 ans, Kathy a déjà amassé un grand total de \$449,386.75 en bourses et elle est bonne première parmi les proettes sur ce point. Mlle Whitworth a d'autres revenus comme représentante de la compagnie de Walter Hagen, des souliers Etonic et du club de golf Errol Estate d'Apopka, Floride. Sa carrière professionnelle remonte à 1959 alors qu'elle participa à 26 tournois qui ne lui rapportèrent que \$1,217.17, sa moyenne de coups par ronde étant de 80.30. L'an dernier, en 29 tournois et 84 rondes, elle gagna \$65,063.99 tout en conservant l'extraordinaire moyenne de 72.38 coups par tournée de 18 trous, ce qui lui valut le trophée Vare offert à la proette ayant conservé la meilleure moyenne.

CAROL MANN, deuxième au classement 1973 des boursières avec \$36,919, est une blonde de 32 ans et de 6 pieds et 3 pouces. Elle est professionnelle depuis octobre 1960 et est musicienne (piano et flûte) à ses heures de loisir. Depuis ses débuts, elle a gagné \$290,037.83. La joueuse Carol détient aussi le record pour le trophée Vare grâce à la moyenne de 72.04 qu'elle conserva en 32 tournois en 1968. Sur le circuit du golf professionnel féminin, elle représente la compagnie Foot-Joy, ce qui va très bien avec sa personnalité.

JUDY RANKIN, dont le nom de jeune fille était Torluemke, est devenue proette en 1962 à l'âge de 17 ans. Elle a gagné \$33,411 jusqu'ici en 1973, ce qui la place au 4ème rang derrière une célèbre Mickey Wright (\$35,506) qui, malheureusement, n'a pu s'inscrire au tournoi "La Canadienne". La charmante Judy Rankin ne mesure que 5 pieds et 3 pouces et demi et ne pèse que 110 livres. Son père lui fit frapper des balles de golf dès l'âge de 6 ans et elle gagna son premier tournoi, le championnat "Pee Wee" de St-Louis, sa ville natale, à l'âge de 8 ans. De fait, elle gagna quatre ans d'affilée. A 14 ans, elle gagna le championnat féminin, toutes catégories, du Missouri, devenant la plus jeune golfeuse à accomplir l'exploit. En 1960, toujours à l'âge de 14 ans, elle participa au championnat féminin de l'Association de golf des Etats-Unis (USGA) auquel les professionnelles pouvaient aussi participer. Judy termina 1ère parmi les amateurs. Depuis ses débuts comme proette, elle a gagné \$191,530.41 et représente la compagnie MacGregor. Son mari et son fils l'accompagnent souvent lorsqu'elle joue. Ses coups de bois sur le parcours sont sa spécialité.

JOYCE "KAZ" KAZMIERSKI, 27 ans, 7ème au classement des boursières 1973 avec \$29,718, est née à Pontiac, Michigan, et est bachelière en sciences sociales et politiques. Elle ne joue professionnelle que depuis août 1968 après avoir suivi des cours durant deux ans au pro Ted Krohl, vainqueur en 1962 de l'Omnium Ca-

rol Mann et l'amour

Elle vient de terminer sa ronde du tournoi Pros-Célébrités avec Carol Vadnais, Monique Landry (Rosemère) et Tom Lamont et on lui demande si elle pense à bientôt se marier. Carol Mann éclate de rire et répond: "On ne m'a pas fait de demande en mariage depuis deux jours mais je m'attends à en avoir une bientôt car on me dit que les Canadiens français sont de grands amoureux". A la même question, Kathy Whitworth, quelques minutes plus tard, devait répondre: "Pour le moment je joue au golf, ce qui ne veut pas dire que j'écarte la possibilité d'un futur mariage, évidemment. Mais j'aime faire, comme l'on dit, une chose à la fois". Toutes deux ont aimé le parcours Maisonveuve du club de la Ville de Montréal mais espèrent aussi qu'on coupera le gazon sur les verts comme sur les parcours d'ici demain. Si Mann prévoit qu'un compte de 3 ou 4 coups sous la normale devrait gagner après trois rondes, Whitworth est d'avis que le pointage vainqueur pourrait être de 4 ou 5 coups sous la normale pour les 54 trous de "La Canadienne".

Le terme américain pour "Chérie" est souvent "Honey" et il va très bien à Carol Mann qui joue avec une réserve de miel dans son sac "lorsqu'il fait froid. Lorsqu'il fait chaud, je prends plutôt des pilules de sel", explique-t-elle. "Ce qui m'impressionne le plus jusqu'ici est l'enthousiasme de la foule. Ces spectateurs sont extraordinaires et j'aurais le goût de mener une vie sociale cette semaine plutôt que de compétitionner. J'ai déjà l'intention bien arrêtée de revenir à Montréal, non seulement comme golfeuse mais comme touriste. En attendant, je vais essayer de gagner ce premier tournoi La Canadienne". Grâce à son talent, sans oublier ses très élégants 6 pieds et 3 pouces, elle pourrait bien, en effet, dominer l'événement.

Le groupe de la proette Joanne Carner l'emporte

Devant une foule de 6.350 spectateurs réunis hier sur le parcours Maisonveuve du club de golf Ville-de-Montréal le quatuor formé de la proette Joanne Carner, Ernie Ayers, Gilbert Perreault, et Louise Laroche a remporté les grands honneurs du tournoi pros-célébrités dans le cadre du championnat de golf "La Canadienne". Le quatuor gagnant a joué une ronde de 18 sous la normale, ce qui a permis à Joanne Carner d'emporter \$200. Ces quatre golfeuses l'ont d'ailleurs emporté par une

groupes est composé de Marlene Hagg, Gilles Ducloux, Jacques Lemaire et Céline Renaud. Trois quatuors ont fini sur un pied d'égalité à 12 sous la normale. Ce sont: Jane Blacklock, Mme Jean-Louis Lévesque, Bobby Orr et François Chartier; Carol Mann, Tom Lamont, Carol Vadnais et Monique Landry; et finalement Sandra Palmer, Georges Desrochers, Yvan Cournoyer et Claire Richardson. Trois groupes ont terminé à égalité à 11 sous la normale. Ce sont: Donna Caponi Young, Edmond Archambeault, Jean Lapointe et Hildy Lambert; Joann Prentice, André Bourret, Billy Houghton et Louise Thibeault; et Debbi Austin, Rosaire Archambeault, Phil Giroux et Christine Desbiens. Le groupe de Jocelyne Bourassa, J.C. Borrow, Derek Sanderson et Mme Ross Arnett a fini avec un compte de 8 coups sous la normale.

Tournoi-Boni
Organisé à l'intention des proettes ne jouant pas un peu plus tard dans la journée des le tournoi pros-célébrités du championnat de golf "La Canadienne", le Tournoi-Boni a été gagné par Murle Breer.

Semaine golf-détente
Nous vous attendons n'importe quel jour, du lundi au vendredi comme bon vous semblera. Venez faire une partie de golf dans notre merveilleux décor. Vous pouvez aussi nager ou battre votre plus farouche adversaire sur un de nos courts de tennis. Notre excellent cuisine vous servira en forme et lors de votre semaine-golf-détente une véritable vacance.

Rondes de golf gratuites du lundi au vendredi pour les invités de l'hôtel.

Alpine
St-Marguerite, P.O.
Tél: (514) 229-3516 ou de Montréal, 861-3258.

MARSHALL MET FIN AUX ESPOIRS DES PADRES

par Jean-Luc Duguay

Diego était sur les sentiers et il n'y avait aucune retraite, Marshall, avec son premier lancer, a mis un terme à la manche en faisant trapper Jerry Morales dans un triple-jeu. Les Expos, grâce à lui, l'ont emporté 3-2. Voici comment le triple-jeu... un jeu que l'on voit rarement a été réalisé. Dwain Anderson était au 3e but, Gene Locklear au 2e et Enzo Hernandez au 1er. Au marbre, Morales. Celui-ci s'élança sur le 1er lancer du "pompière" des Expos, Roulant au 2e but Ron Hunt qui fait le relais à Tim Foli pour retirer Hernandez. Foli lance à Mike Jorgensen au 1er but: c'est

le double-jeu. Entre-temps, Anderson a croisé le marbre mais Locklear tente de compter à son tour. Mal lui en prend: Jorgensen fait le relais parfait au marbre à John Boccabella: c'est le triple-jeu, le 3e de l'histoire des Expos, tous trois réussis en juin (pour ceux qui sont superstitieux). Le 1er avait été obtenu contre les Cardinals de St-Louis en 1969, le second contre les Astros de Houston la saison dernière. C'était la 7e victoire protégée de Marshall qui a remporté autant de victoires. C'est donc dire qu'il a participé directement à plus de la moitié des triomphes des Expos

dont la fiche est maintenant de 27-25. Les Expos continuent ainsi leur poussée qui leur a permis de remporter 5 victoires d'affilée et de s'approcher à 4 1/2 parties des Cubs de Chicago et de la tête de la section Est de la ligue Nationale. Pourtant, le match d'hier fut différent des quatre précédents. Pour une fois, les 20.152 spectateurs ont pu assister à un duel de lanceurs. Les Expos n'ont réussi que 4 coups sûrs tandis que les Padres en ont obtenu 1 dont 5 contre Moore qui a remporté sa 4e victoire de la saison. Celui-ci a lancé un fort match, tout comme le lanceur débutant et perdant des Padres, Bill Grief, jusqu'au moment où il s'est mis en colère à la suite d'une décision controversée de l'arbitre au 3e but. Sach Davidson, à la palpitante 7e manche.

Versions différentes

"Donatelli l'avait déclaré retiré", a dit le lanceur Balor Moore. "Puis il a regardé vers le 3e but où l'arbitre a appelé une fausse balle même s'il disait que j'avais attrapé la balle et, du même coup, laisser la vie sauve à Hernandez", a ajouté le jeune lanceur des Expos, la rage encore au coeur, concernant le jeu controversé en 7e manche qui a incité le pilote Gene Mauch à disputer le match sous protêt. Quant au 3e-but Bob Bailey, il pensait que John Boccabella avait touché la balle en jeu, et que Moore l'avait échappé. "Pour cette raison, j'ai crié à Balor de lancer au 3e, pour ainsi forcer le lanceur qui venait du 2e coussin".

De plus, Balor Moore a déclaré que le fait que les Expos aient le vent dans les voiles par les temps qui courent, l'ait rendu furieux. "Je ne voulais pas perdre la partie sur un jeu comme ça", a-t-il dit en terminant.

aura lieu le samedi 23 juin, au parc Jarry. La clinique commencera à 12h30 et durera environ 3 heures, sous la direction du gérant Gene Mauch et de son personnel d'instructeurs... Après le match d'hier, Ron Fairly occupe le 10e rang des frappeurs de la LN avec une moyenne de 321... Garry Maddox du San Francisco est en tête avec 344.

Mais Moore, encore ébranlé par la décision de l'arbitre, n'est plus lui-même et donne un coup sûr à Hernandez. C'est alors que Mauch fait signe à Marshall et que les Expos réalisent le triple-jeu décisif. DROIT AU BUT - L'instructeur Jerry Zimmerman, affecté à l'enclos des lanceurs, sera opéré ce matin pour un cartilage déchiré au genou droit... La clinique annuelle à l'intention des instructeurs de baseball amateur, organisée conjointement par les Expos, la Fédération du baseball amateur et la brasserie O'Keefe,

BASEBALL

CLASSEMENTS

LIGUE NATIONALE

Est	G	P	Moy.	Diff.
CHICAGO	35	24	593	-
MONTREAL	27	25	519	4 1/2
ST-LOUIS	28	29	491	6
NEW YORK	25	29	463	7 1/2
PITTSBURGH	24	29	453	8
PHILADELPHIE	24	34	414	10 1/2

Ouest

SAN FRANCISCO	39	25	609	-
LOS ANGELES	34	28	548	1 1/2
HOUSTON	34	28	548	1 1/2
CINCINNATI	31	28	525	5 1/2
ATLANTA	26	34	432	11
SAN DIEGO	20	41	328	17 1/2

Hier soir

Phila-Philie 16, Los-Angeles 3, St-Louis 8, Cincinnati 0
New York 3, San Francisco 1
Atlanta 15, Pittsburgh 1
Houston 6, Chicago 1

LIGUE AMERICAINE

Est	G	P	Moy.	Diff.
DETROIT	30	27	526	-
NEW YORK	30	27	526	-
MILWAUKEE	30	27	526	-
BOSTON	28	28	508	1 1/2
BALTIMORE	26	30	500	1 1/2
CLEVELAND	22	36	379	8

Ouest

CHICAGO	32	22	593	-
MINNESOTA	30	25	545	2 1/2
MILWAUKEE	30	25	545	2 1/2
OAKLAND	30	28	512	1 1/2
CALIFORNIE	27	27	500	5
TEXAS	19	35	352	13 1/2

Hier

Texas 4, Cleveland 2
Kansas City 2, Baltimore 0
Pappas 3, Chicago 3
Milwaukee 1, Cincinnati 3
Boston 1, Minnesota 1
New York 3, Oakland 1, 1h.

HIER

LIGUE NATIONALE

CHICAGO (H)	HOUSTON (H)	MI	CS	PP
Monday cc	4 0 0 0	Wynn cc	3 2 2 1	
McBeech 3b	4 0 0 0	Metzger cc	4 1 1 0	
Williams cc	4 0 0 0	Cedeno cc	4 1 1 2	
Bourque 1b	3 0 0 0	Watson cc	4 0 2 2	
Cardinal cc	4 0 2 0	L May 1b	5 1 2 0	
Janzon 2b	4 0 2 0	DuRader 3b	5 1 2 0	
Rudolph r	4 0 1 0	Busse 3b	0 0 0 0	
Kessinger cc	4 0 1 0	Helms 2b	4 0 1 1	
Pappas r	2 0 0 0	Jatzer r	1 0 0 0	
Hooton 1	0 0 0 0	D Wilson 1	4 1 1 0	
Hiser 1	0 1 0 0	J Ray 1	0 0 0 0	
A Garretto 10	1 0 0 0			
Total	34 1 6 0	Total	36 6 12 5	

CHICAGO (H)	HOUSTON (H)	MI	CS	PP
Monday cc	4 0 0 0	Wynn cc	3 2 2 1	
McBeech 3b	4 0 0 0	Metzger cc	4 1 1 0	
Williams cc	4 0 0 0	Cedeno cc	4 1 1 2	
Bourque 1b	3 0 0 0	Watson cc	4 0 2 2	
Cardinal cc	4 0 2 0	L May 1b	5 1 2 0	
Janzon 2b	4 0 2 0	DuRader 3b	5 1 2 0	
Rudolph r	4 0 1 0	Busse 3b	0 0 0 0	
Kessinger cc	4 0 1 0	Helms 2b	4 0 1 1	
Pappas r	2 0 0 0	Jatzer r	1 0 0 0	
Hooton 1	0 0 0 0	D Wilson 1	4 1 1 0	
Hiser 1	0 1 0 0	J Ray 1	0 0 0 0	
A Garretto 10	1 0 0 0			
Total	34 1 6 0	Total	36 6 12 5	

CHICAGO (H)	HOUSTON (H)	MI	CS	PP
Monday cc	4 0 0 0	Wynn cc	3 2 2 1	
McBeech 3b	4 0 0 0	Metzger cc	4 1 1 0	
Williams cc	4 0 0 0	Cedeno cc	4 1 1 2	
Bourque 1b	3 0 0 0	Watson cc	4 0 2 2	
Cardinal cc	4 0 2 0	L May 1b	5 1 2 0	
Janzon 2b	4 0 2 0	DuRader 3b	5 1 2 0	
Rudolph r	4 0 1 0	Busse 3b	0 0 0 0	
Kessinger cc	4 0 1 0	Helms 2b	4 0 1 1	
Pappas r	2 0 0 0	Jatzer r	1 0 0 0	
Hooton 1	0 0 0 0	D Wilson 1	4 1 1 0	
Hiser 1	0 1 0 0	J Ray 1	0 0 0 0	
A Garretto 10	1 0 0 0			
Total	34 1 6 0	Total	36 6 12 5	

CHICAGO (H)	HOUSTON (H)	MI	CS	PP
Monday cc	4 0 0 0	Wynn cc	3 2 2 1	
McBeech 3b	4 0 0 0	Metzger cc	4 1 1 0	
Williams cc	4 0 0 0	Cedeno cc	4 1 1 2	
Bourque 1b	3 0 0 0	Watson cc	4 0 2 2	
Cardinal cc	4 0 2 0	L May 1b	5 1 2 0	
Janzon 2b	4 0 2 0	DuRader 3b	5 1 2 0	
Rudolph r	4 0 1 0	Busse 3b	0 0 0 0	
Kessinger cc	4 0 1 0	Helms 2b	4 0 1 1	
Pappas r	2 0 0 0	Jatzer r	1 0 0 0	
Hooton 1	0 0 0 0	D Wilson 1	4 1 1 0	
Hiser 1	0 1 0 0	J Ray 1	0 0 0 0	
A Garretto 10	1 0 0 0			
Total	34 1 6 0	Total	36 6 12 5	

Herron et Thorpe ont été congédiés
WINNIPEG (CP) - Mack Herron et Jim Thorpe, deux joueurs étoiles ayant à répondre de l'accusation de possession illégale de drogues, ont été congédiés hier par les Blue Bombers de Winnipeg de la ligue Canadienne de football. Ils avaient auparavant été soumis et non réclamés au repêchage.

Agée de 34 ans et originaire de Nashville, Tennessee, Murle Breer l'a emporté haut la main avec un compte de 70, trois coups sous la normale 36-37-73 du parcours Maisonveuve du club de golf de la Ville de Montréal. L'excellente golfeuse a ainsi mérité le premier prix de \$200. Renée Powell, l'unique Noire inscrite au tournoi "La Canadienne" à fini en 2e place avec 72. Elle a obtenu une bourse de \$175. Robyn Dummett, la jolie golfeuse australienne qui fut en vedette dans notre édition d'hier, n'a pu faire mieux que 82, ne devant que quatre rivaux. Patty Berg, qui a gagné son premier tournoi amateur en 1935 et qui aura quelque 60 ans bientôt, a réussi une ronde de 77 pendant que la blonde Barbara Romack jouait 79. Voici enfin la liste des comptes et des bourses gagnées au Tournoi-Boni disputé hier:

1 - Murle Breer, 70, \$200; 2 - Renée Powell, 72, \$175; 3 - Sherry Wilder, Carolyn Kertzman, Mary Bryan, 73, \$125; 4 - Kathy Duggan, Shelley Hamlin, 74, \$70; 5 - Kathy Farrer, Roberta Albers, 75, \$42.50; 10 - Louise Bruce, Etvans Nakamura, Jackie Etkus, Mary Dwyer Horner, 76, \$6.25.

SAFETY (H)

SAFETY (H)	NEW YORK (H)	MI	CS	PP
Bonds cc	4 1 0 0	Mays cc	4 0 0 0	
Fuentes 2b	4 0 0 0	Hahn cc	0 0 0 0	
Maddox cc	4 0 1 0	Millan 2b	4 2 3 1	
Goodson 3b	4 0 1 0	Slaub cd	4 1 2 0	
Mattewick cc	4 0 0 0	Miller 1b	3 0 1 2	
Speier cc	4 0 0 0	Kranpool cc	4 0 1 0	
Kingman 1b	4 0 2 0	Garrett 2b	4 0 0 0	
DuRader r	4 0 1 0	Fregoso cc	3 0 2 0	
Blanco cc	0 1 0 0	Hodges r	3 0 1 0	
Morris l	0 0 0 0	Seaver l	3 0 0 0	
McCovey 10	0 0 0 0			
Thomson cc	0 0 0 0			
Total	25 1 9 1	Total	32 1 0 3	

SAFETY (H)

SAFETY (H)	NEW YORK (H)	MI	CS	PP
Bonds cc	4 1 0 0	Mays cc	4 0 0 0	
Fuentes 2b	4 0 0 0	Hahn cc	0 0 0 0	
Maddox cc	4 0 1 0	Millan 2b	4 2 3 1	
Goodson 3b	4 0 1 0	Slaub cd	4 1 2 0	
Mattewick cc	4 0 0 0	Miller 1b	3 0 1 2	
Speier cc	4 0 0 0	Kranpool cc	4 0 1 0	
Kingman 1b	4 0 2 0	Garrett 2b	4 0 0 0	
DuRader r	4 0 1 0	Fregoso cc	3 0 2 0	
Blanco cc	0 1 0 0	Hodges r	3 0 1 0	
Morris l	0 0 0 0	Seaver l	3 0 0 0	
McCovey 10	0 0 0 0			
Thomson cc	0 0 0 0			
Total	25 1 9 1	Total	32 1 0 3	

SAFETY (H)

SAFETY (H)	NEW YORK (H)	MI	CS	PP
Bonds cc	4 1 0 0	Mays cc	4 0 0 0	
Fuentes 2b	4 0 0 0	Hahn cc	0 0 0 0	
Maddox cc	4 0 1 0	Millan 2b	4 2 3 1	
Goodson 3b	4 0 1 0	Slaub cd	4 1 2 0	
Mattewick cc	4 0 0 0	Miller 1b	3 0 1 2	
Speier cc	4 0 0 0	Kranpool cc	4 0 1 0	
Kingman 1b	4 0 2 0	Garrett 2b	4 0 0 0	
DuRader r	4 0 1 0	Fregoso cc	3 0 2 0	
Blanco cc	0 1 0			

EATON



Un ensemble John Hauser en fer forgé vous donnera l'impression de dîner au grand air

Voici cinq modèles d'une admirable collection de mobiliers en fer forgé. Ce sont des oeuvres d'art travaillées et finies à la main et qui s'intégreront harmonieusement à votre mobilier, quel qu'en soit le style. Le prix peut varier selon le fini et le revêtement et ceux que nous décrivons ici ne sont qu'un exemple. Les commandes spéciales ne seront livrées qu'après 6 semaines.

1. Ensemble 5 pièces

Table ovale de 30" x 48" x 29 1/2" de hauteur; dessus en verre uni ou travaillé; fer fini de ton citron; revêtement des sièges en vinyle à motif floral brun et jaune.

239⁵⁰

2. Ensemble 3 pièces

Dessus de 30" de diamètre en verre transparent; fini blanc; revêtement en vinyle rayé blanc et rouge.

99⁵⁰

3. Ensemble 5 pièces

Table de 36" de diamètre et 28 1/2" de hauteur; fer fini blanc; revêtement en vinyle rayé vert et blanc.

159⁵⁰

4. Ensemble 3 pièces

Table ovale de 26" x 40" x 28 1/2" de hauteur; verre transparent; fini citron; revêtement en vinyle à motif floral jaune et vert.

119⁵⁰

5. Ensemble 3 pièces

Dessus de 30" de diamètre en verre transparent; fini noir; revêtement en vinyle rayé noir et blanc.

109⁵⁰

Eaton Centre-ville (septième étage) seulement. Rayon 470
Achats en personne seulement



Décorez à votre goût
avec un compte Eaton
LA VRAIE CARTE

Magasinez dans le confort de votre foyer! Composez 341-3000, poste 241 ou 242. Un représentant Eaton se rendra chez vous, même le soir et le samedi, avec des échantillons de tentures et de rideaux sur mesure, de moquettes, de housses et de revêtements. Aucune obligation de votre part.

